

Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

Mémoire d'étude / Janvier 2010

De la réussite des étudiants à leur insertion professionnelle : nouveaux défis pour l'Université et ses bibliothèques

Pauline Le Goff

Sous la direction de Sandrine Malotau
Directrice du Service Commun de la Documentation de l'Institut National
Polytechnique de Toulouse

Remerciements

Je remercie tout particulièrement Madame Sandrine Malotau pour ses précieux conseils et sa disponibilité.

Je remercie également Madame Aline Rocchia, qui a eu la gentillesse de me communiquer des informations fort utiles et intéressantes sur les initiatives développées en faveur de la réussite, de l'orientation et de l'insertion des étudiants par le SCD de l'Université Paul Sabatier Toulouse 3.

Merci à Pierre Ponsot, de la BU Saint-Charles à Marseille, de m'avoir consacré un long entretien.

Un grand merci également à Norman Pelletier, pour tous les documents qu'il a pu m'envoyer sur l'espace emploi-formation de l'Université de Laval (Québec).

Enfin, je souhaiterais exprimer ici toute ma reconnaissance à tous les directeurs de SCD et à leurs collaborateurs, qui ont pris le temps de remplir le questionnaire présenté à la fin de ce mémoire : leurs réponses ont grandement nourri la réflexion proposée ici sur la réussite, l'orientation et l'insertion des étudiants.

Résumé :

Les objectifs de réussite étudiante, d'orientation et d'insertion professionnelle se sont récemment imposés à l'Université, à l'occasion d'évolutions institutionnelles fortes. A partir d'une analyse de la situation universitaire actuelle, de l'échec important en premier cycle, des difficultés rencontrées par les jeunes pour s'orienter et s'insérer, on réfléchira au rôle que peuvent jouer les Services communs de la Documentation, tant pour favoriser la réussite des étudiants qu'en matière d'orientation et d'insertion. Les bibliothécaires universitaires seront en effet appelés à renforcer l'intégration des SCD dans la politique globale de l'établissement dont ils desservent en priorité la communauté, et à s'adapter aux nouvelles missions de l'Université.

Descripteurs :

Abandon des études (enseignement supérieur)

Bibliothèques -- Accueil et orientation des publics

Bibliothèques – Formation des utilisateurs

Bibliothèques et étudiants – 21e siècle

Bibliothèques universitaires – Innovations

Jeunesse – Travail

Orientation professionnelle – France

Universités – Etudes

Abstract :

Universities have had several new objectives laid out for them recently by major higher education reforms, touching upon student success, guidance and job placement. Beginning with an analysis of the current situation in universities, including the difficulties encountered by students to select a degree and later to start a related career, we will reflect upon the role that academic libraries can play both to help students succeed in their studies and enter the workplace. University libraries will increasingly be required to integrate themselves fully into the overall policy of the campus whose population they must serve prioritarily, and to adapt to universities' new missions.

Keywords :

Academic libraries – France

Academic libraries – Relations with faculty and curriculum

Career counseling and job placement

College dropouts

Educational counselling

Libraries – Information Literacy

Library education (Continuing education)

Public services (Libraries)

Youth --France --Economic conditions

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Table des matières

INTRODUCTION	9
L'UNIVERSITE FACE A LA REUSSITE, A L'ORIENTATION ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES ETUDIANTS.....	13
1.1. L'ORIENTATION DES JEUNES, DE L'ECOLE A L'UNIVERSITE	13
1.1.1. <i>L'orientation scolaire</i>	13
1.1.2. <i>Dans l'enseignement supérieur</i>	14
Des prémices... ..	14
... aux SCUIO actuels.....	14
1.1.3. <i>Difficultés des orienteurs à l'Université</i>	15
1.2. LA DIFFICILE INSERTION DES JEUNES EN FRANCE	16
1.2.1. <i>Histoire de l'insertion professionnelle des jeunes en France</i>	16
L'insertion, une notion politique	16
L'insertion des jeunes aujourd'hui	17
1.2.2. <i>L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'Université</i>	18
1.2.3. <i>La fonction de l'université en question</i>	19
1.3. L'UNIVERSITE EN MAL DE REUSSITE.....	20
1.3.1. <i>L'explosion des effectifs</i>	20
1.3.2. <i>Le décrochage</i>	21
1.3.3. <i>Le métier d'étudiant</i>	22
1.3.4. <i>Les rapports</i>	23
1.4. UN NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR L'UNIVERSITE ...	24
1.4.1. <i>La loi LRU</i>	24
1.4.2. <i>Le plan réussite en Licence</i>	25
1.4.3. <i>L'orientation active</i>	25
1.4.4. <i>Les BAIP</i>	27
ASSOCIER LA BU A LA REUSSITE ETUDIANTE.....	29
2.1. LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE, PARTENAIRE DE LA REUSSITE ETUDIANTE	29
2.1.1. <i>L'espace bibliothèque</i>	29
Des obstacles, notamment pour les étudiants de Licence.....	29
Fréquenter la BU	30
2.1.2. <i>La lisibilité et l'accessibilité du lieu bibliothèque</i>	31
Un espace compréhensible	31
L'attractivité de la bibliothèque	32
2.1.3. <i>Une politique documentaire adaptée aux besoins des étudiants</i>	33
Une politique documentaire pour les étudiants débutants... ..	33
... et les autres	34
2.2. FAVORISER LA REUSSITE PAR LA FORMATION	35
2.2.1. <i>La bibliothèque, lieu de formation</i>	35
2.2.2. <i>La difficile formation des LI</i>	36
2.2.3. <i>Vers un parcours de formation à l'information ?</i>	38
2.3. LA BU ET LA CULTURE	39
2.3.1. <i>Une problématique récente dans les cursus</i>	39
2.3.2. <i>La culture contre l'échec</i>	40
2.3.3. <i>Développer une familiarité avec la culture de l'écrit</i>	41
2.4. QUELQUES INITIATIVES ANGLO-SAXONNES.....	41

QUEL ROLE POUR LES SCD DANS « L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE » DES ETUDIANTS ?	45
3.1. LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE FACE AUX ENJEUX DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI	45
3.1.1. <i>La bibliothèque et l'emploi : un problème de légitimité ?</i>	45
3.1.2. <i>Grands établissements et bibliothèques de lecture publique</i>	46
BNF, BPI, Cité des Métiers	46
Les BM.....	47
3.1.3. <i>La formation tout au long de la vie</i>	47
3.2. ET LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ?	48
3.2.1. <i>Une redéfinition des missions de l'Université</i>	48
3.2.2. <i>Des fonds « emploi-formation » aux espaces dédiés</i>	50
Les fonds emploi-formation.....	50
Les espaces dédiés à l'orientation et à l'insertion professionnelle.....	51
3.2.3. <i>Des formations professionnalisantes pour les usagers du SCD</i>	51
Le Projet personnel et professionnel de l'étudiant	51
Se former pour s'insérer	53
3.2.4. <i>Partenariats et mutualisation des moyens</i>	54
La collaboration avec le SCUIO	54
A l'étranger.....	55
Le partenariat avec la BM	56
3.2.5. <i>Le modèle du « Learning centre »</i>	57
Un « sas d'auto-apprentissage ».....	57
Des <i>Learning centres</i> français ?.....	58
3.3. LA BU ET L'EMPLOI.....	59
3.3.1. <i>L'emploi étudiant en bibliothèque</i>	59
3.3.2. <i>Les services aux entreprises</i>	60
Une diversification des publics	60
La BU et l'entreprise	61
3.3.3. <i>Le métier de bibliothécaire</i>	62
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	67
TABLE DES ANNEXES	84

Introduction

Les notions de réussite, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants se sont récemment imposées dans le débat public, à l'occasion des débats qui ont accompagné la mise en place du Plan Licence, du Plan Campus, et surtout de la Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités. A l'occasion de ces évolutions qui affectent la conception même des études universitaires en France, les services communs de documentation se sont également saisis de ces questions, comme en témoigne l'étude de la presse professionnelle de l'année 2009 : parution d'un dossier « Bibliothèques, insertion, formation » dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, d'un ouvrage intitulé *Favoriser la réussite des étudiants* aux Presses de l'Esssib, etc.

Avant d'analyser la façon dont ces notions constituent de nouveaux axes stratégiques forts pour l'Université et ses bibliothèques, il faut s'arrêter un instant sur les termes concernés. La notion de réussite est la moins problématique. Il s'agit, pour l'étudiant, de réussir ses études, d'être reçu aux examens et d'obtenir son diplôme, en vue de réussir tout court, c'est-à-dire d'être inséré socialement et professionnellement. S'orienter consiste à apprendre à se repérer dans un espace éducatif et socioprofessionnel. Désignant les moyens mis en œuvre pour guider un jeune vers une formation et un métier, la notion renvoie également à l'institution qui s'occupe de l'orientation scolaire ou professionnelle : dualité intéressante, dans la mesure où l'on ne conçoit pas qu'un jeune puisse opérer ces choix en dehors des institutions de l'orientation. L'insertion est plus complexe à définir. Elle s'est construite au cœur même du débat politique, sans faire l'objet d'une véritable conceptualisation, et n'est apparue que lorsqu'elle a fait problème, lorsque « s'insérer » est devenu une difficulté¹. Occuper un emploi étant l'un des moyens de l'insertion sociale, l'insertion professionnelle a fini par désigner, concernant les jeunes, le moment de transition entre le système éducatif et le monde du travail. Cette transition, qui se faisait jusque dans les années 1960-1970, de façon naturelle, dans un contexte d'adéquation entre la formation et l'emploi, connaît aujourd'hui des solutions de continuité parfois durables.

On voit combien ces trois notions clefs du débat sur l'Université sont indissociables. L'échec à l'Université, qui constitue l'une des failles principales du système universitaire à la française, fragilise considérablement les possibilités d'insertion des jeunes qui sortent sans diplôme de leurs études. Cet échec est également reporté sur l'orientation scolaire puis universitaire, dans la mesure où une mauvaise orientation est considérée aujourd'hui comme l'un des facteurs du décrochage. S'insère celui qui a réussi, réussit celui qui sait s'orienter, s'insère enfin celui qui a su s'orienter.

¹ « Le terme d'insertion est polysémique puisqu'il regroupe les pratiques d'insertion des travailleurs sociaux, les processus d'insertion suivis par les personnes elles-mêmes et l'ensemble des dispositifs d'insertion conçus et financés aux différents échelons (national, régional, départemental ou communal). Par ailleurs, le terme français d'insertion ne s'applique pas seulement à la sphère du marché du travail : il s'applique également au logement, à la santé ou à l'éducation », in DUMONT, Catherine, 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Direction des Journaux officiels, 2008 [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000686/index.shtml>> Consulté le 21 décembre 2009.

Les SCD, dans un contexte de défléchage des crédits, auront tout intérêt à intégrer, d'une manière ou d'une autre, la politique menée par l'établissement dont ils desservent en priorité la communauté pour tenter de répondre à ces enjeux. On réfléchira donc au rôle que peuvent jouer les SCD, tant pour favoriser la réussite des étudiants qu'en matière d'orientation et d'insertion. Il va sans dire que les bibliothèques universitaires n'ont pas attendu la LRU ni le Plan Licence pour améliorer l'accueil des étudiants, tant en termes de places de travail que d'accessibilité et de convivialité de la bibliothèque, former leurs usagers, développer des actions destinées à toucher le public lycéen dans le cadre de la Fête de la Science, etc. Obtenir son diplôme n'est cependant pour l'étudiant qu'un élément de la réussite : encore faut-il ensuite s'insérer professionnellement. Là aussi, les SCD ont déjà développé une action, beaucoup plus discrète, en direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, à travers la constitution de fonds « emploi-formation » et, beaucoup plus rarement, la mise en place de partenariats avec le SCUIO de l'université. On cherchera donc à voir comment ces actions, qui relèvent de différents domaines – politique documentaire, services aux usagers, action culturelle, etc. – peuvent être systématisées au sein d'une politique cohérente visant à présenter la bibliothèque comme un outil de la réussite, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants. Appelés à renforcer leur intégration au sein de l'établissement dont ils dépendent, les SCD devront en effet adapter leur offre de services à l'évolution des missions de l'Université.

Pour tenter d'apporter une réponse à ces questions, un questionnaire a été envoyé aux SCD des universités françaises. Il a reçu 30 réponses, soit un peu moins d'un tiers des sondés. Si ce taux de réponses relativement faible ne permet pas de procéder à une analyse exhaustive, il constitue tout de même un échantillon représentatif. Un questionnaire similaire a été envoyé à des bibliothèques situées dans des universités étrangères (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada) déployant une action forte dans les domaines qui nous intéressent ici. En raison d'un trop faible taux de réponses, nous ne les avons pas intégrées dans les données d'enquêtes présentées en annexe. Une revue de la littérature anglo-saxonne consacrée à ces questions nous a cependant permis de présenter également des expériences menées par les bibliothèques universitaires étrangères. Outre ce questionnaire, des entretiens ont été menés avec des bibliothécaires dans les BU qui ont développé une action importante pour favoriser la réussite, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, comme au SCD de l'Université Paul Sabatier-Toulouse 3, ou encore à la BU Saint-Charles de l'Université de Provence. L'analyse de documents internes (chartes documentaires, plans de développement des collections, enquêtes de satisfaction, documents pédagogiques sur le volet documentaire du PPPE, etc.) a permis de compléter les entretiens.

A partir d'une analyse de la situation en termes de réussite étudiante, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants, mais aussi des évolutions, notamment institutionnelles, qui affectent aujourd'hui l'Université française (I), ce mémoire déploie un panorama des actions menées par les bibliothèques universitaires pour favoriser la réussite des étudiants (II), avant de s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les SCD dans le cadre des nouvelles missions de l'Université (III).

L'Université face à la réussite, à l'orientation et à l'insertion professionnelle de ses étudiants

Afin de mieux cerner les enjeux de l'échec à l'Université, il convient de les replacer dans le contexte de l'orientation et de l'insertion des étudiants, et dans une histoire qui permet de comprendre comment se sont construites ces notions. Les débats de ces dernières années sur la LRU ont mis en lumière une évolution, lente mais réelle, de la conception même de l'Université.

1.1. L'ORIENTATION DES JEUNES, DE L'ÉCOLE A L'UNIVERSITE

1.1.1. L'orientation scolaire

On peut situer l'apparition du « conseil en orientation » en France au début du XXe siècle, pour diriger les élèves qui sortaient de l'école élémentaire vers l'apprentissage. Mais ce n'est que dans les années 1970 que sont créés les Centres d'information et d'orientation afin d'« organiser l'information et l'orientation des élèves dans un processus éducatif d'observation continue² », car l'orientation est à la charnière entre un choix personnel et l'économie d'un pays.

Les CIO vont progressivement se structurer pour constituer « un service public d'orientation », dépendant du Ministère de l'Education Nationale, pour procurer aux jeunes scolarisés et à leur famille, une information et un conseil relativement aux études et aux professions. D'autres institutions peuvent également dispenser ce type d'information, telles que les missions locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation, structures associatives dépendant du même réseau, ainsi que les Centres d'Information et de documentation jeunesse, animés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elles accueillent les jeunes pour répondre à leurs questions sur l'emploi, la formation, le logement, la santé, les loisirs, etc.

Ces structures, qui sont historiquement venues s'ajouter les unes aux autres, ne forment pas un réseau lisible et cohérent pour leurs usagers ; le même défaut de lisibilité est d'ailleurs reproché par les demandeurs d'emploi aux services d'orientation professionnelle et d'accompagnement à l'emploi. L'orientation souffre également d'un déficit d'image pointé dans un rapport parlementaire en 2005³ : elle est perçue comme mettant trop l'accent sur la psychologie, conformément à la formation des conseillers d'orientation psychologues, et pas assez sur l'information. Les défaillances du système d'orientation sont accusées d'amener à l'université des jeunes qui ont de fortes chances

² Décret n°71-541 du 7 juillet 1971 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation, *JORF* du 8 juillet 1971, p. 6723 [en ligne]

<[³ REISS, Frédéric, *Rapport n° 2085 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de Loi \(n° 2025\) d'orientation pour l'avenir de l'école*, février 2005 \[en ligne\] <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2085.asp>> Consulté le 21 décembre 2009.](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19710708&numTexte=&pageDebut=06723&pageFin=> Consulté le 12 décembre 2009.</p></div><div data-bbox=)

d'y échouer et de creuser les inégalités dans l'accès à l'information sur la formation et l'emploi.

1.1.2. Dans l'enseignement supérieur

Des prémices...

C'est dans un contexte de crise que la question de l'orientation des lycéens et des étudiants de l'enseignement supérieur apparaît : le Bureau universitaire de la statistique (BUS), créé en 1932, atteste de l'émergence d'une nécessité d'informer sur les formations. Après les événements de 1968, la loi Faure témoigne d'une nouvelle prise en compte de l'orientation des jeunes :

« A l'égard des étudiants, [les universités] doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation⁴ ».

Une nouvelle conception de l'université émerge, qui substitue la notion de formation à celle de connaissance : si l'université a toujours affaire au savoir, l'idée que ce savoir doit permettre à l'étudiant de s'adapter à son métier futur à travers une formation semble s'imposer.

Avec le prolongement de la scolarité obligatoire sous la Vème République et l'augmentation forte du nombre d'étudiants, l'ONISEP se substitue au BUS en 1970, et élargit son public. Le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) est créé avec pour mission de fournir analyses et évaluations relatives aux formations, aux métiers, à l'insertion, afin de constituer un véritable outil pour les politiques publiques en la matière.

... aux SCUIO actuels

C'est en 1973, au moment même où la notion d'« insertion » professionnelle des jeunes s'impose, qu'apparaissent dans les universités les premiers services spécifiquement dédiés à l'orientation des étudiants. Les Cellules d'accueil, d'information et d'orientation sont progressivement mises en place dans 24 universités, sous l'impulsion de Geneviève Latreille⁵. La loi Savary du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur rappelle que l'orientation des étudiants est une mission de l'université et

« [...] comporte une information sur le déroulement des études, sur les débouchés et sur les passages possibles d'une formation à une autre⁶. »

En 1986, les CELAIO deviennent les Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) qui ont statutairement pour mission

« d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants à leur entrée à l'université et tout au long du cursus universitaire⁷ ».

⁴ Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968.

⁵ Enseignant-chercheur en psychologie sociale à l'Université de Lyon puis à l'Université Lumière Lyon 2, elle fut l'une des pionnières de l'enseignement de l'orientation dans les universités.

⁶ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary, *Journal officiel du 27 janvier 1984* [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000692733&fastPos=2&fastReqId=2099290855&oldAction=rechExpTexteJorf>> Consulté le 19 juin 2009.

⁷ Décret n°86-195 du 6 février 1986 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants, *JORF du 12 février 1986* p. 2455 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19860212&numTexte=&pageDebut=02455&pageFin=>> Consulté le 21 décembre 2009.

Les SCUIO constituent une documentation sur les formations dispensées par l'université, les études, les professions et l'insertion professionnelle. Ils doivent, en outre, assurer un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, en établissant des relations avec le monde des professions.

Le SCUIO constitue le trait d'union qui faisait défaut entre le lycée et l'Université. Conçu comme un véritable outil de communication de l'université en direction de ses propres étudiants et des lycéens qui aspireraient à y entrer, il vise en premier lieu à les informer sur les formations dispensées par leur université. En second lieu, le service doit renforcer la mission d'orientation des enseignants-chercheurs : dirigé par l'un des enseignants-chercheurs de l'Université, le service est composé de documentalistes et/ou de personnels chargés de l'accueil des étudiants. A la demande de l'université et sur décision du recteur, des conseillers d'orientation peuvent contribuer au fonctionnement du service commun universitaire. Selon l'université à laquelle il appartient, le SCUIO peut avoir un nom différent : CAIO, SIOU, SUAIO, etc.

1.1.3. Difficultés des orienteurs à l'Université

La note consacrée à la France dans les *Regards sur l'éducation* de l'OCDE révèle que le décrochage n'est pas nécessairement synonyme d'échec :

« Sur 100 élèves qui commencent une formation de niveau universitaire (Supérieur de type A), 64 obtiendront un diplôme au moins équivalent à la licence et 15 se réorienteront vers une formation du supérieur plus technique de type IUT, STS (Supérieur de type B) et obtiendront un diplôme tandis que 21 sortiront du système sans obtenir un diplôme du supérieur. Abandonner une formation tertiaire de type A en cours ne constitue pas nécessairement un échec si les étudiants mettent à profit cette partie de leur parcours pour s'orienter vers l'enseignement tertiaire de type B⁸ ».

En France, 15 % des étudiants qui ont abandonné des études « de type A » réussissent leur orientation vers l'enseignement « de type B ». Plutôt que de sortir non diplômés de l'université, et de risquer ainsi de subir des difficultés d'insertion durable, les étudiants en échec cherchent à se réorienter en tentant de s'inscrire dans des formations plus courtes et professionnalisantes. D'où l'importance des services d'orientation, qui doivent prendre le relais des services de l'orientation scolaire.

Or, l'explosion des effectifs étudiants à l'Université est venue compliquer considérablement la tâche de ces services, dont le budget et les moyens n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. La difficile situation des SCUIO est ainsi évoquée lors de leurs Journées nationales en 1992 : d'un côté, ils sont en concurrence avec différents services de l'université, en raison d'un « difficile partage des compétences » avec le bureau des stages, le service emploi de l'université et l'observatoire de la vie étudiante là où ces différents services ne lui ont pas été rattachés, et plus récemment avec le SCD concernant la documentation. De l'autre, le SCUIO peut au contraire se retrouver totalement marginalisé au sein de l'université⁹. Or, seule la collaboration des différents services de l'université, non plus concurrents mais complémentaires, peut garantir la qualité du service apporté aux étudiants.

⁸ OCDE, *Regards sur l'éducation 2008*, Note de présentation : France [en ligne] <<http://www.oecd.org/dataoecd/31/47/41277838.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁹ FRANCE, Direction générale des enseignements supérieurs, *Créer et développer des réseaux de partenaires dans et hors l'université : le rôle des SCUIO ; compte-rendu des travaux, Journées nationales des SCUIO, Marseille, 11 et 12 juin 1992*, Paris, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1992.

En 1992, une enquête diligentée par la direction générale des enseignements supérieurs¹⁰ révèle que les SCUIO ont développé une action réelle : ils disposent d'un fonds documentaire, assurent l'accueil des nouveaux étudiants, réalisent une documentation d'information et proposent des aides concrètes pour la recherche du premier emploi. Mais l'absence de documentalistes dans certains SCUIO est déplorée. Surtout, ces services touchent peu d'étudiants, alors que l'échec en premier cycle rend leur action décisive.

La satisfaction des étudiants relativement à l'offre du SCUIO et leur fréquentation du service sont en effet inversement proportionnelles : à l'Université de Cergy-Pontoise en 2007, 70 % des étudiants se disent satisfaits du SCUIO, mais seuls 25 % le fréquentent¹¹. A l'Université de Paris-12 Val de Marne en juin 2008, 70 % des étudiants – surtout les premiers cycles – ne connaissent pas ou n'ont jamais utilisé les services du SCUIO¹², alors qu'ils s'estiment majoritairement mal renseignés sur leurs études et leur devenir professionnel.

1.2. LA DIFFICILE INSERTION DES JEUNES EN FRANCE

1.2.1. Histoire de l'insertion professionnelle des jeunes en France

L'insertion, une notion politique

Ainsi que le rappelle le sociologue Claude Dubar,

« Le fait de “devoir s'insérer” en essayant de trouver du travail, à la sortie de l'école ou de l'université est tout sauf un donné naturel qui aurait toujours existé¹³ ».

On peut situer l'apparition de la question de l'insertion au cours des années 1960. Il s'agissait alors d'insérer les jeunes en situation de handicap ou d'inadaptation. Dans les années 1970, l'insertion s'impose progressivement, relativement à un groupe aux contours flous que l'on désigne par l'expression « les jeunes ». On quitte alors le contexte économique des Trente Glorieuses, où la transition entre la formation initiale et l'emploi ne faisait pas problème, pour entrer dans celui de la crise économique des années 1970, qui engendre la montée d'un chômage dont les jeunes sont les premières victimes. La question de l'adéquation entre la formation dispensée dans les différentes structures du système éducatif d'une part, et les besoins du marché et de l'économie d'autre part, se fait jour¹⁴.

Dans les années 1980, l'insertion des jeunes devient une « obligation nationale » : selon le rapport Schwartz,

¹⁰ FRANCE, Direction générale des enseignements supérieurs, 1973-1993, *les SCUIO 20 ans après : compte rendu des travaux. Séminaire d'Amiens, 30 septembre-1^{er} octobre 1993*. Paris, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1994.

¹¹ Université de Cergy-Pontoise, OVE, *Enquête de satisfaction SCUIO 2006/2007, 2007* [en ligne] <http://www.u-cergy.fr/IMG/Fiche_de_synthese_SCUIO_2006-2007-2.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹² Université Paris 12-Val de Marne, OVE, *Evaluation des formations par les étudiants : Licences, Licences professionnelles, DUT*, juin 2008 [en ligne] <http://www.univ-paris12.fr/95983879/0/fiche___document/&RH=WEB_FR> Consulté le 21 décembre 2009.

¹³ DUBAR, Claude, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Education et Sociétés*, n°7, 2001, p. 23-36 [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2001-1-page-23.htm>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁴ Auparavant, l'adéquation formation-emploi « constituait un puissant mécanisme de régulation publique en même temps que de reproduction sociale », *Ibid.*

« la collectivité se doit de préparer tous les jeunes à être capables d'affronter le marché de l'emploi et de remplir leur rôle de citoyens¹⁵ ».

Occuper un emploi est aussi un élément de l'insertion sociale. Dans ces conditions, on reproche au système éducatif de proposer des formations trop théoriques, alors que le monde de l'emploi nécessite la mise en œuvre de savoirs pratiques, comme le souligne Gérard Mauger :

« Pour pallier aux "insuffisances" du système scolaire, c'est l'entreprise qui est mise en avant et dotée d'une mission "éducative"¹⁶ ».

Le stage en entreprise est mis en avant. Avec le vote de la loi sur le RMI en décembre 1988, le terme d'insertion s'impose et devient synonyme d'intégration, par opposition à la notion d'exclusion.

On voit émerger dans les années 1990 le concept d'« employabilité » pour tenter d'expliquer la capacité à occuper un emploi, l'« inemployabilité » permettant d'expliquer la persistance du chômage¹⁷. Afin de réduire le chômage des jeunes, le programme « emplois-jeunes » est mis en place en 1997 :

« L'insertion par l'économie prévaut alors sur la logique éducative antérieure et débouche sur la multiplication des entreprises alternatives (l'économie solidaire) et la prédominance des contrats aidés¹⁸ ».

D'une accession plus ou moins immédiate à l'emploi, l'insertion est devenue un parcours plus ou moins long emprunté par l'individu à sa sortie du système éducatif.

L'insertion des jeunes aujourd'hui

La controverse qui a accompagné la mise en place, puis le retrait, du contrat première embauche en 2006, a montré combien la question de l'insertion des jeunes demeure brûlante dans les années 2000. L'ampleur de la contestation fut interprétée comme le témoignage d'un certain malaise des jeunes en France, face à la précarisation de leur insertion professionnelle.

Selon l'INSEE, c'est le groupe des 18-24 ans qui connaît le plus fort taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté¹⁹. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est supérieur en France à la moyenne des pays de l'Union européenne : il s'établit à 19 % contre 15,6 %²⁰. Les jeunes, étant surreprésentés parmi les candidats à l'embauche, ont un taux de chômage très sensible aux fluctuations de l'économie. Enfin, à la sortie du système éducatif, la probabilité pour eux d'occuper un emploi stable est moindre en France qu'ailleurs en Europe, alors que celle de passer par une période de chômage plus ou moins longue y est plus forte.

Pour conclure cette courte histoire de l'insertion des jeunes en France, on peut souligner un certain nombre de thèmes récurrents depuis les années 1970. Tout d'abord, la tentation d'expliquer l'inemployabilité des jeunes par l'absence de dispositions qui leur

¹⁵ SCHWARTZ, Bertrand, *L'Insertion sociale et professionnelle des jeunes : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981.

¹⁶ MAUGER, Gérard, « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001, p. 5-14 [en ligne] <http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ARSS&ID_NUMPUBLIE=ARSS_136&ID_ARTICLE=ARSS_136_0005> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ DUMONT, Catherine, *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Direction des Journaux officiels, 2008 [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000686/index.shtml>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁹ INSEE, *Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge*, 2007 [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF04405> Consulté le 19 juin 2009.

²⁰ EUROSTAT, INSEE, *Chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union européenne*, 2007 [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTEF03310> Consulté le 21 décembre 2009.

seraient propres est encore présente aujourd'hui : on la retrouve à l'origine du « socle commun de connaissances ». La formation a donc souvent constitué l'une des réponses de la classe politique au chômage des jeunes. Mais pour expliquer le chômage des jeunes diplômés, c'est le thème de l'inadéquation entre les dispositifs de formation et les besoins de l'économie qui est souvent privilégié, et dans ce domaine, c'est l'université qui est le plus souvent mise en accusation. Selon Claude Dubar, la notion d'insertion s'est construite socialement à partir du constat suivant :

« La possession d'un diplôme n'assure plus, de manière quasiautomatique, l'entrée dans un emploi "classé" selon un niveau correspondant à celui du diplôme. La concurrence sur les emplois s'intensifie en même temps que les critères de l'embauche et les statuts de l'emploi se diversifient²¹ ».

Toutes les politiques publiques relatives à l'insertion ont tenté, en vain, de résorber cette rupture. La concurrence qui caractérise le marché de l'emploi induit aujourd'hui une mise en concurrence des institutions délivrant des diplômes.

1.2.2. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'Université

S'il apparaît donc toujours souhaitable, pour réussir son insertion, d'obtenir un diplôme, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'université fait également problème. Entre 2005 et 2007, on compte ainsi sept rapports consacrés à ce sujet, émanant de différentes instances, parfois avec des redondances qui soulignent son importance pour les pouvoirs publics²². Tous dressent le même constat : le diplôme universitaire s'accompagne dans un trop grand nombre de cas de difficultés d'insertion. Le rapport Hetzel observe une dégradation de l'insertion professionnelle des diplômés :

« Ainsi, 3 ans après leur sortie, 11% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage. Un tel taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur reste préoccupant alors que, par ailleurs des emplois nécessitant des qualifications ne sont pas pourvus dans de nombreux secteurs d'activités (industrie, commerce et distribution banques, services, bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration, etc.) ».

Les jeunes diplômés rencontrent plus de difficultés pour s'insérer en France que dans d'autres pays européens : s'il faut 11 ans à un jeune pour s'insérer en France, aux Pays-Bas, où la formation continue est très développée, les jeunes s'insèrent en 3 ans et en Allemagne en 6 ans²³.

Les difficultés sont plus grandes si l'on a obtenu un diplôme universitaire que si l'on sort d'une « école », notamment d'une école d'ingénieur ou d'une école de commerce. L'insertion varie également selon la filière et le niveau de diplôme obtenu. La dernière enquête « Génération » du Céreq, 2001-2004 : *les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail*, révèle que le taux de chômage des jeunes issus des filières professionnelles (BTS ou DUT) est nettement inférieur à celui des autres diplômés de l'université, y compris ceux qui sont titulaires d'un DESS ou d'un DEA. Les titulaires

²¹ DUBAR, Claude, art. cit.

²² WALTER, Jean-Louis, *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*, Avis et rapports du conseil économique et social, juillet 2005 ; PROGLIO, Henri et al., *L'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur*, Paris, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, février 2006 ; Rapport du cercle Vinci à Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, *Comment faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur ?*, juin 2006 ; HETZEL, Patrick, *De l'université à l'emploi*, Rapport final de la commission du débat national Université-Emploi, octobre 2006 ; LUNEL, Pierre, *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, pour un nouveau pacte avec la jeunesse*, mars 2007.

²³ WALTER, Jean-Louis, *op cit*.

d'une licence professionnelle occupent, quant à eux, des emplois plus stables et mieux rémunérés que les détenteurs de licences générales.

Si le taux de chômage des licenciés est de 7% en fin de troisième année de vie active, de grandes disparités sont observées selon les filières : les diplômés en Lettres et sciences humaines connaissent le plus fort taux de chômage, devant les diplômés en Droit, Économie ou AES. Les diplômés des filières scientifiques et industrielles sont les mieux lotis. Les diplômés en Lettres et sciences humaines occupent également des emplois moins stables et moins bien rémunérés, si bien que trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, ces derniers sont nombreux à avoir commencé une autre formation. Le taux de chômage des diplômés de STAPS est globalement inférieur à celui de l'ensemble des jeunes diplômés, mais ils occupent des emplois moins stables et moins bien rémunérés, qui ne sont en rapport avec le sport que dans un cas sur deux. Les diplômés de la filière Santé sont dans une situation particulière : une fois passée la première année, sélective, ils ne connaissent aucun problème d'insertion. En raison du *numerus clausus*, reste cependant à ceux qui échouent à se réorienter.

Concernant le niveau de diplôme, le taux de chômage des jeunes docteurs est inférieur à celui de l'ensemble des jeunes diplômés, mais c'est l'obtention d'un diplôme « bac +5 » qui assure la meilleure qualité d'insertion et permet d'occuper des emplois à durée indéterminée, notamment de cadres, avec un salaire médian supérieur de 33% à celui des Licences.

1.2.3. La fonction de l'université en question

Le taux d'échec en premier cycle et les difficultés d'insertion de plus en plus grande des diplômés de l'université ont conduit à des stratégies d'évitement de l'université : le taux d'inscription dans les filières sélectives est ainsi en hausse. Les difficultés d'insertion des jeunes diplômés en Lettres et Sciences humaines pose d'autant plus problème qu'il s'agit du secteur le plus fréquenté de l'Université. Alain Renaut souligne ainsi la situation paradoxale qui veut qu'en France,

« les filières qui accueillent les étudiants les plus nombreux soient aussi celles où les promesses que le monde académique adresse à ceux qu'il accueille apparaissent particulièrement difficiles à tenir²⁴. »

Dans ces conditions, la question de la fonction d'une université concurrencée par les grandes écoles se pose. Pour Alain Renaut, l'université fonctionne à la manière d'un « réducteur d'ambition », qui ne parvient à assurer une formation professionnelle de ses étudiants

« que s'ils consentent, après un temps d'étude et, le cas échéant, de chômage (ou de difficultés) plus ou moins long, à renoncer à leurs ambitions initiales ou aux espoirs que leur avait donné l'entrée dans l'enseignement supérieur²⁵. »

Dans un système républicain caractérisé par la mise en avant de l'égalité de tous face à l'instruction, il s'agit de faire accepter à ceux qui n'ont pu intégrer les filières sélectives des écoles, la place qui leur revient « dans les rouages d'une société stratifiée », grâce à un mécanisme d'autant plus insidieux qu'il est imperceptible à ceux auxquels il s'applique.

Les jeunes, qui sortent de plus en plus formés de l'université, ont de plus en plus de mal à occuper un emploi correspondant à leur niveau d'études. Ce déclassement serait lié à

²⁴ RENAUT, Alain, *Quel avenir pour nos universités ? Essai de politique universitaire*, Boulogne, Timée-Ed., 2008, p. 44-45.

²⁵ *Ibid.*, p. 96.

la suréducation, traduction française d'un concept anglo-saxon qui voit dans la dévalorisation des diplômes sur le marché du travail l'un des corollaires de la massification des diplômés du supérieur. Cette notion, dont on observe qu'elle est radicalement opposée à l'esprit des Lumières qui prévaut dans la conception française de l'éducation, s'oppose également à la volonté politique d'augmenter le nombre de diplômés du supérieur en France. Selon Marie Duru-Bellat,

« il n'y a pas de lien mécanique entre la richesse produite et le niveau global de qualification ».

Or, la massification dans l'enseignement supérieur

« s'est faite sans qu'on adapte les formations et sans réfléchir aux débouchés des diplômés ni aux compétences dont on dote vraiment les jeunes. Alors, bien sûr, la valeur relative des diplômes existe bien : il vaut mieux un bac + 3 qu'un simple bac. Mais le problème, c'est leur valeur intrinsèque. Ils ne suffisent pas à s'insérer sur le marché du travail²⁶. »

1.3. L'UNIVERSITE EN MAL DE REUSSITE

1.3.1. L'explosion des effectifs

Les maux de l'université sont d'abord liés, on le sait, à son histoire. Selon l'OVE, « La volonté de démocratiser l'enseignement, qui a caractérisé le XXe siècle, en a façonné la structure²⁷ ». A l'origine de l'école républicaine, se trouve en effet l'idée fondatrice de l'égalité de tous devant le droit à l'instruction, perçue comme un levier de promotion sociale. Le taux d'accès au baccalauréat est ainsi passé de 11,3% d'une génération dans les années 1960 à 62,9% au milieu des années 1990²⁸. En 1989, Lionel Jospin, alors Ministre de l'Education Nationale, confirme l'objectif que 80% d'une classe d'âge atteigne le niveau baccalauréat en 2000.

L'augmentation du nombre de bacheliers a produit une augmentation du nombre d'étudiants, qui n'a commencé à se stabiliser que dans les années 2000 : on comptait 214 700 étudiants inscrits à l'université (hors IUT et IUFM) en 1960-1961, 637 000 en 1970-1971, 804 400 en 1980-1991, 1 085 600 en 1990-1991, 1 277 500 en 2001-2002, 1 223 700 en 2008-2009²⁹. Les fluctuations des années 2000 sont en partie liées aux variations du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises, qui attirent 8,5 % des effectifs mondiaux d'étudiants étrangers³⁰. Pourtant, la massification des étudiants ne s'est pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle du financement de l'université : dans ce domaine, la France se caractérise

« par une dépense par élève du secondaire bien plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE, combinée à une dépense par étudiant du supérieur en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE³¹ ».

²⁶ DURU-BELLAT, Marie, *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Éd. du Seuil, 2006.

²⁷ BEAUPERE, Nathalie, CHALUMEAU, Lucile et al, *L'abandon des études supérieures, rapport réalisé pour l'OVE*, Paris, La Documentation française, 2007, p. 21.

²⁸ Ministère de l'Education Nationale, DEPP, « résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat », *Note d'information* n° 07.15, mai 2007 [en ligne] <<http://www.education.gouv.fr/cid4966/resultats-definitifs-session-2006-baccalaureat.html>> Consulté le 21 décembre 2009.

²⁹ Ministère de l'Education Nationale, DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/2009/95/5/RERS_2009_FINAL_WEB_117955.pdf>. Consulté le 21 décembre 2009.

³⁰ OCDE, *Regards sur l'éducation 2008*, Note de présentation : France [en ligne] <<http://www.oecd.org/dataoecd/31/47/41277838.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

³¹ *Ibid.*

Dans un contexte où l'obtention du baccalauréat s'est généralisée, le passage par l'enseignement supérieur constitue donc un mécanisme de différenciation, selon Marc Romainville :

« *Aller à l'université n'est même plus une ambition mais une nécessité sociale*³² ».

La démocratisation de l'enseignement supérieur a établi une nouvelle hiérarchie scolaire, opposant les secteurs de l'enseignement supérieur entre eux (l'Université face aux écoles), les filières entre elles (les Sciences humaines et sociales face aux autres filières universitaires), les formations entre elles (les études longues face aux formations courtes), les universités entre elles, et bien sûr, les étudiants entre eux, selon le capital social, culturel et économique dont ils disposent. S'est ainsi constitué un marché scolaire, régi par la loi de l'offre et de la demande.

La démocratisation de l'enseignement supérieur a seulement déplacé les inégalités. À la rentrée 2008, la part d'étudiants dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale passe de 29,1 % en cursus Licence à 35,7% en cursus Master et à 38,1 % en cursus Doctorat³³. Cette situation induit des processus d'autosélection, certains étudiants renonçant à s'inscrire dans un cursus où ils estiment leurs chances de réussir faibles.

1.3.2. Le décrochage

Selon la dernière enquête *Génération* du Céreq, 20 % des étudiants issus de l'enseignement supérieur ont quitté le premier cycle sans diplôme, soit près de 75 000 étudiants³⁴. Ce phénomène est déjà perceptible dans les années 1980, l'augmentation des décrochages ayant accompagné, mécaniquement, celle des effectifs étudiants. Mais l'abandon des études supérieures ne fait alors pas encore problème, car les étudiants qui quittent l'Université sans diplôme accèdent à des « emplois plus qualifiés que les autres » :

« *Ainsi le passage dans l'enseignement supérieur, même s'il se solde par un échec formel ou non, apporte un avantage sur le plan professionnel*³⁵ ».

Plus de 20 ans après, l'insertion professionnelle des jeunes sortant sans diplôme de l'Université s'effectue dans un tout autre contexte, caractérisé par la capacité de plus en plus faible du marché du travail à absorber une main d'œuvre non qualifiée. 19 % des étudiants décrocheurs, qui représentent un quart des sortants du supérieur, sont au chômage trois ans après leurs études. Les étudiants en échec après un bac professionnel ou technologique connaissent encore plus de difficultés et, lorsqu'ils travaillent, occupent des emplois précaires³⁶. Les filières courtes à fort encadrement, de type IUT ou STS, qui leur sont à l'origine destinées, sont sélectives et intègrent beaucoup de jeunes qui feront, après leurs deux années de formation, le choix de poursuivre dans des formations plus longues. Le choix d'une filière s'effectue donc souvent par défaut pour ceux qui n'ont pas été admis dans ces filières et qui se dirigent vers un enseignement supérieur universitaire plus adapté aux titulaires d'un baccalauréat général. Il n'est donc

³² ROMAINVILLE, Marc, *L'échec dans l'université de masse*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 60.

³³ Ministère de l'Éducation Nationale, *Repères et références statistiques 2009* [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/2009/95/5/RERS_2009_FINAL_WEB_117955.pdf> Consulté le 26 décembre 2009.

³⁴ CALMAND, Julien, et HALLIER, Pierre, « être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », Céreq, *Bref* n° 253, juin 2008 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/b253.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

³⁵ BEAUPERE, Nathalie, *et al.*, *op. cit.*, 2007, p. 11.

³⁶ GIRET, Jean-François, MOLINARI-PERRIER, Mickaële et MOULLET, Stéphanie, « 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail », Céreq, *Notes Emploi Formation* n° 21, mars 2006 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/NEF21enligne.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

pas étonnant que la proportion d'étudiants issus d'un bac professionnel ou technologique décroisse avec le niveau de cursus.

Les facteurs de l'échec à l'université sont multiples : l'origine sociale ou géographique³⁷, le genre, les caractéristiques du parcours scolaire antérieur (marqué ou non par des redoublements), le fait de travailler ou non pendant ses études, etc. De manière générale, la faiblesse de l'encadrement dans l'enseignement supérieur universitaire par opposition aux classes préparatoires aux grandes écoles et aux IUT constitue un facteur important d'abandons.

Enfin, le taux d'échec en premier cycle à l'Université constitue une forme de sélection cachée. Etant donné que l'accès à l'Université est libre et relativement peu onéreux par rapport au système des écoles,

« s'y pratique en revanche tout au long des deux années du DEUG une sélection "souterraine" par l'échec qui est d'autant mieux acceptée dans la pratique qu'elle n'est pas officiellement affirmée³⁸ ».

La solution envisagée par le rapport Hetzel pour lutter contre le décrochage repose sur un système de contractualisation avec l'étudiant. A son arrivée à l'université, celui-ci signe un contrat avec l'université : à l'issue du premier semestre, un premier bilan est effectué pour vérifier que les objectifs fixés ont bien été atteints. Dans le cadre de l'opération « égalité des chances » à l'Université de Bordeaux 1, le contrat signé avec l'étudiant comporte l'engagement d'utiliser le tutorat et de fréquenter la bibliothèque, ainsi que de consulter de la documentation.

1.3.3. Le métier d'étudiant

La massification des effectifs étudiants s'est accompagnée d'un changement dans leur rapport au savoir et à l'université. On passe ainsi des « héritiers » aux « nouveaux étudiants », c'est-à-dire d'un groupe relativement restreint et homogène qui dispose *a priori* – notamment en raison de son origine familiale – du capital culturel et scolaire nécessaire à la réussite des études dans l'enseignement supérieur, à un groupe important et hétérogène, rencontrant des difficultés à décoder les implicites de l'enseignement universitaire. Bernard Lahire, dans *Les manières d'étudier*, détaille leurs pratiques, et souligne la transformation du rapport qu'entretiennent ces étudiants avec la lecture et l'écrit universitaire. Surtout, selon Odile Riondet,

« un certain nombre d'étudiants arrivent dans le supérieur sans maîtriser les techniques de base nécessaires pour suivre cet enseignement³⁹ »

La réussite à l'université dépend donc de la capacité de l'élève à devenir étudiant : c'est « l'affiliation », définie par Alain Coulon :

« Réussit l'étudiant qui s'est affilié. S'affilier, c'est naturaliser, en les incorporant, les pratiques et les fonctionnements universitaires, qui ne sont jamais déjà formés dans les habitus des nouveaux étudiants⁴⁰ ».

Alain Coulon recommande la mise en place de TD de méthodologie universitaire intégrant une formation à l'utilisation de la documentation afin de favoriser l'affiliation. L'analyse est en effet récursive : si les « nouveaux étudiants » qui ont pris la suite des « héritiers » ne se sont pas adaptés aux méthodes de l'université, cette dernière n'a pas

³⁷ 29% des jeunes originaires d'Europe du Sud et 46% des jeunes issus de l'immigration maghrébine sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme, selon FRICKEY, Alain et al. « Les jeunes issus de l'immigration : de l'enseignement supérieur au marché du travail », Céreq, *Bref* n° 205, 2004 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/b205.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

³⁸ GOUTERON, Adrien, BERNADAUX, Jean et CAMOIN, Jean-Pierre, *S'orienter pour mieux réussir*, Paris, Sénat, 1998 [en ligne] <http://www.senat.fr/rap/r96-81/r96-81_toc.html> Consulté le 21 décembre 2009.

³⁹ RIONDET, Odile, *Former les utilisateurs de la bibliothèque*, Villeurbanne, Enssib, 2000.

⁴⁰ COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Economica, Anthropos, cop., 2005, p. 207.

su s'adapter à ses nouveaux étudiants. Elle semble avoir longtemps été incapable d'accepter la fin du temps des héritiers, qui comprenaient la langue abstraite des universitaires⁴¹ et demeurent aujourd'hui encore, notamment chez les enseignants, un idéal qui présente l'avantage de ne pas remettre en cause la pédagogie universitaire. L'héritier incarne en effet « un rapport au monde plus qu'une manière d'étudier » :

« Il est également le symbole d'une Université détachée des contingences, bien différente de l'université de masse⁴² ».

Enfin, Bernard Lahire fait le lien entre motivation et perspectives d'insertion :

« Travailler universitairement pour quoi ? Dans quel but ? Avec quels objectifs ou quelles récompenses en vue ? Les faibles perspectives d'emploi ou les perspectives d'emplois de moins en moins qualifiés ne peuvent placer les étudiants dans des conditions mobilisatrices en matière d'appropriation de connaissances universitaires⁴³. »

La réussite à l'Université dépend aussi de la capacité de l'Institution à insérer ses diplômés.

1.3.4. Les rapports

Depuis les années 1990, la question de la réussite à l'université s'est politisée. En 1995, le rapport Lavroff souligne les difficultés des premiers cycles et recommande déjà la mise en place d'une meilleure orientation dès le secondaire. En 1996, un rapport parlementaire intitulé « s'orienter pour mieux réussir⁴⁴ » souligne à nouveau l'inadaptation de l'enseignement supérieur au plus grand nombre et l'insuffisance du système d'accueil et d'orientation des étudiants. Dix ans après, le rapport *Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités*, réitère les mêmes constats tout en s'inscrivant dans le contexte de l'objectif, affiché dans le Traité de Lisbonne, de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, pour un taux actuel aux alentours de 40 % :

« [Un taux de 50 %] ne peut être atteint qu'en attirant de nouveaux publics, moins préparés aux études universitaires et requérant un accompagnement pédagogique renforcé⁴⁵ ».

On ne peut que souligner le paradoxe : malgré le taux d'échec, important en premier cycle, d'étudiants incapables de s'adapter au travail universitaire, le rapport recommande d'élargir encore les publics de l'université.

Alors que statutairement, le premier cycle vise officiellement à préparer le second cycle, il élimine de fait les élèves qui ne parviennent pas à devenir étudiants⁴⁶. Pour résoudre cette difficulté, outre le renforcement de la semaine de pré-rentrée, déjà mise en œuvre dans la plupart des universités, et à laquelle la majorité des SCD participent, un certain nombre de « bonnes pratiques », initiées de façon disparate ici et là, sont évoquées :

-L'amélioration de l'accueil des étudiants de premier cycle grâce à la mise en place de parcours personnalisés, qui devront mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire, et notamment les enseignants-chercheurs.

⁴¹ Marc Romainville demande ainsi : « Quel enseignant prendra soin de préciser le sens des mots suivants qui fourmillent pourtant dans les discours universitaires : empirique, intrinsèque, patent, corollaire, éclectisme... ? », in ROMAINVILLE, *op. cit.*, 2000 p. 38.

⁴² BEAUPERE *et al.*, *op. cit.*

⁴³ LAHIRE, Bernard, *Les manières d'étudier*, Paris, La Documentation française, 1997, p. 79.

⁴⁴ GOUTERON *et al.*, *op. cit.*

⁴⁵ SIMON, Thierry, IGAENR, *Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités*, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2006 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000582/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁴⁶ BEAUPERE *et al.*, *op. cit.*

- La généralisation du tutorat, les étudiants avancés devant ainsi aider les premiers cycles dans leur apprentissage du « métier » d'étudiant. Si ce tutorat semble nécessaire, il diffère cependant l'affiliation des étudiants en « secondarisant » le supérieur.
- Le repérage et la mise en place d'un système de rattrapage pour les « décrocheurs ».
- L'accroissement de l'offre pédagogique en ligne, afin d'assurer aux étudiants un véritable support de cours.
- La généralisation du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Les rapports manquent cependant quelque peu leur sujet en éludant la question de la pédagogie universitaire. Seuls les rapports Lunel et Simon rappellent que l'activité d'enseignement des enseignants-chercheurs est loin d'être aussi valorisée que leur activité de recherche, alors qu'un meilleur encadrement des étudiants de premier cycle prend du temps et demande la mobilisation de moyens – notamment humains – importants.

1.4. UN NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR L'UNIVERSITE

1.4.1. La loi LRU

Le paysage universitaire, modelé par les lois Faure et Savary dans un premier temps puis adapté aux normes européennes par la réforme Bayrou et la mise en place du LMD, a été transformé en profondeur par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Les missions de l'université sont redéfinies : aux quatre missions déjà définies auparavant, « la formation initiale et continue », « la recherche scientifique et technologique », « la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique », « la coopération internationale », la LRU ajoute « l'orientation et l'insertion professionnelle », ainsi que « la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

La loi dote, en outre, les universités d'une nouvelle organisation dans un délai d'un an, et de nouvelles compétences dans un délai de cinq ans, modifiant leur gouvernance, la gestion de leur budget et de leurs ressources humaines. L'autonomie des universités par rapport à l'Etat est d'abord budgétaire : avec le défléchage des crédits, l'Etat confère à l'Université une meilleure maîtrise des moyens dont elle dispose, à travers la gestion d'un budget global. De nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines lui sont également accordées, conférant à l'Université, désormais représentée par un président « porteur de projet », une meilleure maîtrise également de ses personnels. L'adoption de cette loi ainsi que sa mise en application ont suscité d'importants mouvements de protestation chez les étudiants et les enseignants.

La volonté affichée de la loi est de rendre les universités « plus attractives », en donnant à chacune d'entre elle l'autonomie qui lui permettra de développer des initiatives pour lutter contre l'échec et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants, mais aussi pour se positionner, sur un marché universitaire international, comme un acteur à part entière. Elle permet aux présidents des universités de recruter, prioritairement sur des critères académiques ou sociaux, des étudiants, pour assurer des activités de tutorat ou de service en bibliothèque. La loi favorise enfin, par ricochet, l'intégration des SCD dans l'Université. Pierre Carbone souligne en effet que non seulement « La participation du SCD, représenté par son directeur, aux instances universitaires n'est plus un acquis »,

mais qu'avec le défléchage des crédits et des emplois, l'Etat « ne notifie plus de répartition interne⁴⁷ ».

1.4.2. Le plan réussite en Licence

Le plan Licence émane des recommandations des rapports et vient soutenir, notamment sur le plan financier, un certain nombre des mesures de la LRU. L'objectif du plan est de diviser par deux le taux d'échec en première année de Licence en l'espace de cinq ans. Pour financer ce plan, l'Etat devra verser 730 millions cumulés d'ici à 2012, « ce qui équivaut à une hausse du budget dédié à la licence de 43% ». Les crédits sont répartis par université « en fonction du nombre d'étudiants en première année pondéré par le nombre de bacheliers arrivant à l'université avec une ou plusieurs années de retard⁴⁸ ».

Le plan s'accompagne d'une rénovation de la Licence, qui deviendrait, outre le sésame permettant la poursuite d'études au niveau Master qu'elle est déjà, « un vrai diplôme national qualifiant d'insertion ». Son architecture serait la suivante : la première année, pluridisciplinaire, vise à conférer aux étudiants des acquis fondamentaux, en matière de culture générale et de connaissance du monde socio-économique par exemple, ainsi qu'à renforcer des compétences telles que la maîtrise d'une langue étrangère et des TIC. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'apprendre son métier d'étudiant, en termes de méthode et d'autonomie. Ce n'est qu'en deuxième année qu'une véritable spécialisation disciplinaire débute, et s'accompagne d'une découverte du monde professionnel. Le suivi du « projet personnel » de l'étudiant doit être assuré. La troisième année de Licence permet à l'étudiant de s'orienter vers le métier qu'il aura choisi. Tous les cursus devront comporter un stage. L'encadrement des étudiants se retrouve donc renforcé, et leur diversité doit être prise en compte par l'université.

Concrètement, l'enquête que nous avons envoyée à tous les SCD⁴⁹, a montré que 73% de ceux qui ont répondu ont modifié leur politique suite à ce Plan. Ils ont bénéficié de crédits supplémentaires pour renforcer la documentation destinée aux étudiants de licence, notamment en termes d'exemplaires. L'accueil en bibliothèque a également pu être amélioré grâce au recrutement de moniteurs étudiants. La critique majeure qui a pu être exprimée envers le plan Licence concerne donc son caractère ponctuel : bien que pluriannuel, il s'agit sur le plan budgétaire d'un « plan » conjoncturel plutôt que d'une véritable évolution structurelle.

1.4.3. L'orientation active

Selon l'analyse privilégiée par les rapports, les failles du système d'orientation chargé de guider les futurs étudiants dans leur parcours de formation serait à l'origine de l'échec à l'université. L'interface entre le secondaire et le supérieur a donc été renforcée afin de rendre les étudiants qui intègrent l'université acteurs de leur choix. C'est l'objectif du dispositif de l'orientation active, sur lequel repose d'ailleurs en partie le « Plan Licence », mis en place de façon expérimentale en 2006-2007 à l'issue du rapport

⁴⁷ CARBONE, Pierre, « L'université à l'horizon 2012 », *BBF*, 2009, n° 6, p. 12-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0012-002>> consulté le 27 novembre 2009

⁴⁸ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Plan pluriannuel pour la réussite en licence : document d'orientation* [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Communiqués/01/8/orientationlicence_21018.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁴⁹ Voir en annexe.

Hetzel, puis généralisée à la rentrée 2008⁵⁰. Elle est également inscrite dans l'article 20 de la LRU. L'année de Terminale doit permettre au futur bachelier de s'informer avant de constituer un dossier unique de préinscription à l'enseignement supérieur (dossier pouvant comporter des choix dirigés vers des filières sélectives ou non). L'université est chargée d'émettre un avis, consultatif, sur les vœux formulés par les lycéens souhaitant rejoindre ses bancs. Le rapport de Bernard Saint-Girons sur l'orientation active préconise cependant d'intégrer ce conseil dans une démarche individualisée, car en raison de son caractère facultatif, peu de lycéens ont réellement bénéficié d'entretiens avec un enseignant.

La réorientation éventuelle lors de la première année de Licence fait également partie de l'orientation active. Si, en 1997, la réforme Bayrou a échoué dans sa tentative d'instaurer un semestre d'adaptation à l'entrée à l'université en raison de la pesanteur institutionnelle des disciplines universitaires, le rapport sur l'orientation active recommande une évolution dans ce domaine :

« Il importe à cet égard de modifier les représentations des étudiants, de leur entourage et de la communauté universitaire en privilégiant la notion de parcours, avec ce qu'elle implique d'évolutions possibles, par rapport à celle de cursus, plus linéaire et laissant moins de place aux changements de trajectoire éventuels⁵¹ ».

La mise à disposition d'une information exhaustive et clarifiée est privilégiée comme support de l'orientation. Les taux de réussite par disciplines ainsi que des indicateurs d'insertion par diplômes ont été rassemblés sur un Portail étudiant par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁵², afin de lutter contre les déséquilibres, notamment sociaux, qui affectent l'accès à l'information sur les filières et induisent des parcours fondés sur l'erreur. Il s'agit de responsabiliser les étudiants :

« Le fait d'informer et de prévenir les étudiants dédouane quelque peu le système d'enseignement de sa propre responsabilité et de ses défaillances⁵³ ».

En outre, le conseil en orientation, s'il est probablement primordial pour promouvoir l'égalité des chances, ne peut lutter contre le désir de découverte des nouveaux étudiants, qui peut les conduire à s'essayer à plusieurs filières.

Malgré tout, ces dispositifs contribuent à la mise en place d'un service public de l'orientation, essentiel à un moment de privatisation du conseil en orientation, qui accentue encore les déséquilibres entre les milieux socioprofessionnels dont sont issus les jeunes : bilans de compétences, bilans d'orientation et différentes formes de « *coaching* » sont ainsi proposés par des officines privées à ceux qui peuvent s'offrir leurs services.

A l'Université de Reims Champagne-Ardennes, la formation des étudiants de L1 s'inscrit dans un dispositif de soutien élaboré dans le cadre de l'orientation active. Un « bilan de compétences » des lycéens, dressé par les enseignants du secondaire, a permis de repérer les futurs étudiants pouvant rencontrer des difficultés à l'université et de leur proposer une UE de consolidation, qui comporte une séance consacrée à l'acquisition de

⁵⁰ SAINT-GIRONS, Bernard, *Renforcer l'orientation active : pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur*, Paris, MEN, juillet 2009 [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/Orientation/46/6/rapport-orientation-active-juillet-2009_66466.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Portail étudiant [en ligne] <<http://www.etudiant.gouv.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁵³ BEAUPERE *et al.*, *op.cit.*

compétences documentaires à partir de périodiques scientifiques. Le succès de l'action a été assuré par la collaboration entre différents partenaires⁵⁴.

1.4.4. Les BAIP

Pour tenter de résoudre le problème de la pluralité des structures qui, à l'Université, assurent des missions d'information, d'orientation et d'insertion, des Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle sont en voie de création afin de coordonner cet ensemble complexe. Selon le rapport rendu sur le sujet,

« Il s'agit de faire en sorte que cette apparente nébuleuse fasse véritablement système et fonctionne de manière efficace⁵⁵ ».

Deux modèles sont proposés : un modèle « unitaire et centralisé », qui convient particulièrement aux établissements monodisciplinaires et monosites, dans lequel BAIP et SCUIO peuvent être confondus, et un modèle « réticulaire et coordonné », dans lequel le BAIP sera le coordinateur de la politique d'insertion professionnelle de l'établissement et favorisera la collaboration des différentes structures. Au nombre de l'arsenal de ses missions, on compte la diffusion des offres d'emploi et des stages, ainsi qu'une mission de conseil et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, avec des actions concrètes telles que la constitution d'une cvthèque, la simulation d'entretiens, l'aide à l'organisation de forums des métiers, etc. Trois ou quatre emplois supplémentaires pour 10 000 étudiants devront s'ajouter aux moyens déjà mobilisés dans les universités :

« En termes budgétaires, l'enveloppe nécessaire se situe dans une fourchette de 40 à 50 millions d'euros soit un montant par étudiant au voisinage de 40 euros⁵⁶ ».

L'action du SCD dans le domaine de l'insertion professionnelle peut s'inscrire dans ce cadre. La section droit-lettres du SCD de l'Université de Reims accueille des stands de présentation des filières : c'est dans ce cadre qu'elle a été contactée par le nouveau BAIP pour créer un atelier portant sur les outils disponibles à la BU pour la recherche d'emploi (Kompass, recherche d'information économique, veille).

Réussite des étudiants, orientation, insertion professionnelle sont désormais à l'ordre du jour dans les universités. Afin de renforcer leur intégration dans leur établissement, les SCD doivent donc s'adapter et développer de nouvelles stratégies dans ces domaines.

⁵⁴ Cet exemple est rapporté par Odile Dubois dans l'ouvrage *Favoriser la réussite des étudiants*, sous la direction de Carine Elbekri-Dinoird, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2009.

⁵⁵ CHAUDRON, Thomas, UHALDEBORDE, Jean-Michel, *Contribution à la mise en œuvre de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans les universités, Rapport à Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Paris, La Documentation française, juin 2008 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000642/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁵⁶ *Ibid.*

Associer la BU à la réussite étudiante

La réussite des étudiants et la lutte contre l'échec en premier cycle sont désormais prioritaires pour nombre d'universités, qui affichent sur leur site Internet les statistiques de réussite des différents cursus. L'Université François Rabelais à Tours indique ainsi sur sa page d'accueil qu'elle est « au service de la réussite⁵⁷ ». Dans ce contexte, le Congrès de l'ABF en 2008 proposa ainsi un atelier intitulé « Les bibliothèques universitaires, partenaires de la réussite étudiante ».

2.1. LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE, PARTENAIRE DE LA REUSSITE ETUDIANTE

2.1.1. L'espace bibliothèque

Des obstacles, notamment pour les étudiants de Licence

Dans une enquête menée par l'OVE auprès d'étudiants « décrocheurs » pour tenter de comprendre les raisons du décrochage, la BU est citée, et de façon problématique, par une étudiante qui, titulaire d'un baccalauréat littéraire, a entamé par deux fois des études de psychologie dans deux universités différentes (Toulouse et Bordeaux) et échoué à chaque fois :

« [...] je me suis retrouvée à ne pas avoir la moyenne alors que j'avais bûché. La grosse déception ! [...] Alors la B.U. j'y suis pas allée souvent. Toutes ces bibliothèques là, je ne suis pas trop fan. Je dis... je comprends rien. J'arrive dans un truc où il y a plein de bouquins : « qu'est-ce que je cherche, je prends lequel ? » Enfin, ça me saoulait, donc je m'achetais vachement de livres personnellement [...] »⁵⁸. »

La multiplicité des bibliothèques (« Toutes ces bibliothèques-là ») pose le problème de leur lisibilité : à côté de la bibliothèque centrale se trouvent les bibliothèques d'UFR, diverses sections disciplinaires, les BM, etc. En outre, les étudiants, même à un niveau avancé, ne décodent ni la CDU, ni la Dewey, et le classement des ouvrages leur est d'autant plus insaisissable qu'il ne recoupe pas l'offre pédagogique de l'université, divisée en disciplines. Dernier problème pointé par la jeune fille : la difficulté à identifier ses besoins documentaires. Comment repérer, dans la masse de documents proposés par la BU, ceux qui complètent, développent, reprennent les cours ? Pour une étudiante en Sciences humaines et sociales, ces questions sont extrêmement prégnantes⁵⁹.

⁵⁷ Page d'accueil de l'Université François Rabelais de Tours [en ligne] <<http://www.univ-tours.fr/>> Consulté le 20 décembre 2009.

⁵⁸ BEAUPERE, Nathalie, BOUDESSEUL, Gérard et MACAIRE, Simon, « Sortir sans diplôme de l'Université : de l'orientation post-bac à l'entrée sur le marché du travail », *OVE Infos*, n° 21, avril 2009 [en ligne] <<http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=oveinfos.php&id=22>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁵⁹ Plus qu'en Santé, où les étudiants ont recours aux photocopiés, et que dans les filières scientifiques, où les besoins des étudiants sont concentrés autour des manuels.

Les reproches adressés par la jeune décrocheuse à la BU conduit à faire de la librairie universitaire un modèle : les ouvrages y sont souvent présentés selon un mode d'exposition qui place, sur des tables différentes, les ouvrages consacrés aux fondamentaux de la discipline, ceux qui sont au programme des concours, les nouveautés, etc. Ils sont en outre classés par auteurs, et regroupés dans des pôles thématiques qui recouvrent les enseignements universitaires.

L'étude *Les bibliothèques de Paris et leurs publics* révélait de même en 2003 que les étudiants en Lettres et sciences humaines n'utilisaient véritablement les catalogues ou les bibliographies qu'à partir du troisième cycle⁶⁰. A la BU de Droit/Economie/Gestion de Besançon, une enquête menée en 2004-2005⁶¹ montre que les étudiants de L1 et de L2 « fréquentent la BU sans réellement l'utiliser ». Ce n'est qu'à partir de la fin de la Licence que les étudiants commencent à utiliser la bibliothèque comme lieu de ressources, « uniquement en relation directe avec les cours ». Il faut attendre le niveau Master pour que les étudiants consultent bases de données et ouvrages pour leur « formation personnelle ». La bibliothèque devient leur « deuxième maison ».

Fréquenter la BU

La fréquentation hebdomadaire d'une BU est un facteur de réussite, indépendamment de l'utilisation des ressources de la bibliothèque, car elle favorise la « discipline studieuse et sociale⁶² » que s'impose l'étudiant, dans un cadre universitaire caractérisé par la faiblesse tant de l'encadrement que du nombre d'heures de cours par rapport aux filières sélectives. La BU est le deuxième lieu de travail privilégié par les étudiants, après le domicile personnel : un tiers des étudiants la fréquentent au moins deux fois par semaine, quel que soit le niveau de cursus⁶³. Mais la BU manque également un tiers de son public potentiel, qui fréquente la bibliothèque moins d'une fois par mois.

Favoriser la fréquentation de la BU constitue donc le premier seuil d'une politique visant la réussite des étudiants, en leur fournissant des places de travail en nombre suffisant. A cet égard, le lieu « bibliothèque » a globalement changé depuis le rapport Miquel qui, en 1989, dénonçait la situation catastrophique des BU françaises. Le schéma de développement « Université 2000 » a permis la construction de bâtiments importants et attractifs, tels que la BU de Paris 8-Saint Denis ou la Bibliothèque Interuniversitaire de Lettres et Sciences humaines à Lyon. Mais la massification des effectifs n'ayant pas ralenti dans l'intervalle, l'objectif d'atteindre 1 m² par étudiant n'est pas atteint. Le schéma U3M a pris le relais en 1998, notamment pour les BU franciliennes⁶⁴, avec l'ouverture de la BU centrale de l'Université Paris 7, ou encore de la bibliothèque Sainte-Barbe. Le Plan Campus, lancé en 2008, sous la forme d'un appel à projets limité à 12 campus, encourage les projets coopératifs autour de PRES et intègre également le financement de BU de pointe – comme à Marseille ou à Lille – dans des projets plus larges, qui font de la politique immobilière de l'université une dimension essentielle de son attractivité. Anne-Marie Chaintreau se félicite que les nouvelles bibliothèques concilient

⁶⁰ LE SAUX, Annie, « Demain, la bibliothèque... », *BBF*, 2006, n° 6, p. 81-83 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.

⁶¹ Université de Franche-Comté, *Tout l'U*, n° 132, juin 2006, p. 4 [en ligne] <http://wwwold.univ-fcomte.fr/download/partage/document/toutlu/num_132/toutlu132.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁶² GRUEL, Louis, « Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur », *OVE Infos* n° 2, avril 2002 [en ligne] <<http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=oveinfos.php&id=3>> Consulté le 16 octobre 2009.

⁶³ OVE, *Enquête Conditions de vie des étudiants 2006* [en ligne] <http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=enqcond_rst.php&enq_id=6> Consulté le 21 décembre 2009.

⁶⁴ CHAINTREAU, Anne-Marie, « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes », *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 décembre 2009.

« un geste architectural fort, un degré réel de confort, une fonctionnalité de leurs équipements mobiliers et informatiques⁶⁵ ».

C'est d'ailleurs ainsi qu'elles sont perçues par les étudiants, qui jugent les conditions matérielles et les équipements des bibliothèques universitaires satisfaisantes pour 48,6% d'entre eux, et acceptables pour 42% d'entre eux⁶⁶.

2.1.2. La lisibilité et l'accessibilité du lieu bibliothèque

Un espace compréhensible

On l'a vu, pour un étudiant qui n'est pas préparé à « l'étrangeté » que représente pour lui la BU à son arrivée à l'université, la lisibilité de l'espace est primordiale. Pour lutter contre la dispersion de la documentation sur les campus, un récent rapport consacré à la rénovation de l'enseignement supérieur parisien rappelle que la modernisation des établissements passe inévitablement par la mise en œuvre d'une véritable politique de regroupement de la documentation, site par site⁶⁷.

Pour être identifiable, la BU doit occuper un bâtiment qui lui est propre, bien indiqué sur le campus⁶⁸. La signalétique, intérieure et extérieure, est capitale car elle

« fait sens, imprime le regard du nouvel arrivant avant tout échange avec le personnel et avant tout contact avec les collections⁶⁹ ».

On se permettra ici de renvoyer au récent mémoire d'étude d'Alice Lemesle sur l'accueil des étudiants de premier cycle⁷⁰, qui détaille avec exhaustivité les éléments permettant d'améliorer la lisibilité de la bibliothèque pour le néophyte, tels que le port de badges par le personnel, comme à la BU centrale de Paris VII où le personnel porte des badges dont le caractère non nominatif a permis de lever les réticences des personnels. La question de l'accessibilité de la BU est également importante. On la retrouve notamment dans les débats sur les horaires d'ouverture. La fermeture de la bibliothèque est le premier obstacle rencontré par les étudiants interrogés sur l'impossibilité du travail en bibliothèque, devant le manque de place ou de calme⁷¹. Dans ce domaine, l'emploi d'étudiants, qui a déjà permis d'étendre les horaires d'ouverture et de mettre en place des nocturnes, très demandés dans les BU Santé, est sans doute appelé à s'accroître.

Enfin, l'accessibilité de la bibliothèque pose également la question de la prise en compte des usagers handicapés. Le rapport sur l'accueil des étudiants handicapés rappelle que

« L'intérêt des étudiants en situation de handicap n'est pas de leur donner seulement satisfaction pour leur inscription dans la filière de leur choix, mais notre devoir est d'anticiper leur insertion dans la vie professionnelle. Il n'existe pas de statistiques précises sur les personnes handicapées à la recherche d'un

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ OVE, *Enquête Conditions de vie des étudiants 2006*, op. cit.

⁶⁷ LARROUTUROU, Bernard, *Pour rénover l'enseignement supérieur parisien, Rapport à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*, octobre 2009 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/48/5/arapportlarrourou_121485.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁶⁸ Voir sur ce sujet BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.), *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 26.

⁶⁹ FONTAINE, Amélie, *L'accueil des étudiants de premier cycle : le cas de la Bibliothèque de Sciences de l'Université Paul Sabatier -Toulouse 3*, Mémoire DCB, sous la direction d'Anne Meyer, Villeurbanne, Enssib, 2001, p. 23 [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/fontaine.pdf>> Consulté le 19 octobre 2009

⁷⁰ LEMESLE, Alice, *Accueil des étudiants de premier cycle : nouveaux services, nouvelles méthodes, nouveaux espaces*, Mémoire DCB, sous la direction de Michèle Gasc, Villeurbanne, Enssib, 2009 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2061>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁷¹ OVE, *Enquête les conditions de vie des étudiants 2006*, op. cit.

emploi, mais il est admis qu'à diplôme équivalent les personnes handicapées mettent deux fois plus de temps que les autres pour trouver un emploi⁷² ».

La fréquentation de la BU est d'autant plus cruciale pour les étudiants atteints de handicap, en tant que lieu de la socialisation étudiante et de l'accès aux ressources dont les étudiants ont besoin pour réussir leurs études. Le mémoire d'étude de Claire Bonello, consacré à la question⁷³, déploie les domaines où une attention soutenue doit être apportée à l'accessibilité des étudiants handicapés : accessibilité du bâtiment, accessibilité en ligne, accessibilité des collections, des services et animations. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées contraint les BU à une mise en accessibilité fixée au 1er janvier 2011. Bien qu'onéreux et parfois peu utilisés, les équipements destinés à faciliter l'accès des déficients visuels à la BU doivent être généralisés selon le rapport sur l'accueil des étudiants handicapés. Le SCD de Paris 3- Sorbonne Nouvelle, qui a nommé des responsables handicap à la BU et s'est doté d'équipements destinés aux déficients visuels, est particulièrement actif dans ce domaine.

L'attractivité de la bibliothèque

Une bibliothèque attractive est d'abord une bibliothèque qui répond aux besoins de ses usagers, comme le rappelle Jean-Claude Annezer :

« Les bibliothèques jouent un rôle pédagogique important dans l'affiliation des étudiants à la culture universitaire : elles n'ont d'ailleurs de réalité concrète pour eux que dans la mesure où elles répondent efficacement à leurs besoins en termes de réussite aux examens et aux concours, de culture personnelle et d'insertion socioprofessionnelle (et citoyenne ?)⁷⁴ ».

La présence d'ordinateurs et de connexions Internet (du moins filaires) s'est généralisée, et les BU proposent parfois même le prêt d'ordinateurs portables, permettant à l'étudiant d'avoir accès à une bureautique tout en travaillant sur un ouvrage. La présence de « carrels » pour le travail en groupe favorise aussi bien la socialisation étudiante que l'apprentissage du travail en équipe. L'importance des relations de travail développées par les étudiants pour leur réussite à l'université a été mise en évidence par plusieurs études⁷⁵. Pourtant, ce type de relations n'est pas très développé dans les universités françaises, où la vie sur le campus est souvent peu animée. La dimension conviviale du lieu bibliothèque est donc aussi importante, au travers de ses espaces et fonds de détente : le SCD de Toulouse 3 dispose d'un fonds de détente très utilisé, celui de Paris 7 permet de regarder des films à la BU. La bibliothèque de l'Université de Technologie à Delft va plus loin en proposant des jeux vidéo dans le cadre d'un dispositif qui voit dans le jeu vidéo un médium d'apprentissage.

Un certain nombre d'articles anglo-saxons font ainsi de la BU un « troisième lieu »⁷⁶, c'est-à-dire un espace intermédiaire, situé entre la maison et le travail, qui constituent respectivement le premier et le second lieu, dans lequel les gens peuvent se relaxer en

⁷² GEORGET Michel, MOSNIER Michèle, *La politique d'accueil des étudiants handicapés*, Rapport IGAENR, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2006 [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000721/index.shtml>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁷³ BONELLO, Claire. *Accessibilité et handicap en bibliothèque*, mémoire d'étude DCB, sous la direction de Marie-Noëlle Andissac, Villeurbanne, ENSSIB, 2009 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2041>> Consulté le 28 décembre 2009.

⁷⁴ ANNEZER, Jean-Claude, « BU, rien de nouveau ? », *BBF*, 2006, n° 4, p. 53-55 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 06 octobre 2009.

⁷⁵ Voir FRICKEY Alain et PRIMON, Jean-Luc, « Manières d'étudier et passage dans l'année supérieure », *Les Mutations actuelles de l'université*, Ouvrage collectif sous la direction de G. Felouzis, Paris, PUF, 2003.

⁷⁶ Notamment CLEMONS, Stephanie A., WAXMAN, Lisa K. *et al.*, *University libraries as third place*, IFLA, 2009 [en ligne] <<http://www.ifla2009.it/online/wp-content/uploads/2009/06/Final.Clemons.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

bonne compagnie et le faire de façon régulière⁷⁷. Ce type de lieu fait de la BU un lieu de vie, en intégrant des espaces de relaxation sur le modèle du café et permet de faire venir à la BU les étudiants qui ne la fréquentent pas habituellement. La bibliothèque du Brooklyn College, qui dépend de l'Université de New York, dispose ainsi d'un café doté de 80 places de travail connectées à Internet : la dimension conviviale du lieu n'annule pas la fonction essentielle de la BU, qui est d'abord un lieu de travail, mais vient s'y ajouter.

2.1.3. Une politique documentaire adaptée aux besoins des étudiants

Une politique documentaire pour les étudiants débutants...

Dans un contexte d'explosion du coût de la documentation électronique – qui n'est pas utilisée par les étudiants de premier cycle – les monographies sont devenues la variable d'ajustement des budgets d'acquisition. La charte des collections de la bibliothèque de Sciences du SCD de l'Université Paul Sabatier à Toulouse, qui a le mérite de fournir des données chiffrées, précise ainsi que l'achat de documentation pour le niveau « recherche » représente 75 % du budget d'acquisition, contre 25 % pour le niveau « enseignement », et que seule une augmentation du budget d'acquisition pourrait permettre de réévaluer cette part, qui pourtant « doit être considérée comme un minimum⁷⁸ ». Les besoins des premiers cycles en matière de documentation se concentrent sur les manuels, les ouvrages généraux consacrés aux fondamentaux de la discipline et les recueils d'exercices pour les disciplines scientifiques. Il est important de se doter d'une collection de premier cycle fondée sur une politique d'exemplaires multiples couvrant tous les enseignements de Licence et régulièrement mise à jour, comme le souligne Lucille Pellerin de la Vergne :

« Cerner l'offre de la BU et y trouver les documents immédiatement utiles pour travailler, voilà un programme suffisant pour les premières et deuxièmes années⁷⁹ ».

Pour que cette politique documentaire soit réalisée, au-delà des positions de principe, elle doit être formalisée et budgétisée.

Une fois les ouvrages acquis, encore faut-il en assurer l'accessibilité. Le catalogue de la BU est d'autant plus une nouveauté pour les étudiants de première année qu'il ne ressemble pas aux outils utilisés dans les CDI. L'étude menée par Marie Després-Lonnet et Jean-François Courtecuisse au SCD de Lille, centrée essentiellement sur des primo-entrants en histoire et en sciences de l'éducation, révèle que, lors d'une journée-type, plus de 42 % des requêtes sur le catalogue ont été infructueuses⁸⁰. Dans un contexte de « googleisation » de la recherche d'information, on ne peut s'attendre à ce que les usagers sachent se servir avec dextérité des opérateurs booléens et autres troncatures. L'avenir des OPAC semble tourné vers une plus grande simplification de la barre de recherche et l'intégration d'outils qui existent déjà sur le Web

⁷⁷ « ...a setting beyond home and work (the "first" and "second" places respectively) in which people relax in good company and do so on a regular basis », OLDENBURG, Ray, *Celebrating the third place*, Marlowe & Company, New York, 2001.

⁷⁸ Université Toulouse 3-Paul Sabatier, SCD, Bibliothèque de sciences, *Charte des collections – niveau licence et master*, [en ligne] <<http://www.scd.ups-tlse.fr/scd/Chartedocumentairesciences.pdf>> Consulté le 20 décembre 2009.

⁷⁹ PELLERIN DE LA VERGNE, Lucille, « Vous trouverez des manuels à la BU », in *Favoriser la réussite des étudiants*, p. 69.

⁸⁰ COURTECUISSÉ, Jean-François, DESPRÉS-LONNET, Marie, « Les étudiants et la documentation électronique », *BBF*, 2006, n° 2, p. 33-41 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

sémantique (automatisation des corrections orthographiques et des troncatures⁸¹). Des expériences innovantes sont actuellement menées dans quelques BU : le SCD de l'Université d'Artois expérimente ainsi *Visual Catalog*, qui facilite la compréhension par l'utilisateur de la classification Dewey.

Le libre accès, s'il est fondamental pour un étudiant débutant, constitue aussi un obstacle, lorsque le butinage devient une errance. Une simplification de la classification peut s'avérer utile, pour un nombre restreint d'ouvrages : à la BU de Delft, les manuels sont ainsi rangés par nom d'auteurs, sans recours à la Dewey. Alice Lemesle⁸² propose également l'organisation des collections selon des ensembles thématiques reprenant la dénomination des disciplines enseignées à l'Université.

... et les autres

Si un effort particulier doit être fait pour lutter contre l'échec en premier cycle, le SCD peut légitimement ambitionner de devenir un véritable partenaire de tous les étudiants en matière de réussite. Dans un contexte d'autonomie croissante des universités, Jean-Claude Annezer rappelle que l'intégration du SCD à l'établissement qu'il dessert passe par la mise en place d'une

« *"réelle politique documentaire d'établissement", à l'échelle de toute l'université, fédérant l'ensemble des composantes autour d'enjeux communs*⁸³ ».

Faciliter l'accès aux documents est l'enjeu majeur de cette politique, ce qui suppose de donner aux usagers des interlocuteurs en matière de documentation. Les sites Internet des BU américaines indiquent le nom et l'adresse mail des bibliothécaires référents, discipline par discipline. Cette pratique est peu répandue en France. Cependant, le développement des services « question-réponse », tels que « Rue des Facs », s'inscrit dans cette problématique car il permet d'accroître la communication directe et à distance d'informations.

Le développement des Environnements numériques de travail (ENT) permet d'envisager de nouvelles initiatives, comme le rappelle Albert-Claude Benhamou :

« *Il s'agit ensuite, et surtout, de proposer aux étudiants une considérable amélioration pédagogique et qualitative. Les ressources de travail, qu'il s'agisse de cours ou de documents numérisés proposés par les services communs de documentation, doivent être accessibles à tous les étudiants*⁸⁴ »

Le rapport de Bruno Van Dooren, rendu en 1999 sur les BU et les nouvelles technologies⁸⁵ souligne que toute production de documents numériques dans l'université doit être signalée et rendue accessible à partir du système d'information documentaire. Le modèle visé ici est celui des « *course reserve* » à l'américaine. Si un tel projet est à l'étude au SCD de l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, les initiatives développées dans les BU sont encore modestes. Le SCD de l'Université de Bretagne-

⁸¹ Cf. CAVET, Agnès, « Traitement et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ? », *BBF*, 2009, n° 2, p. 118-119 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009. Voir aussi sur le sujet ROUX, Marie-Pierre, « Catalogues en devenir : nouveaux usages, nouveaux outils ? », *BBF*, 2009, n° 5, p. 76-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009 ; MAISONNEUVE, Marc et TOUITOU, Cécile. « Une nouvelle famille d'Opac : navigation à facettes et nuages de mots ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, t. 52, n° 6, p. 12-19 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009.

⁸² LEMESLE, Alice, *Op. cit.*

⁸³ ANNEZER, Jean-Claude, art. cit.

⁸⁴ BENHAMOU, Albert-Claude, « Améliorer la pédagogie grâce au numérique », *Archimag*, n° 195, 2006 [en ligne] <<http://www.archimag.com/index.php?id=1133>> Consulté le 21 décembre 2009.

⁸⁵ VAN DOOREN, Bruno, *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, IGB, Rapport, juin 2009 [en ligne] <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/1999/van_dooren_bibliotheque_universitaire.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

Sud propose cependant des annales constituées des sujets d'examens numérisés de l'université, par disciplines et par niveaux de cursus⁸⁶. Le SCD doit devenir le « dépôt légal » de l'université et le point d'entrée vers l'ensemble de la documentation du campus.

2.2. FAVORISER LA REUSSITE PAR LA FORMATION

2.2.1. La bibliothèque, lieu de formation

Lorsque l'on interroge les conservateurs qui dirigent les bibliothèques universitaires sur l'action menée par leur bibliothèque pour favoriser la réussite des étudiants, tous évoquent la formation des usagers. La loi Bayrou de 1997⁸⁷ inscrit dans le semestre initial du DEUG « une unité de méthodologie du travail universitaire », qui existait déjà à l'Université Paris 8. Le LMD prévoit quant à lui « l'apprentissage des méthodes de travail universitaire et celui de l'utilisation des ressources documentaires » pour le premier cycle. Les travaux, bien connus, d'Alain Coulon font ainsi de cet enseignement une étape importante de « l'affiliation » :

« La nécessité la plus évidente de l'apprentissage des codes du travail intellectuel se manifeste dans le travail de recherche documentaire en bibliothèque. On peut considérer qu'il est à proprement parler fondamental, dans la mesure où il permet aux étudiants de savoir activer les instructions, explicites ou implicites, que contiennent les études universitaires. Encore faut-il apprendre, là encore, à se servir d'une bibliothèque⁸⁸. »

Ces formations se sont généralisées au cours des années 2000, au point de faire désormais partie de l'offre « traditionnelle » d'une BU. Mais de grandes disparités existent selon les établissements, comme l'a montré l'enquête sur les formations conduite par l'ADBU en 2005 et analysée par Marie-Annick Cazaux et Elizabeth Noel⁸⁹. Si 68,3 % des formations étaient alors inscrites dans les maquettes de l'université, 45 % seulement étaient intégrées dans une unité d'enseignement et seules 36,6 % faisaient l'objet d'une évaluation. Or une corrélation a pu être établie entre efficacité de la formation et présence d'une évaluation.

Les formations à l'information des étudiants de niveau L peuvent également être intégrées à la certification C2I, appuyée sur un référentiel national définissant les compétences à acquérir⁹⁰, « indispensables à la poursuite d'études supérieures ». La partie B2 du référentiel, « Rechercher l'information » implique la maîtrise des compétences « Distinguer les différents types d'outils de recherche », « Formaliser les requêtes de recherche » et « Récupérer et savoir utiliser les informations ». Cependant, des compétences informationnelles sont également présentes dans d'autres rubriques du C2I : le volet A2, « Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie », implique

⁸⁶ Université de Bretagne Sud, SCD, « Annales », <http://www.univ-ubs.fr/73134168/0/fiche___pagelibre/&RH=SIT_COLLECT&RF=SIT_ANNALLES> Consulté le 20 décembre 2009.

⁸⁷ Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B0197082D6A978F92AF523C1470F22D2.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT00000748934&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id> Consulté le 16 juin 2009.

⁸⁸ COULON, Alain. *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires. Le cas de l'université Paris 8*, Saint-Mandé, Association internationale de recherche ethnométhodologique, Saint-Denis, Laboratoire de Recherches Ethnométhodologiques, 1999, p. 6.

⁸⁹ CAZAUX, Marie-Annick, NOEL, Élisabeth, « Enquête sur la formation à la méthodologie documentaire », *BBF*, 2005, n° 6, p. 24-28 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 décembre 2009.

⁹⁰ Le référentiel national de compétences du C2i est disponible en ligne : <http://media.education.gouv.fr/file/32/24/6/referentiel_c2i_33246.pdf> Consulté le 19 juin 2009.

ainsi de savoir « Faire preuve d'esprit critique » et d'« être capable d'argumenter sur la validité des sources d'information ». Des partenariats avec les départements chargés des TICE dans les universités ont donc été mis en place : c'est le cas dans les universités de Paris Sud-11 et de Paris Descartes. Si la création du C2I a créé une forme de synergie entre TIC et formation à l'information, il a l'inconvénient de réduire la question de la maîtrise de l'information à la portion congrue, et de décorrélérer la maîtrise de l'information de l'apprentissage intellectuel de la discipline. Les enseignants sont en effet souvent absents du dispositif, alors que selon Dominique Minquilan et Claire Nacher, qui ont participé au succès des formations du SCD de l'Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle,

« une formation transversale se condamne à n'être qu'instrumentale : la formation à la recherche documentaire engage une formation intellectuelle de sélection, lecture et écriture (disciplinaires) que peuvent seuls apporter les enseignants disciplinaires⁹¹ ».

Cependant, l'implication des enseignants dans ce type d'apprentissage est variable. Si l'intervention de Richard Dupuis, enseignant-chercheur en communication à l'IUT de l'Université de Reims, à l'atelier du congrès de l'ABF 2008, « Les BU partenaires de la réussite étudiante », montre que ces derniers peuvent s'investir durablement dans un partenariat avec le SCD, la dimension « formation » des personnels de bibliothèques est souvent peu reconnue par le corps enseignant et leur participation aux formations du SCD n'est souvent qu'une question de conviction personnelle⁹². Parallèlement, des réticences existent également chez les bibliothécaires, considérant que leur rôle n'est pas d'enseigner.

2.2.2. La difficile formation des L1

Le problème de la formation de L1 est ainsi décrit par Annie Travier lors du 53^e Congrès de l'ABF, consacré aux publics, dans un atelier qui posait clairement la question « faut-il former nos usagers ? » : si les BU se sont lancées dans ces formations sans en problématiser les enjeux,

« Aujourd'hui, la question ne paraît plus incongrue : elle est souvent formulée par des équipes épuisées par la masse des étudiants à accueillir et à former⁹³ ».

Les formations ont donc évolué dans trois directions.

La première a tenté de reporter la charge des formations en présentiel vers des didacticiels élaborés par l'équipe du SCD. Le cas du didacticiel Iridoc à Lyon 1 est bien connu⁹⁴. La bibliothèque de l'université d'Ottawa a également mis en place un didacticiel intéressant qui explicite les concepts de base de la recherche en bibliothèque

⁹¹ MINQUILAN Dominique et NACHER, Claire. « Enseignants et bibliothécaires : quelle forme de partenariat ? L'expérience de Méthodologie du travail universitaire à Paris 3 », 2000 [en ligne]

<<http://urfist.enc.sorbonne.fr/archives/gremi/gremi2000/enssib2.htm>> Consulté le 19 juin 2009. Le succès de cette formation, dû notamment à la mise en place d'une cellule de coordination pédagogique pour les enseignements de méthodologie du travail universitaire, composée d'une enseignante chargée de mission auprès du président et d'un conservateur rattaché à la bibliothèque, est analysée par Claire Panijel-Bonvalot : PANIJEL-BONVALOT, Claire, « La formation documentaire des étudiants en France », *BBF*, 2005, n° 6, p. 16-22 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.

⁹² La dimension « formation », pourtant inscrite dans les statuts de conservateur et de bibliothécaire depuis 1992, est souvent peu reconnue par le corps enseignant. Sur le sujet, voir MOURABY, Claire, « Apprendre à transmettre », *BBF*, 2005, n° 6, p. 80-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 20 juin 2009.

⁹³ TRAVIER, Annie, « Faut-il former les publics ? », *contribution au 53ème Congrès de l'Association des bibliothécaires français*, Nantes 8-11 juin 2007 [en ligne]

<<http://209.85.135.104/search?q=cache:NDIBmoYeFGUJ:www.abf.asso.fr/IMG/pdf/A6.2%2520Travier.pdf+methodoc+annie+travier&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=fr>> Consulté le 19 juin 2009.

⁹⁴ Il est rapporté par Amélie Morin-Fontaine dans l'ouvrage *Favoriser la réussite des étudiants*, op. cit.

pour les étudiants débutants. A l'Université Lumière-Lyon 2, ce sont les visites de la bibliothèque pour les étudiants de L1, très lourdes en termes de charges horaires pour les personnels, qui ont été transférées vers une vidéo, présentée lors de la semaine de pré-rentrée aux nouveaux étudiants. L'utilisation d'un didacticiel ne dispense cependant pas d'un accompagnement pédagogique. La formation à distance est d'autant moins adaptée aux étudiants de L1 qu'ils sont les plus demandeurs d'encadrement.

Autre évolution des formations dispensées aux étudiants débutants : la délégation de la formation à des tuteurs. A l'Université Lumière-Lyon 2, le SCD a élaboré les supports de cours des tuteurs du département des TICE pour le volet formation à l'information du C2I, mais regrette d'avoir peu de retour sur le déroulement de cette formation, sur son évaluation et sur la manière dont elle est perçue par les étudiants de L1.

Les formations des usagers dans les BU ont enfin l'inconvénient d'être essentiellement techniques, et de se borner à l'explication de la manipulation d'outils. Pour Hubert Fondin,

« Aux yeux des usagers, l'impression de complication l'emporte souvent sur celle de facilitation. Le cadre (lieu et techniques) proposé par les professionnels pour accéder aux documents, à la connaissance, apparaît pour ce qu'il est, une fin⁹⁵ ».

Or la méthodologie documentaire est un moyen : les techniques de la recherche ne doivent pas en occulter l'objet. Surtout, le terme « formation » indique que c'est à l'utilisateur de se plier aux codes de la BU, alors que le terme anglais « *Learning* » place l'utilisateur au cœur du processus.

Quelques bibliothèques, prenant acte de la difficulté d'évaluer l'efficacité de leurs formations sur les étudiants débutants, ont ainsi commencé à réfléchir à leur évolution. On se dirige, dans la formation des L1, vers une simple sensibilisation à la documentation. Selon Adeline Rege, il s'agit, comme à la BU allemande de Cassel, de développer une attitude positive face à la documentation plutôt que de mobiliser le personnel pour dispenser des TD peu efficaces et enseigner l'utilisation d'outils voués à disparaître avec l'évolution des TIC :

« Au lieu d'accumuler des connaissances, vite oubliées faute d'être pratiquées, les étudiants doivent apprendre à apprendre. L'objectif est qu'ils se sentent à l'aise dans la bibliothèque, qu'ils s'y comportent de manière autonome, avec curiosité et en ayant confiance en eux⁹⁶. »

A l'Université de Toulouse-Paul Sabatier également, le SCD a remplacé le traditionnel TD de méthodologie des L1 par une visite active effectuée en binômes, avec un questionnaire destiné à quadriller la BU et ses ressources. Cette nouvelle procédure favorise la découverte autonome du lieu et la socialisation d'étudiants qui ne se connaissent pas encore en leur proposant des exercices réalisés par deux. Les étudiants retournent ensuite en salle de formation pour restituer ce qu'ils ont appris, apprendre à interroger le catalogue et à utiliser le site Web de la BU. Ce type de visites semble particulièrement efficace pour mobiliser des étudiants de premier cycle trop souvent passifs lors des visites et des TD qui se déroulent à la BU.

⁹⁵ FONDIN, Hubert, « La formation à la recherche d'information : préoccupation citoyenne ou vision obsolète ? », *Esquisse*, n° 50-51, janvier 2007 [en ligne] <http://www.aquitaine.iufm.fr/recherche/esquisse/pdf/esquisse50.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

⁹⁶ REGE, Adeline, « De la *teaching library* à la *learning library* : la bibliothèque universitaire de Cassel », in *Favoriser la réussite des étudiants*, p. 60-61.

2.2.3. Vers un parcours de formation à l'information ?

Seule la prise en compte d'une progression dans les formations des usagers semble garantir leur efficacité. Simple initiation ou sensibilisation à la documentation en première année, ce type de formation doit évoluer vers l'apprentissage des techniques de recherche propres à chaque discipline. Tout apprentissage doit être progressif, comme le rappellent Mathieu Stoll et Frédéric Blin,

« Cette progression se traduit par la réalisation de parcours d'apprentissage : la logique de tels parcours est de proposer un approfondissement progressif des connaissances, évalué régulièrement sous forme de crédits ECTS, en fonction des attentes définies dans les référentiels de compétences élaborés pour chaque niveau d'enseignement (début/fin du L, M, D)⁹⁷. »

Pour l'instant, faute de moyens, les SCD et leurs équipes de formateurs se bornent à présenter les ressources de la bibliothèque. Pour contrer cet écueil, l'idée d'un curriculum documentaire se fait jour, et un certain nombre de formateurs plaident désormais pour l'émergence d'une véritable discipline consacrée à l'éducation à l'information, qui débiterait dès l'enseignement secondaire pour se poursuivre dans le supérieur. Selon Alexandre Serres, cette idée de curriculum documentaire pose un problème « décisif et controversé » :

« celui de la nécessité, à terme, d'une véritable discipline d'enseignement de l'information, du collège (voire du primaire !) à l'université⁹⁸. »

A cette fin, une meilleure évaluation de l'impact des formations sur l'acquisition de nouvelles compétences par les étudiants doit être mise en place. Dans ce dispositif, les bibliothécaires devraient trouver leur place, en prenant le relais des professeurs documentalistes du secondaire, et en concertation à la fois avec les enseignants et les départements liés aux TICE dans les universités.

Seul un enseignement progressif permet de passer de l'acquisition de compétences techniques (l'utilisation du catalogue) à celle de compétences informationnelles :

« Aujourd'hui, accéder à l'autonomie documentaire ce n'est pas savoir utiliser un moteur de recherche pour afficher une page à l'écran, mais comprendre ce qui fait la valeur d'une information, d'une parole, d'un discours et comment l'évaluer, au-delà de son éventuelle cohérence ou justesse apparente⁹⁹. »

Dans cette perspective, le lien avec le secondaire doit être renforcé. Le SCD de l'université d'Evry a ainsi mis en place un partenariat avec le CDI, fondé sur un programme commun. Le SCD met ses locaux à la disposition des professeurs-documentalistes.

A l'autre bout de la chaîne, la mise en place d'un tel parcours, une fois réglées les modalités de la prise en charge des étudiants de L1, permettrait de fournir une offre de formation plus étendue aux étudiants des autres niveaux. A la fin du premier cycle et au début du second, les étudiants sont souvent demandeurs de formations : le niveau L2 correspond au moment où les étudiants peuvent approfondir leurs compétences après la période de découverte que constitue l'année de L1. Le niveau M1 amène, quant à lui, un

⁹⁷ BLIN, Frédéric, STOLL, Mathieu, « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2005, n° 6, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.

⁹⁸ SERRES, Alexandre. « La formation à l'évaluation de l'information : une didactique à construire au cœur de la culture informationnelle ». Évaluation et validation de l'information sur Internet. Paris : Journée d'étude des URFIST, 31 janvier 2007 [en ligne] <<http://urfistreseau.files.wordpress.com/2007/02/urfist31janvier2007serres.pdf>> Consulté le 16 juin 2009.

⁹⁹ COURTECUISSÉ, Jean-François et DESPRES-LONNET, Marie, art. cit.

premier mémoire à rédiger, et implique donc une bonne connaissance des ressources du SCD par l'étudiant. Enfin, atteindre les doctorants, qui sont souvent peu présents sur les campus, n'est pas chose facile. Les formations proposées à ces usagers sont facultatives, et partant, peu fréquentées. Pourtant, ces étudiants aussi ont des besoins auxquels la bibliothèque peut répondre : le monde des archives ouvertes leur est parfois inconnu, ils n'ont souvent pas conscience de l'extrême pluralité des sources d'informations, et tous, loin s'en faut, ne maîtrisent pas la construction d'une bibliographie, tant sur le plan des normes et que sur celui des logiciels bibliographiques. Parvenir à atteindre ces étudiants nécessite de mettre en place un partenariat avec les structures qui les accueillent, au premier chef les écoles doctorales et les CIES. Un partenariat entre le CIES de l'académie de Versailles et l'URFIST de Paris a ainsi mis en place, depuis la rentrée 2007, des formations aux archives ouvertes et à l'édition numérique.

2.3. LA BU ET LA CULTURE

2.3.1. Une problématique récente dans les cursus

Les tentatives pour rénover l'architecture du premier cycle en y intégrant plus de culture générale et de multidisciplinarité furent nombreuses¹⁰⁰, mais se heurtèrent à la rigidité disciplinaire de l'Université française, emblématisée par le poids des facultés : dans le modèle universitaire anglo-saxon, les premières années comprennent la possibilité pour l'étudiant d'étudier un large ensemble de disciplines, la spécialisation disciplinaire n'ayant lieu qu'à partir de la troisième année d'études¹⁰¹. Selon Alain Renaut, défenseur en France d'une formation plus généraliste pour les premiers cycles, les premières années de formation devraient permettre à l'étudiant d'accéder à la « culture générale » de sa discipline, afin de transformer le bachelier en étudiant¹⁰². La compréhension d'un savoir spécialisé passe en effet par l'apport d'autres disciplines. De fait, une nouvelle impulsion a été donnée à la rénovation de la Licence par le plan Licence, qui fait de la première année une année « pluridisciplinaire » devant garantir aux étudiants la maîtrise des savoirs indispensables à la réussite de leur parcours, parmi lesquels figurent des éléments de culture générale.

La BU emblématise la rencontre des disciplines et des savoirs : elle est le lieu même de la culture et de la multidisciplinarité. Or, les BU, en raison de leur vocation première à constituer des gisements documentaires, ont parfois peiné à se saisir de cette question. Le coût de l'action culturelle et la présence de services dédiés à la culture dans les universités ont également constitué des obstacles importants.

S'il est très difficile de définir la « culture générale », elle ne se borne pas à l'accumulation de connaissances, si bien que l'organisation d'actions ponctuelles n'a pas toujours grand sens. Pour reprendre la définition de Pierre-Henri Travoillot, la culture générale ne se définit pas en termes de contenu, mais de seuil d'éducation. Il s'agit de posséder des repères pour s'orienter dans les savoirs : « avoir de la culture générale » signifie

« accéder à une certaine maturité dans l'ordre des connaissances¹⁰³ ».

¹⁰⁰ Voir sur le sujet HAZZAN, Guy, « Mettre les savoirs en culture », *BBF*, 2003, n° 5, p. 88-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.

¹⁰¹ On remarquera que c'est, en France, le principe même des Classes préparatoires aux grandes écoles.

¹⁰² RENAUT, Alain, *op cit*.

¹⁰³ TRAVOILLOT, Pierre-Henri « La transmission des savoirs : la culture générale introuvable », *Le système éducatif et ses enjeux*, Paris, La Documentation française, Cahiers français n° 344, 2008.

Or les étudiants de premier cycle ne disposent pas de ces grilles d'analyses : c'est à l'université qu'il revient d'enseigner l'histoire des idées et les repères des disciplines. L'opération « la marge dans le droit » organisée par la BU de droit de l'Université de Limoges en 2008 visait ainsi à proposer aux étudiants un regard sur le droit issu des autres disciplines (histoire, philosophie, littérature, etc.¹⁰⁴).

2.3.2. La culture contre l'échec

On sait, depuis les travaux de Pierre Bourdieu, toute l'importance du capital culturel dans la réussite scolaire et sociale des individus. On connaît aussi la part d'inégalité que comporte cet état de fait, car selon Bourdieu,

« les différences dans le capital culturel possédé par la famille impliquent des différences d'abord dans la précocité du commencement de l'entreprise de transmission et d'accumulation¹⁰⁵ ».

Bourdieu le rappelle en effet, se cultiver est un effort qui suppose du temps et du travail. Réduire ces inégalités constitue l'une des missions de l'université, qui contribue « à la réduction des inégalités sociales ou culturelles »,

« en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche¹⁰⁶ ».

Si les BU se sont saisies tardivement de la question culturelle, elles ont cependant développé toute une palette d'actions, comme le montre l'enquête de l'ADBU conduite en 2007¹⁰⁷ : organisation d'expositions (la bibliothèque centrale d'Angers dispose d'un programme permanent d'expositions¹⁰⁸), projections de films (à la bibliothèque des sciences de l'Université Montpellier-II, des projections ont été organisées pour valoriser le fonds de DVD du SCD, attirant un public de « non-fréquentants »¹⁰⁹), organisation de rencontres, etc. Dans les universités scientifiques, la Fête de la Science est également un moment important pour le SCD : à l'Université Lyon 1, l'exposition « Les sciences font la différence », réalisée par le SOIE et la mission pour l'égalité Hommes/femmes de l'Université, a été accueillie dans les locaux de la BU avant d'être « empruntée » par les lycées de la région. Cette exposition sur les parcours des diplômés des filières scientifiques s'inscrivait dans une logique d'orientation et d'information sur les filières et l'emploi. A l'Université Paul Sabatier, l'exposition présentée à la BU pour la Fête de la Science visait également en 2009 à proposer aux lycéens une double initiation : à la BU et à la science.

Pour constituer un véritable outil pédagogique, la programmation doit cependant être pensée en concertation avec les enseignants et comporter un lien avec les enseignements. Elle doit également s'inscrire dans une logique de partenariat, afin de ne pas constituer une offre redondante avec des services préexistants. Pour être efficace, la programmation doit enfin être cohérente, budgétisée et systématique (des opérations ponctuelles sans lien les unes avec les autres perdant en effet en lisibilité).

¹⁰⁴ MADJAREV, Claudie, « Donner à voir et à entendre : l'action culturelle au SCD de l'université de Limoges », *Arabesques* n°50.

¹⁰⁵ BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6 [en ligne] <http://www.persee.fr/showPage.do?urn=arss_0335-5322_1979_num_30_1_2654> Consulté le 12 octobre 2009.

¹⁰⁶ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary.

¹⁰⁷ PECHENARD, Jean, compte-rendu du sondage ADBU action culturelle en B.U., 30 avril 2007 [en ligne] <http://www.adbu.fr/IMG/pdf/CR_SONDAGE_actioncul.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁰⁸ *Arabesques*, n°50, avril-mai-juin 2008, l'« Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire », [en ligne] <<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/5884%20Abes%20N%C2%B050.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁰⁹ *Ibid.*

2.3.3. Développer une familiarité avec la culture de l'écrit

Cette lisibilité suppose d'établir un axe fort de la politique culturelle du SCD, et l'on peut penser que la bibliothèque a particulièrement vocation à mener une action autour de l'écrit : dans un contexte où les pratiques de lecture « traditionnelles » des jeunes déclinent¹¹⁰, où leurs compétences rédactionnelles sont remises en question par les enseignants, l'organisation d'animations autour du livre et de la presse, de concours de nouvelles, d'ateliers d'écriture, ou encore l'accueil d'auteurs devraient être privilégiés. Bernard Lahire, en revenant sur la notion de capital scolaire et culturel, a en effet montré que la réussite scolaire des élèves dépend plus de leur familiarité avec la culture de l'écrit que de leur capital culturel : l'école – et *a fortiori* l'université – constitue en effet un « univers de culture écrite » au sein duquel est favorisé celui qui en maîtrise les codes, c'est-à-dire celui qui est capable de manifester un rapport réflexif au langage¹¹¹.

Dans ce contexte, la bibliothèque, institution par excellence de la culture écrite, peut agir. Le SCD de l'Université de Savoie a ainsi développé une action importante autour de l'écrit : organisation d'un atelier d'écriture mensuel à la BU de Jacob-Bellecombette (multidisciplinaire) à Chambéry, animation d'un « cause café » dans le hall de la bibliothèque, de comités de lecture autour du festival du premier roman, etc. Le *BBF* fait également état d'une opération très complète menée autour du livre en 1994-1995 par le SCD de Bordeaux I. Prenant acte du déclin des pratiques de lecture des étudiants, il s'agissait de développer le plaisir de lire, tout en élargissant le champ culturel des étudiants. Trois types d'actions furent menés : ateliers de lecture et d'écriture, rencontres et débats, expositions, projections et spectacle. Le contexte fut déterminant et l'opération put être montée

« grâce, sans aucun doute, à l'existence d'un double paradoxe, l'existence de modules littéraires dans une université scientifique et d'une bibliothèque de loisirs dans une BU Sciences¹¹² ».

On voit donc que les fonds loisirs des BU peuvent avoir une autre fonction que la détente des usagers.

2.4. QUELQUES INITIATIVES ANGLO-SAXONNES

Pour conclure ce panorama de l'intégration de la BU dans les dispositifs d'aide à la réussite, nous souhaiterions revenir sur quelques exemples anglo-saxons. Aux Etats-Unis, les universités comprennent des structures d'aide à la réussite, baptisées « *writing center* », où les étudiants en difficulté peuvent trouver de l'aide auprès de tuteurs, chargés de fournir un soutien à la rédaction. Les compétences rédactionnelles sont d'autant plus fondamentales en première année qu'il s'agit d'apprendre les règles de l'écrit universitaire. Un certain nombre d'articles souligne l'importance du rôle de la bibliothèque dans l'acquisition de telles compétences : certaines universités ont d'ailleurs installé leur « *writing center* » dans la BU. C'est le cas à la Florida Gulf Coast University. Si l'installation du « *writing center* » à la bibliothèque favorise la collaboration entre les deux structures, les bibliothèques ne se bornent pas à mettre leurs locaux à disposition, mais commencent à mettre en œuvre des partenariats avec ces

¹¹⁰ DONNAT, Olivier, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, La Découverte, 2009.

¹¹¹ LAHIRE Bernard, *L'Homme pluriel*, Paris, Nathan, 1998.

¹¹² BRIAND, Gérard, RETALI, Patrick-Jacques, « Animation autour du livre à l'Université », *BBF*, 1997, n° 1, p. 54-58 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.

structures pour proposer des formations coordonnées à la rédaction. Plutôt que de proposer des formations à la recherche d'information technicistes qui perdent parfois de vue leur statut de moyens pour faire de la manipulation des outils une fin, James Elmborg, bibliothécaire à l'université de l'Iowa souligne que la recherche d'information fait partie du processus rédactionnel. C'est aussi l'analyse proposée par Mardi Mahaffy :

*"Placing writing and research services together helps to illustrate the commonality between research, writing, and the academic thought processes often compartmentalized by students"*¹¹³.

De même, un article récent détaille la mise en place d'une formation à la rédaction dans le cadre du cours d'anglais, grâce à une collaboration entre les enseignants, les tuteurs du *writing center* et les bibliothécaires à l'Université de West Virginia¹¹⁴. L'apprentissage de l'évaluation de l'information sur Internet, de la recherche et de l'intégration de sources diverses dans une composition en respectant les règles de citation (en évitant le plagiat) et les normes bibliographiques prend ainsi tout son sens dans le cadre d'exercices pratiques (la rédaction d'un « *essay* » ou d'une dissertation). Les articles qui décrivent la mise en place de tels partenariats soulignent tous leur succès mais aussi les difficultés à instaurer les collaborations entre des structures distinctes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Pourtant, ces collaborations favorisent l'acquisition de nouvelles compétences par les étudiants, aussi, s'il n'existe pas de structure semblable au *writing center* en France, la nouvelle LRU devrait libérer les initiatives d'universités incitées à jouer un rôle plus actif que par le passé dans la réussite des étudiants. Les moniteurs qui bénéficient d'une formation à la pédagogie au CIES, ou encore les enseignants des facultés de lettres pourraient proposer de telles formations de soutien aux étudiants en difficulté, pourquoi pas à la bibliothèque et en collaborant avec les bibliothécaires chargés de la formation des usagers. Les universités australiennes ont développé des actions analogues, en installant notamment au bureau de renseignement de la BU des « *learning skills adviser* », c'est-à-dire des enseignants auxquels les étudiants rencontrant des difficultés dans leur rapport à l'apprentissage (prise de note, stratégies de lecture, rédaction d'essais, etc.) peuvent s'adresser¹¹⁵. Le partenariat avec le département TIC de l'université est institutionnalisé dans le modèle des *learning commons*, qui vise également à favoriser la réussite des étudiants par la mutualisation de moyens : bibliothèque, TIC et aide aux études sont réunies dans un « continuum de services » permettant aux étudiants « de s'orienter aisément vers les domaines du savoir qui leur sont utiles¹¹⁶ ». Un tel modèle a été mis en œuvre dans diverses universités (University of Southern California, Brooklyn College de l'Université de New York, etc.¹¹⁷).

Les bibliothèques américaines participent également aux programmes des *Common Readings*, qui favorisent l'affiliation des étudiants en créant des communautés, à partir de la lecture d'un ouvrage commun qui servira de base à un certain nombre d'enseignements, de rencontres, etc. Si les bibliothèques françaises ne disposent pas des

¹¹³ MAHAFFY, Mardi. « Exploring Common Ground: US Writing Center/Library Collaboration », *New Library World*, vol. 109, n°1246-1247, 2008, p. 173-181.

¹¹⁴ BRADY, Laura, SINGH-CORCORAN, Nathalie, *et al.*, « A Collaborative Approach to Information Literacy: First-year Composition, Writing Center, and Library Partnerships at West Virginia University », 2009 [en ligne] <<http://compositionforum.com/issue/19/west-virginia.php>> Consulté le 11 octobre 2009.

¹¹⁵ Cf. sur le site de la Monash University Library, la rubrique « Learning Skills », [en ligne] <<http://www.lib.monash.edu.au/learning-skills/>> Consulté le 10 septembre 2009.

¹¹⁶ MACMULLEN, Susan, WILLIAMS, Roger, *Les bibliothèques universitaires aux États-Unis : un modèle adapté aux besoins d'aujourd'hui*, OCDE, PEB Échanges 2008/4, 2008, [en ligne] <<http://www.oecd.org/dataoecd/24/55/40051582.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹¹⁷ WALKER, Stephanie, « Library Information Commons : l'expérience de la bibliothèque du Brooklyn College », in *Favoriser la réussite des étudiants*, *op. cit.*

mêmes moyens que leurs homologues américaines, de telles initiatives seraient également possibles en France¹¹⁸.

Les bibliothèques anglaises proposent quant à elles des références liées à l'apprentissage, mises en valeur sur le site Web de la bibliothèque. Le site de l'Université de Loughborough présente un ensemble de ressources (ouvrages, cours en ligne, inscription à des formations) sous le titre « savoir comment », consacrées à toutes les dimensions du travail universitaire. Des formations sont proposées à la bibliothèque pour apprendre à gérer son temps, prendre des notes, utiliser la bibliothèque, etc. Pour ce faire, la bibliothèque dispose de deux « *study skills coordinator* », experts en sciences de l'information. S'il est probable qu'une telle action rencontrerait en France des réticences liées à la formation et au statut des conservateurs – ni enseignants, ni chercheurs – là encore, des collaborations permettraient d'installer ce type de modules de soutien dans les bibliothèques. Dans le même esprit, le site Web de la bibliothèque de l'université de Leeds propose un onglet intitulé « *Skills@library : supporting students, researchers and staff to enhance their learning, teaching and research*¹¹⁹ ». Ce site, lisible et très bien fait, propose un accès par profil – nouveaux étudiants, étudiants, chercheurs, tuteurs, enseignants. A chaque profil correspond une offre de ressources et de formations. L'aspect *e-learning* y est très développé : les liens se présentent sous la forme de réponses à des questions que se posent les étudiants (« comment se préparer à un examen, quand commencer à réviser, etc. ») et donnent accès à des tutoriels qui couvrent là encore tout le champ des compétences et des savoirs à acquérir pour réussir à l'université.

On voit que l'action destinée à favoriser la réussite des étudiants peut également tendre à les doter de compétences qui leur serviront dans leur vie professionnelle (compétences rédactionnelles développées lors d'un atelier d'écriture, maîtrise des TIC, etc.). Existe-t-il pour les BU une possibilité de proposer une offre de services explicitement dirigée vers l'orientation et l'insertion professionnelle ?

¹¹⁸ PELLERIN DE LA VERGNE, Lucile, « Développer la lecture étudiante ou les *Common Readings* », in *Favoriser la réussite des étudiants*, *op. cit.*

¹¹⁹ University of Leeds, Library [en ligne] <http://skills.library.leeds.ac.uk/student_homepage.php> Consulté le 21 décembre 2009.

Quel rôle pour les SCD dans « l'orientation et l'insertion professionnelle » des étudiants ?

Outre la notion de réussite, la LRU impose aux universités deux nouvelles missions, « l'orientation et l'insertion professionnelle » des étudiants. Poursuivre leur intégration au sein de l'établissement universitaire signifie donc, pour les SCD, élaborer des réponses aux nouvelles questions que leur pose l'évolution de l'université.

3.1. LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE FACE AUX ENJEUX DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

3.1.1. La bibliothèque et l'emploi : un problème de légitimité ?

Le manifeste de l'UNESCO indique que la bibliothèque doit « soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux » et « fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats¹²⁰ ». Les principes directeurs de l'IFLA/UNESCO citent également les centres d'information sur l'emploi situés dans les bibliothèques new-yorkaises, où les demandeurs d'emploi peuvent obtenir des informations relatives à l'emploi et préparer leurs entretiens d'embauche¹²¹. Pourtant, une rapide recherche dans les archives du BBF montre que les rapports entre la bibliothèque et l'emploi ont rarement été étudiés.

Si sa compétence dans le domaine de l'apprentissage a été reconnue depuis longtemps, l'identité de la bibliothèque publique s'est d'abord constituée dans le champ culturel. L'irruption des problématiques relevant de l'emploi a donc posé problème, comme le rappellent Olivier Chourrot et Élisabeth Meller-Liron :

« Or la culture, dans sa déclinaison politique typiquement française, apparaît comme un monde à part, qui relève tour à tour de la "sanctuarisation" (des budgets), de "l'exception" (culturelle), voire de la religion moderne – l'expression est de Jean Dubuffet –, qui va créer du lien partout où il a disparu. Alors que la formation et l'insertion professionnelles, c'est du sérieux et du quotidien, de l'économique et du social¹²² ».

La bibliothèque soutient le développement personnel, l'esprit critique, l'édification du citoyen. En dehors de ces objectifs nobles, elle se soumettrait, derrière l'alibi de se doter de « missions sociales », aux impératifs du consumérisme, de la rentabilité économique et du « conformisme social ». C'est la position de Bruno David :

¹²⁰ Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique [en ligne]

<http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#2> Consulté le 21 décembre 2009.

¹²¹ Fédération internationale des associations de bibliothèques, UNESCO, *Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO*, avril 2001 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/VII/s8/news/pg01-f.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹²² CHOURROT, Olivier, MELLER-LIRON, Élisabeth, « Bibliothèques et insertion professionnelle », *BBF*, 2009, n° 2, p. 6-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.

« C'est ainsi qu'il ne vient à l'esprit d'aucun bibliothécaire – à moins d'être fou – de s'opposer à la mise en place d'un "pôle-emploi" dans son équipement, si les conditions le permettent. Pourtant, à quels "besoins" répond la mesure : à ceux des salariés sur la touche ou à ceux du marché du travail qui impose aux challengers de l'armée de réserve de "savoir se vendre"? Au bénéfice des "exclus" du système donc ou du système qui produit "l'exclusion"?¹²³ ».

Ce n'est pas un hasard si les initiatives les plus poussées dans le domaine de l'aide à l'insertion professionnelle en bibliothèque sont issues de la très libérale culture anglo-saxonne : les *Idea Stores* – qui proposent toute une gamme de services dirigés vers la formation et l'emploi – fournissent ainsi un modèle de bibliothèque explicitement issu de l'univers marchand, qui rencontre un certain succès en termes de fréquentation¹²⁴.

La contradiction soulevée par Bruno David est totale, dès lors que l'on demeure sur le plan des missions. Mais la bibliothèque n'a de légitimité qu'en tant qu'elle se consacre à un public. Dès lors, aux « missions » quasi-sacerdotales de la bibliothèque, il convient avec Dominique Lahary d'opposer ses « fonctions¹²⁵ », c'est-à-dire la façon dont les usagers utilisent la bibliothèque. Et l'on ne peut que constater que ces fonctions sont multiples : la bibliothèque est pour son public un réservoir de ressources documentaires mais aussi de places de travail, le lieu de l'imaginaire (à travers ses collections de fiction) mais aussi du réel (représenté par la presse d'actualité), conjuguant loisirs et formation.

Enfin, l'on ne peut faire abstraction du fait qu'en ne mettant plus l'accent sur la constitution de collections mais sur l'accès à l'information, la bibliothèque a, qu'on le veuille ou non, changé de statut. L'information est dotée d'une valeur – notamment économique – qu'elle n'avait pas par le passé. Dans ce nouveau paradigme, les possibilités en termes de formation, d'orientation et d'insertion offertes par les bibliothèques sont légitimées par la recherche d'information qui y est associée : c'est

« l'une des étapes des processus de recherche d'emploi comme de création d'entreprise¹²⁶ ».

3.1.2. Grands établissements et bibliothèques de lecture publique

BNF, BPI, Cité des Métiers

La présence, dans ces trois grands établissements que sont la BNF, la BPI et la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie, d'un espace dédié à la formation tout au long de la vie et à l'emploi est symptomatique de cette évolution. Dans la salle de Droit/Economie/Politique du haut-de-jardin de la BNF, le service PRISME dispose ainsi d'un espace propre, destiné à accueillir demandeurs d'emploi et créateurs d'entreprises. Les informations sectorielles poussées et coûteuses dont a besoin un créateur d'entreprise nécessitent une actualisation permanente, si bien que seul un grand

¹²³ DAVID, Bruno, « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2004, n° 6, p. 87-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010

¹²⁴ DODIGLIANI, Sergio, « Les idea Stores » *BBF*, 2008, n° 1, p. 69-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.

¹²⁵ Voir le site de Dominique Lahary <<http://lahary.wordpress.com/2009/01/06/missions-fonctions-politiques-publiques-pour-une-bibliotheque-non-unidimensionnelle>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹²⁶ LOPEZ, Caroline, YON-CASSAT, Françoise, « Prisme, au service des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise : un pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise à la BnF », *BBF*, 2009, n° 2, p. 56-58 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.

établissement comme la BNF pouvait répondre à ce type de demande, d'autant que cette documentation est également soumise au dépôt légal. Des ateliers d'initiation aux ressources documentaires pour la recherche d'emploi et la création d'activité ont également été mis en place. A la BPI, la réorganisation des espaces a conduit la bibliothèque, déjà très présente sur le terrain de l'autoformation, à rassembler une documentation imprimée destinée à « faciliter l'accès à l'information sur l'orientation scolaire ou professionnelle, l'emploi et la formation », complétée sur le site Web de la bibliothèque par une sélection de ressources en ligne. Enfin, la Cité des métiers, constitue un centre de ressources et de conseil animé par des professionnels de l'orientation et de l'emploi.

Ces trois exemples comportent des points communs intéressants, dont les BU pourraient s'inspirer. Les ressources constituées autour de l'orientation et de l'emploi sont disposées dans des espaces identifiables, qui leur sont propres. Elles sont également accompagnées de dispositifs de médiation (ateliers, conseil, etc.) et complétées par des ressources en ligne accessibles sur le site Web de la bibliothèque.

Les BM

Les BM ne sont pas en reste. Si l'on ne trouve de réels recueils d'expériences dans le *BBF* qu'à partir de 2009, dans le cadre du dossier « Bibliothèques, formation insertion », les bibliothèques avaient depuis longtemps déjà constitué des fonds de préparation aux concours, d'information sur les métiers, etc. Les BM situées dans des zones économiquement et socialement en difficulté furent les premières à installer, au cœur même de la bibliothèque, des espaces spécifiquement dédiés à ces questions. Il ne s'agissait pas seulement d'initiatives « sociales », mais bien de choix stratégiques, visant à insérer la bibliothèque dans une logique de desserte territoriale, répondant à des besoins spécifiques, d'autant que demeurer sur le terrain culturel comportait le risque de voir le budget fondre en cas de crise. Plutôt que de multiplier les exemples¹²⁷, on citera ici deux cas emblématiques, celui de la bibliothèque d'étude et d'information de Cergy-Pontoise, et du réseau des BM de Grenoble.

L'offre de la première, dont le nom même exprime la vocation, est structurée en « univers » : la culture générale et les études, l'emploi et la vie professionnelle, la vie pratique, la musique. Un espace « formation-emploi » y propose une documentation sur l'orientation, les métiers, la recherche d'emploi, etc. Des journées thématiques « emploi formation » sont organisées en partenariat avec divers partenaires, tels que le CIO ou l'ANPE. Enfin, un site Web dédié recense l'actualité de la formation et de l'emploi.

A Grenoble, des cyberspaces donnent accès à des ressources sur l'orientation et l'emploi. La bibliothèque participe activement au Forum pour l'emploi organisé par la ville de Grenoble, en accueillant des conférences et en proposant des ateliers de rédaction de CV.

Dans ces deux exemples, l'action menée par la bibliothèque est intéressante en raison de sa cohérence. Menée en continuité avec les choix politiques de la tutelle, l'offre de collections est complétée par une offre de services en ligne et des activités de médiation.

3.1.3. La formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est d'abord un enjeu européen, symbolisé par la mise en place d'un « programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation

¹²⁷ Voir le dossier « Bibliothèques, formation, insertion » dans le *BBF* [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2009/2> > Consulté le 12 décembre 2009.

tout au long de la vie » entre 2007 et 2013. Maîtrise des TIC, des langues étrangères, connaissance de la culture technologique, de l'esprit d'entreprise, acquisition d'aptitudes sociales telle que la confiance en soi sont désormais perçues comme des compétences de base :

« Pour que le déficit et l'inadéquation des connaissances n'engendrent plus des taux élevés de chômage, la constante évolution des marchés du travail implique que tout citoyen puisse aisément acquérir de nouvelles connaissances et mettre à jour ses acquis à n'importe quel stade de la vie¹²⁸ ».

La perspective dans laquelle s'inscrit la formation tout au long de la vie est clairement économique, et cet « impératif de l'insertion sociale et économique » est parfois perçu par les individus comme « aliénant¹²⁹ ».

Dans ce contexte, on peut observer

« une priorité croissante à l'utilisation des bibliothèques en tant qu'éléments de la structure locale d'apprentissage¹³⁰ ».

En Finlande, des services d'orientation sont fournis par un réseau de bibliothèques, afin de favoriser « le retour vers la formation et la mise à jour des compétences », dont l'objectif est d'améliorer les perspectives de carrière des individus en relançant leur compétitivité.

Quant aux bibliothèques françaises, certaines ont fait le choix de l'autoformation, à partir du modèle performant et presque exhaustif développé en la matière par la BPI, comme à Issy-les-Moulineaux ou encore à Lorient. Des logiciels d'autoformation accompagnent les usagers de la médiathèque dans leur formation à l'informatique ou aux langues, ainsi que dans leur recherche d'emploi, en leur proposant des bilans de compétences, une préparation aux concours, une aide à la rédaction de lettres de motivation, etc.

On peut penser que les BU auront également un rôle accru à jouer en matière de « formation tout au long de la vie », en diversifiant leurs publics au-delà de la seule communauté universitaire et en favorisant l'acquisition par ses usagers des compétences de base identifiées par la communauté européenne.

3.2. ET LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ?

3.2.1. Une redéfinition des missions de l'Université

Les nouvelles missions de l'Université, actées dans la LRU, dont la réalisation est facilitée par la mise en place des BAIP dans les universités, s'inscrivent dans un contexte plus large de redéfinition des missions du système éducatif, et ce à l'échelle européenne. A la notion de savoirs s'ajoute désormais celle de compétences, issue du monde de l'entreprise :

« Former des individus compétents exige en effet un type d'éducation moins centré sur l'accumulation de connaissances, plus tourné vers l'amélioration des capacités à agir, à réagir et à s'adapter¹³¹ ».

¹²⁸ CEDEFOP, *Initiatives nationales en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* en Europe, Bruxelles, Eurydice [En ligne] <http://eacea.ec.europa....df/0_integral/026FR.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹²⁹ CARRE, Philippe, *L'autoformation*, Paris, PUF, 2002, p. 263.

¹³⁰ CEDEFOP, *op. cit.*

¹³¹ REY, Olivier, *De la transmission des savoirs à l'approche par compétences*, INRP, Dossier d'actualité n° 34, avril 2008 [en ligne] <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/34_avril2008.htm> Consulté le 23 décembre 2009.

L'Université, jadis conçue comme le lieu de l'élaboration du savoir et de la transmission d'un savoir en constitution, est désormais interrogée sur sa capacité à insérer ses étudiants dans le monde de l'emploi, et donc à mettre ses enseignements en adéquation avec les impératifs socio-économiques de la société de l'information. Pour reprendre l'analyse de Françoise Thys-Clément, l'institution universitaire est ainsi « interpellée de toutes parts » :

« Les étudiants réclament un enseignement à la hauteur de leurs attentes professionnelles, sociales et culturelles et les entreprises la considèrent comme un fournisseur de compétences dont elles attendent à la fois des rendements immédiats et une capacité d'adaptation des diplômés à long terme¹³² ».

Le drame vécu par les étudiants décrocheurs ou rencontrant des difficultés d'insertion durables à leur sortie de l'université plaide pour une professionnalisation des filières. C'est l'analyse d'Alain Renaut, dans l'ouvrage qu'il consacre à l'université. Le rapport Proglío rappelle également que seule une rénovation des enseignements universitaires permettrait en effet à un jeune de ne plus sortir des études sans savoir

« rédiger, argumenter, analyser un problème, s'auto-documenter, utiliser les outils informatiques courants, parler correctement une langue étrangère ». [...] L'encombrement de certaines filières, réputées pour leurs faibles débouchés (mais qui attirent en raison de l'absence de sélectivité à l'entrée), ne constitue véritablement un problème que parce que les jeunes qui s'y engagent en sortent souvent sans avoir achevé leur cursus et sans maîtriser ces aptitudes de base¹³³. »

Quant à la compétence « apprendre à apprendre », elle est considérée comme l'une des clefs de l'orientation : on est passé d'une orientation basée sur le conseil à une orientation visant à doter l'élève de « compétences transversales pour la prise de décision¹³⁴ ». Il s'agit donc de lutter contre l'échec en perpétuant à l'Université une sorte de « socle commun » de compétences de base, dont la maîtrise serait validée par l'obtention du droit de passer de la première à la deuxième année de licence. Ce projet, au cœur du Plan Licence, se traduit déjà par des évolutions concrètes. On trouve ainsi sur le site de l'Université d'Evry une traduction des diplômes en termes de débouchés et de compétences¹³⁵.

Il est symptomatique que le rapport « *L'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle* » ne cite pas les BU, ce que déplore d'ailleurs le rapport de l'IGB sur *L'évaluation de l'activité des services documentaires français dans le cadre européen*, qui plaide pour une meilleure prise en compte de tels indicateurs dans l'évaluation des SCD¹³⁶.

S'il paraît certain que les SCD auront un rôle à jouer dans ce cadre, l'ADBU regrette qu'« à l'heure du Plan Licence, de l'accent mis sur l'insertion professionnelle, de la nécessité de développer l'employabilité de tous [...], il est stupéfiant d'observer combien la question de la formation à la recherche

¹³² THYS-CLEMENT, Françoise, « La société de la connaissance », *BBF*, 2001, n° 6, p. 56-66 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 décembre 2009.

¹³³ PROGLIO, Henri et al., *op. cit.*

¹³⁴ ENDRIZZI, Laure, « La relation école-emploi bousculée par l'orientation », INRP, Service de Veille scientifique et technologique, *Dossier d'actualité* n° 47, septembre 2009 [en ligne] <<http://www.inrp.fr/vst>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹³⁵ Université d'Evry-Val d'Essonne, Offre de formation [en ligne] <http://www.univ-evry.fr/fr/formation/l_offre_de_formation.html> Consulté le 21 décembre 2009.

¹³⁶ JOUGUELET, Suzanne, *L'évaluation de l'activité des services documentaires français dans le cadre européen*, IGB, Rapport n° 2008-003, juin 2008 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/08/1/rapport_ind_10_juin_32081.pdf> Consulté le 12 décembre 2009.

documentaire, de l'autoformation par les ressources en réseaux, de l'évaluation des sources d'information est absente du débat pédagogique universitaire¹³⁷ ».

Une véritable intégration des SCD dans la politique globale de leur établissement relative à l'insertion professionnelle des étudiants nécessiterait une augmentation des crédits qui leur sont dévolus, afin de leur permettre de remplir leurs nouvelles missions.

3.2.2. Des fonds « emploi-formation » aux espaces dédiés

Les fonds emploi-formation

La contribution à la mise en œuvre de BAIP identifie clairement les SCD comme l'un des participants du processus de l'insertion professionnelle des étudiants car ils

« apportent leurs sources documentaires et participent à la formation des étudiants en matière de recherche documentaire¹³⁸ ».

62 % des SCD qui ont répondu à notre questionnaire ont constitué un fonds « emploi-formation », ce qui montre bien que les BU n'ont pas attendu la LRU pour se préoccuper des besoins documentaires des étudiants en matière d'information sur les filières et les débouchés, et ce quelle que soit la spécificité de l'établissement (multidisciplinaire ou spécialisé, multipolaire ou monosite, parisien ou provincial), même si l'on constate moins d'intérêt pour ces questions dans les BU Santé. Le SCD de l'Université de la Méditerranée nous a ainsi indiqué que ces fonds sont surtout importants en Sciences économiques, un peu moins en Sciences et STAPS, et beaucoup plus faibles en Santé.

En revanche, des disparités existent selon l'importance accordée à ces questions dans la politique documentaire du SCD. Le cas de figure le plus fréquent consiste à rassembler des ouvrages en salle de lecture ou dans le fonds « Vie de l'étudiant ». Le SCD de Paris-III Sorbonne Nouvelle dispose ainsi en salle de lecture d'un rayon intitulé « préparation aux concours, entrée dans la vie active ». Ces fonds témoignent cependant la plupart du temps d'une réelle prise en compte de ces questions dans leur diversité. Ainsi, le SCD de l'Université Henri Poincaré à Nancy dispose d'un fonds sur les parcours universitaires et professionnels, constitué de 1245 exemplaires et emprunté à 64 %.

Les BU qui ne disposent pas de fonds emploi-formation nous ont indiqué que c'était au SCUIO voisin qu'il revenait de traiter ces questions. A la BU cependant, le fonds documentaire consacré aux formations et à l'emploi présente l'avantage d'être empruntable, à la différence des fonds présents dans les SCUIO.

Les ressources documentaires mobilisées dans le cadre d'un tel fonds sont diverses. Elles répondent à trois grandes problématiques : l'information sur les filières et leurs débouchés (ouvrages, revues, ressources numériques, sites Internet, etc.), l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation (Ouvrages, sites Internet, Cdroms, banques de données constituées par la bibliothèque), et la préparation aux concours (ouvrages et ressources numériques). Ces fonds présentent l'inconvénient d'être rapidement obsolètes. Il faut donc les mettre à jour régulièrement, et, à partir d'une analyse fine des besoins réels des étudiants, les intégrer dans une politique documentaire cohérente.

¹³⁷ ADBU, *Politique de la documentation pour l'Enseignement supérieur et la Recherche : analyses et propositions*, 2009 [en ligne] <http://www.adbu.fr/article.php?id_article=671> Consulté le 21 décembre 2009.

¹³⁸ CHAUDRON, Thomas, UHALDEBORDE, Jean-Michel, *op. cit.*

Les espaces dédiés à l'orientation et à l'insertion professionnelle

En revanche, très peu de BU disposent d'un espace propre à la recherche d'emploi ou à la consultation de ressources tournées vers l'orientation et l'insertion professionnelle. Ce type d'espace permet d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre d'information sur les filières et les métiers. Seules trois des bibliothèques qui ont répondu à notre questionnaire disposent d'un tel espace. La BU du Mont-Houy à Valenciennes dispose d'une salle « consacrée aux études et aux métiers ». Elle s'inscrit dans une université qui a depuis longtemps pris acte du fort taux de boursiers parmi ses étudiants et mis l'insertion professionnelle au premier rang de ses priorités¹³⁹. L'espace avenir de la BU de Belfort, qui dépend de l'Université de Franche-Comté, dispose d'un poste informatique donnant accès à une vingtaine de sites Internet dédiés à l'orientation et à l'emploi¹⁴⁰. Sur le site Web de la bibliothèque, une rubrique « Trouver une formation, un stage, un emploi » propose un accès distant au Kompass et à une sélection de sites traitant de ces sujets. Le fonds représentait en 2008 près de 6 % des acquisitions, ce qui est relativement important et témoigne de sa réelle prise en compte dans la politique documentaire de l'établissement¹⁴¹.

Le cas de la BU Saint-Charles à Marseille est également intéressant : à l'occasion de la rénovation du bâtiment, un espace dédié à la consultation de ressources dédiées à la recherche d'emploi a été conçu. Les ouvrages acquis au fil du temps par la BU sur le sujet, dispersés aux quatre coins de la bibliothèque, ont été rassemblés et une cote spécifique a été développée pour le fonds. L'étude des statistiques de prêt a montré une forte demande pour les ouvrages de préparation aux épreuves de culture générale. Le fonds a été complété avec les brochures métiers de l'Onisep et les ouvrages des éditions « L'Étudiant » et « Studyrama ». Une offre de livres numériques (éditions Numilog) a également été développée¹⁴². Ces espaces témoignent de la prise en compte de la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, et en assurent la visibilité aux yeux des étudiants aussi bien que de la direction de l'Université, ce qui peut être notamment mis en valeur au moment de négocier les crédits accordés à la documentation.

3.2.3. Des formations professionnalisantes pour les usagers du SCD

Le Projet personnel et professionnel de l'étudiant

La proclamation d'Alexandrie souligne que la maîtrise de l'information

« est importante pour la compétitivité entre les individus, les entreprises (en particulier les petites et moyennes entreprises), les régions et les pays¹⁴³ ».

¹³⁹ Voir la présentation de l'université par sa Présidente [en ligne] <http://www.univ-valenciennes.fr/uvhc/mot_presidente> Consulté le 23 décembre 2009.

¹⁴⁰ Université de Franche-Comté, SCD, BU Belfort, Espace avenir [en ligne] <<http://scd.univ-fcomte.fr/prod/portal/bookmark?MainTab=CMSShowChannelDoc&ShowDocChannel=BUBelfort/EspaceAvenir>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁴¹ La BU de Belfort a la particularité de desservir, en outre, un fort taux de « lecteurs extérieurs » à l'université, puisqu'en 2008, on comptait 397 « autres lecteurs » pour 1366 inscrits, ce qui témoigne d'une forte inscription de la BU dans la cité.

¹⁴² Certaines ressources, telles que les fiches métiers du CIDJ, sont gratuites ou moins coûteuses au format numérique.

¹⁴³ IFLA, *Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie*, novembre 2005 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/III/wsis/BeaconInfSoc-fr.html>> Consulté le 21 décembre 2009. Le *Manifeste d'Alexandrie sur les bibliothèques* souligne quant à lui l'importance des bibliothèques dans cette optique : IFLA, *Manifeste d'Alexandrie sur les*

Là encore, la maîtrise de l'information s'inscrit dans une démarche explicitement économique.

Insérer la formation à l'information dans le cadre du Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant permet de mettre en évidence le lien qui unit recherche d'information et projet professionnel. Ce projet a d'abord été mis en place à l'Université Lyon 1 en 1984, avant d'être transféré dans d'autres universités (essentiellement scientifiques). Le rapport Hetzel en recommande la généralisation dans les premiers cycles. Il s'agit d'inciter tous les étudiants à construire, dès la première année de Licence, un projet destiné à donner un but et un sens à leur parcours de formation. Il s'agit aussi de mettre en avant des compétences favorisant leur future employabilité : l'esprit critique, la capacité à travailler avec les autres, l'autonomie. Après une présentation en amphithéâtre, les étudiants sont répartis par binômes ou trinômes pour effectuer une recherche documentaire sur un thème professionnel et interviewer des personnes-ressources. La restitution s'opère sous la forme orale (exposé collectif) et écrite (rapport rédigé de façon individuelle).

C'est l'occasion pour la BU d'inscrire ses formations à l'information dans une logique professionnalisante et de montrer aux étudiants que la maîtrise de l'information est aussi cruciale pour réussir un exposé, préparer un mémoire, naviguer sur Internet que pour leur future employabilité. Le SCD de Paul Sabatier-Toulouse III a ainsi inscrit la formation des étudiants de L1 dans ce cadre : les bibliothécaires participent au comité de pilotage du PPPE et le succès de l'entreprise est dû aux bonnes relations entretenues avec les enseignants. A la BU de La Rochelle, une UE transversale et obligatoire, associant le SCUIO, le SCD et une équipe d'enseignants a également inscrit l'ancienne UE de méthodologie documentaire dans le cadre du projet de l'étudiant¹⁴⁴.

S'il est souhaitable de développer ce type de formations, il ne faudrait cependant pas faire du PPPE la solution miracle aux problèmes de l'Université. D'une part, il revient à faire accepter leur orientation forcée à ceux qui n'ont intégré l'Université que par défaut¹⁴⁵. D'autre part, une étude de 2003¹⁴⁶ révèle que les étudiants qui ont choisi leurs études aussi bien pour des raisons professionnelles qu'intellectuelles sont les plus satisfaits de leur choix, et réussissent mieux que les étudiants pour qui le projet professionnel a été le seul critère de choix. Le rapport au savoir est bien plus discriminant que la construction d'un projet.

La BU a enfin un rôle à jouer dans le développement de compétences « professionnelles » par les étudiants, à la fois comme partenaire pédagogique des enseignants et comme terrain d'exploitation des compétences à acquérir. C'est ce que montre l'opération « Passons au durable », rapportée par Richard Dupuis au congrès de l'ABF en 2008 : des étudiants de DUT ont ainsi, dans le cadre des cours de communication, réalisé la communication d'une exposition sur le développement durable à la BU¹⁴⁷, en collaboration avec les bibliothécaires. L'enquête de publics réalisée à la BU Proudhon à Besançon, a, quant à elle, été réalisée avec la collaboration

bibliothèques, la société de l'information en action, novembre 2005 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/III/wsis/AlexandriaManifesto-fr.html>> Consulté le 18 décembre 2009.

¹⁴⁴ MOREAU, Christian, PINÇON, Philippe, « De l'initiation documentaire au projet », *BBF*, 2005, n° 6, p. 30-32 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 décembre 2009.

¹⁴⁵ INRP, Service de veille scientifique et technologique, *Orientation scolaire et insertion professionnelle : approches sociologiques*, septembre 2008 [en ligne] <http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Orientation/Dossier_Orientation.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁴⁶ BIEMAR Sandrine, PHILIPPE Marie-Christelle et ROMAINVILLE Marc, « L'injonction au projet : paradoxale et infondée ? Approche longitudinale du choix d'études supérieures ». *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 32, n° 1, p. 31-51.

¹⁴⁷ DUPUIS, Richard, *Les Bibliothèques universitaires partenaires de la réussite des étudiants : le point de vue d'un enseignant*, Congrès de l'ABF, 2008 [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/dupuis.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

d'étudiants de deuxième année en AES, dans le cadre d'un TD en méthodes d'enquête¹⁴⁸. Ces deux opérations montrent à quel point les liens tissés entre la bibliothèque et les enseignants, toujours incertains et variables selon les établissements, sont nécessaires à la réussite des actions menées par la BU vers les étudiants.

Se former pour s'insérer

La moitié des SCD ayant répondu au questionnaire proposent des formations au Kompass, traité comme « une base de données comme les autres ». C'est la technique à la maîtrise de l'outil qui est ici enseignée, plutôt que son utilité potentielle dans le cadre d'une recherche d'emploi. Or, une étude récente a montré que la fracture numérique aujourd'hui ne sépare plus tant les jeunes possédant un ordinateur des autres, que les usages de l'Internet. En effet, des jeunes habitués du Web et des jeux en ligne se perdent sur les sites d'information de type ONISEP, voire sur la page d'accueil des transports en commun. Surtout,

« Ils font demi-tour quand on leur demande de remplir un formulaire électronique dans une maison de l'emploi ou dans une agence d'intérim¹⁴⁹ ».

Désormais, savoir mener une recherche d'emploi, remplir une candidature en ligne, utiliser les outils de bureautique et l'information dans un cadre professionnel sont des facteurs majeurs de l'employabilité. L'inégal rapport à l'Internet sépare les familiers de l'information sur Internet, de ceux qui ne l'utilisent que pour communiquer et jouer :

« Les raisons principales résident dans le fait que l'expérience et la culture numérique des jeunes ne correspondent pas à ce que la société attend d'eux à cet égard¹⁵⁰ ».

Contrairement à une idée reçue, les jeunes aussi ont besoin d'un accompagnement dans ce domaine.

La question est de savoir si les bibliothécaires sont prêts à fournir à leurs usagers des formations inscrites dans une démarche professionnalisante. Comme le souligne Anne Balavoine sur l'offre de la Médiathèque de Saint Quentin en Yvelines en matière de formation tout au long de la vie et d'insertion professionnelle :

« Les compétences sollicitées ici sont à la limite de celles de services sociaux ou de ressources humaines¹⁵¹ ».

Outre l'objection idéologique formulée plus haut par Bruno David à l'encontre de la mise en place de ce type de services dans les bibliothèques, c'est un nouvel obstacle qui est évoqué ici puisque ces nouveaux services reviennent effectivement à transformer, encore un peu plus, le métier de bibliothécaire. Dans le cadre du questionnaire comme lors d'entretiens, des bibliothécaires ont d'ailleurs considéré que les nouvelles missions des universités ne relevaient ni de leurs compétences, ni de leur métier. Et il faut ici souligner que le rôle des bibliothécaires n'est pas de se substituer aux conseillers d'orientation, ni aux professionnels de l'insertion, mais de proposer un complément aux ressources documentaires et à l'offre de services du SCUIO.

¹⁴⁸ Université de Franche-Comté, *Tout l'U*, n° 132, juin 2006, p. 4 [en ligne] <http://wwwold.univ-franche-comte.fr/download/partage/document/toutlu/num_132/toutlu132.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁴⁹ BROTCORNE, Perrine, MERTENS, Luc et VALENDUC, Gérard, *Les jeunes off-line et la fracture numérique : les risques d'inégalités dans la génération des « natifs numériques »*, étude réalisée par la fondation travail-université pour le service public de programmation Intégration sociale, septembre 2009 [en ligne] <http://www.mis.be/be_fr/05/digitale%20kloof/content/Les%20jeunes%20off-line%20et%20la%20fracture%20num%C3%A9rique.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ BALAVOINE, Anne, « L'ouverture vers les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la formation : retour d'expérience à la médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines », *BBF*, 2009, n° 2, p. 59-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.

Seul le SCD de Valenciennes propose des formations orientées « insertion professionnelle », dont des formations à la recherche de stage. Là encore, le SCD s'est inséré dans une politique plus globale, menée par son université en matière d'insertion professionnelle. Deux autres bibliothèques – la bibliothèque Sainte-Barbe et la BU Saint-Charles à Marseille – ont indiqué que de telles formations étaient à l'étude dans leur établissement. A la BU Saint-Charles, le bibliothécaire chargé du fonds « emploi-insertion » est parti du constat que c'est à la BU que les étudiants viennent rédiger leurs CV et leurs lettres de motivation, et demandent souvent aux bibliothécaires de les conseiller voire de corriger leurs écrits. Le besoin est donc réel, en raison d'une méconnaissance des ateliers proposés par le SCUIO, mais aussi des moyens limités de ce dernier, tant en termes de personnels que d'horaires d'ouverture – largement inférieurs à ceux des BU. Une aide à la rédaction de CV pourrait par exemple être mise en place là où se trouvent les étudiants, c'est-à-dire dans les BU, comme le propose Sandrine Malotaux :

« Réalisée sous le contrôle du SCUIO, qui peut former les bibliothécaires, cette action doit être conçue comme complémentaire des ateliers et prendre la forme d'un service nouveau : une aide professionnelle personnalisée délocalisée, disponible à la demande¹⁵² ».

C'est donc la question du partenariat avec le SCUIO et de ses modalités qui est posée.

3.2.4. Partenariats et mutualisation des moyens

La collaboration avec le SCUIO

En 2003, une enquête consacrée aux relations qu'entretiennent les BU américaines avec le « *career center* » de l'université¹⁵³ montre que la collaboration entre ces deux services n'est pas considérée comme une priorité, ni du côté des bibliothécaires, ni chez les professionnels de l'insertion. Cependant, l'article souligne une meilleure prise en compte de la question de l'emploi par les BU depuis une enquête précédente, réalisée sur le même thème dix ans plus tôt, et conclut qu'on peut établir une corrélation entre la mise en place de ce type de collaborations et la satisfaction des étudiants concernant les ressources consacrées à l'emploi sur les campus.

Cette collaboration est souhaitée et encouragée par l'AERES, si l'on en croit le rapport d'évaluation de l'Université de Haute Alsace-Mulhouse :

« Le SCD souhaite entrer dans une collaboration forte avec le SCUIO. L'indexation de tous les rapports de stage des étudiants de l'UHA y a été entreprise, fournissant ainsi une ressource essentielle pour les recherches de stage et permettant, à terme, de déboucher sur un système d'information "stages, emplois et anciens élèves". Dans ce domaine comme dans d'autres, la mutualisation des moyens à l'échelle de l'université, éventuellement à l'échelle de l'InterU avec Strasbourg ne peut qu'être recommandée¹⁵⁴ ».

¹⁵² MALOTAUX, Sandrine, « L'insertion professionnelle, enjeu pour les universités : », *BBF*, 2009, n° 2, p. 13-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010

¹⁵³ ORGERON, Elizabeth, QUESNOY, Paula, « Working with wisdom : collaboration between Career services and University libraries », in THOMPSON, Hugh A.(dir.), *Learning to make a difference : proceedings of the Eleventh National Conference of the Association of College and Research Libraries*, Chicago, Association of College and Research Libraries, 2003 [en ligne] <<http://www.lita.org/ala/mgrps/divs/acrl/events/pdf/orgeron.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009. Cette enquête s'inscrit dans une démarche comparative avec celle de Charlene Abel, menée dix ans plus tôt : ABEL, Charlene, « A Survey of Cooperative Activities Between Career Planning Departments and Academic Libraries », *The Reference Librarian* n° 36, 1992, p. 51-60.

¹⁵⁴ AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de Haute-Alsace-Mulhouse* [en ligne] <<http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/AERES-S1-UHA.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

La problématique de la mutualisation des moyens est importante. Les SCUIO disposent en effet d'un espace documentaire, souvent redondant avec les fonds « emploi-formation » des SCD. A l'Université d'Aix-Marseille 1, le fonds documentaire du SCUIO n'étant pas mis à jour, il devenait pertinent de créer à la BU un espace dédié. L'inverse est également possible : à l'Université de Nîmes, c'est la BU qui a déposé un fonds dans l'« Espace Stages Orientation Professionnelle Insertion » en cours de constitution. L'essentiel semble, que le fonds documentaire réside au SCD ou au SCUIO, d'éviter la redondance.

31 % des SCD ayant répondu à notre questionnaire ont indiqué avoir mis en place un partenariat avec le SCUIO de leur université. Celui-ci peut prendre des formes diverses. Le plus courant est le catalogue commun, la base documentaire du SCUIO ayant été intégrée à celle du SCD, comme dans les Universités Paris 12, Bordeaux 2, Lyon 2, etc. Le fonds documentaire du SCUIO y gagne en visibilité, d'autant que ses collections sont souvent constituées de fascicules initialement non catalogués. Quant au SCD, il devient le point d'accès à l'ensemble des ressources documentaires de l'université. Du catalogue commun, certains services sont vite passés aux acquisitions concertées, qui là encore permettent d'éviter le gaspillage des deniers publics. C'est le cas à l'Université de Bordeaux 2. Ces formes de partenariat relativement modestes, donnent pourtant lieu à négociations, afin d'éviter le sentiment que l'un des partenaires empiète sur le terrain de l'autre, si bien que le premier pas dans la direction de la mutualisation des moyens consiste à améliorer la connaissance que les services ont les uns des autres.

Des projets de services plus globaux sont actuellement à l'étude, et là aussi le renouvellement des missions de l'Université tend à influencer les services du SCD. Le prochain contrat quadriennal de l'Université Pierre et Marie Curie prévoit ainsi la création, à partir d'octobre 2009, d'un fonds d'orientation professionnelle dans l'une des bibliothèques les plus fréquentées du campus. Cette création est la résultante d'une volonté politique. A terme, un espace dédié à l'insertion professionnelle sera mis en place à la BU : il est prévu que les personnels du CAIO y effectuent des permanences. La section Sciences du SCD de l'Université de Reims devrait accueillir dans ses locaux le SIOU après rénovation des bâtiments.

A l'étranger

Les bibliothécaires américains montrent qu'on peut aller plus loin pour développer une véritable collaboration avec le « *career center* » de l'université. Christopher Hollister, bibliothécaire à la BU de Buffalo, souligne la nécessité d'« amener l'*information literacy* dans les *career center* ». Il s'agit, pour les étudiants, d'apprendre à explorer les voies du monde de l'emploi, mener une recherche dans un annuaire professionnel, trouver et évaluer des informations sur une entreprise, effectuer une recherche d'emploi¹⁵⁵. C'est dans ce but que les bibliothécaires et les professionnels de l'insertion ont collaboré avec succès, afin d'introduire des séances de recherche d'information dans les formations sur la recherche d'emploi. Des pages Web communes ont également été rédigées par les deux services.

Les bibliothécaires américains des « *universities of Business* », qui sont classées selon le taux et la qualité de l'insertion professionnelle des étudiants qui en sortent, vont également très loin dans l'aide à l'insertion. Les recruteurs tiennent compte de la connaissance de l'entreprise dont témoignent les candidats à l'embauche, qui sont soumis à des questions assez poussées sur l'entreprise, ses performances, le marché dans

¹⁵⁵ HOLLISTER, Christopher, « Bringing Information Literacy to Career Services », *Reference Services Review*, vol. 33, n° 1, 2005, 104-11.

lequel elle évolue, etc. Un atelier commun au « *career center* » et à la bibliothèque de l'*University of Business* de Pittsburgh¹⁵⁶ a ainsi permis d'intégrer la recherche d'information (notamment dans des bases de données) dans le cadre d'une recherche d'emploi et de la préparation de l'entretien d'embauche. Selon Yo-Seong Song, prenant acte du fait que l'insertion professionnelle des étudiants était la priorité du « *College of Business* », la *Business & Economics Library* de l'Université de l'Illinois a redéfini son rôle. D'un « fournisseur réactif de contenus », elle est devenue un partenaire actif de l'insertion professionnelle des étudiants :

« *The new model proposes the librarian to become a consultant (proactive partner) rather than a resource pointer (reactive provider) in career research*¹⁵⁷ ».

Un bibliothécaire spécialiste propose ainsi, en lien avec le *career center*, une présentation collective des ressources en matière de recherche d'emploi. Dans un second temps, il fournit une aide individuelle, adaptée à la recherche d'emploi de chaque étudiant venant le consulter, pour l'aider à tirer profit des informations qu'il peut rassembler dans l'optique de sa recherche et préparer son entretien d'embauche. La mise en place de ce type d'aide individualisée fait du bibliothécaire un consultant concurrent des acteurs privés du *consulting* et du *coaching*. On notera que c'est la présence d'un bibliothécaire « expert » dans le domaine de l'emploi à la BU qui a permis de mettre en place une offre crédible.

Si ce type de service semble inconcevable en France, tant pour des raisons culturelles que faute de moyens, ces différentes initiatives montrent que la collaboration avec le SCUIO, encore timide dans nos universités, peut aller beaucoup plus loin et tire sa légitimité d'une réelle complémentarité. C'est ce que montre la bibliothèque de l'Université de Laval (Québec), qui a inauguré en 2007 un partenariat avec le service de placement de l'Université, autour de trois axes :

- Le développement d'un fonds documentaire dédié à la recherche d'emploi,
- La diffusion de l'information à travers la mise en place d'un espace « emploi et carrière » au sein de la bibliothèque, dont le pendant numérique est une rubrique « emploi-carrière » hébergée par le site de la bibliothèque¹⁵⁸,
- La formation à la recherche d'emploi, assurée conjointement par un bibliothécaire et une conseillère du Service Placement, permet de valoriser les outils de recherche d'emploi (notamment les répertoires d'employeurs) dans la perspective d'une rédaction de CV.

Un plan de développement des collections spécifique à ce fonds a été élaboré, et un bibliothécaire est particulièrement chargé de coordonner la collaboration avec le service de placement. Ce type de solution, réaliste, efficace et cohérent, a beaucoup amélioré la visibilité de l'offre des deux services dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Le partenariat avec la BM

Ce n'est pas un hasard si les universités de taille moyenne, insérées dans un tissu socio-économique défavorisé ont été les premières à se préoccuper d'insertion professionnelle et de réussite étudiante (universités de Valenciennes, d'Artois, d'Evry...). Ce n'est pas un hasard non plus si, dans ces zones, les BM ont depuis longtemps déjà développé des

¹⁵⁶ JORANSON, Kate et WIDER, Eve, « Librarians on the case: Helping students prepare for job interviews in an uncertain economy », *C&RL News*, July/August 2009, vol. 70, n°7 [en ligne] <<http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/acrl/publications/crlnews/2009/jul/oncase.cfm>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁵⁷ SONG, Yoo-Seong, « Collaboration with the Business Career Services Office : A case study at the University of Illinois at Urbana-Champaign », *Research Strategies*, n° 20, 2007, p. 311-21.

¹⁵⁸ Disponible en ligne <http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/ref-ve/decouvrir/emploi_carriere> Consulté le 28 décembre 2009.

actions dans le domaine de la formation tout au long de la vie et de l'insertion. Les universités de taille moyenne auraient ainsi tout intérêt à développer des partenariats avec le réseau de lecture publique de la ville.

A Strasbourg, l'une des médiathèques du réseau de lecture publique a placé l'insertion professionnelle au cœur de sa démarche : elle organise des conférences et des ateliers autour de l'emploi. Si aucun partenariat n'a été formalisé entre le SCD de l'Université de Strasbourg et la médiathèque, le site de l'Université relaie, dans sa section « actualités – orientation et insertion » les actualités métiers de la médiathèque. En 2007, lors de la Quinzaine des métiers organisée annuellement par l'Espace Avenir de l'Université, c'est une bibliothécaire de cette médiathèque, et non de la BU, qui est venue présenter les métiers des bibliothèques.

On voit donc que les structures coexistent et développent des actions complémentaires, mais de façon informelle. De fait, les étudiants sont très présents dans les BM, où ils viennent souvent travailler. Parallèlement, la montée en puissance de la notion de « formation tout au long de la vie » induit la conception d'une sortie de formation initiale qui ne serait plus définitive, mais vouée à être sans cesse complétée et enrichie tout au long de la vie professionnelle, ce qui poussera les BU à diversifier leur public. Des coopérations existent déjà : portails régionaux d'accès aux bases de données, équipements mutualisés (comme à Valence), élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale grâce à l'emploi d'étudiants, etc. D'où la nécessité, pour Christine Girard et Thierry Giappiconi, d'inscrire les bibliothèques dans une logique de desserte territoriale car seule la coopération permet aux bibliothèques

« de développer la valeur ajoutée en termes de qualité de collection et de service qui justifie leur financement public. En effet, seule la complémentarité entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques serait de nature à répondre à l'éventail toujours plus large des besoins suscités par la massification de la formation initiale et la généralisation de la formation permanente¹⁵⁹ ».

Les difficultés – notamment institutionnelles – rencontrées par les bibliothèques dans ce domaine, dont la bibliothèque communautaire et universitaire de Clermont-Ferrand est l'emblème, pourraient être levées par un contexte favorable au développement de coopérations régionales.

3.2.5. Le modèle du « *Learning centre* »

Un « sas d'auto-apprentissage »

Le rapport Hetzel met sur le même plan un ensemble de compétences, dont dépend l'employabilité de l'étudiant : la préconisation C.1. du rapport vise ainsi à généraliser dans toute licence le PPPE, la maîtrise d'une langue vivante, de l'informatique, des outils de bureautique et des compétences de base pour la recherche d'emploi.

Intégrer ce type d'orientation, pour un SCD, signifie donc développer une offre de services qui dépasse largement la stricte notion de documentation. Les centres de ressources en langues installés sur les campus gagneraient ainsi à être intégrés aux SCD, comme à l'Université de Toulouse-1 où la BU, sur le modèle de la « *Learning library* »,

¹⁵⁹ GIAPPICONI, Thierry, GIRARD, Christine, « Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires », *BBF*, 2009, n° 2, p. 18-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.

« permet aux publics de développer leurs compétences en langues dans le cadre de projets professionnels et personnels¹⁶⁰ ».

La conception des nouvelles BU, prévues par exemple par le Plan Campus, pourrait ainsi favoriser la mutualisation des moyens. Pour reprendre l'analyse de Sandrine Malotaux,

« Plutôt que d'épuiser des moyens à faire ouvrir des centres documentaires une trentaine d'heures par semaine, il y a beaucoup à gagner d'un rapprochement entre centres de langues, SCUIO et bibliothèques universitaires¹⁶¹ ».

Une réelle demande existe dans ce domaine, comme le montre le succès des dispositifs d'autoformation proposés par les bibliothèques de lecture publique. Les nouvelles bibliothèques devraient donc devenir, selon Olivier Chourrot et Élisabeth Meller-Liron

« des sas d'auto-apprentissage à tous les âges de la vie, et pour tous les publics¹⁶² ».

Le mémoire de Joël Carré sur l'autoformation¹⁶³ révèle qu'elle séduit les usagers réticents à apprendre dans le cadre de structures contraignantes et permet de réduire les inégalités créées par l'échec scolaire. Malgré les réticences des bibliothécaires, dont le scepticisme est renforcé par le coût de la mise en place d'un espace d'autoformation, la présence de méthodes de langues, de didacticiels informatiques et de didacticiels de remise à niveau viendrait renforcer l'offre de services des BU, en complément de l'offre de formation de l'université. L'apprentissage du code de la route en autoformation, onéreux sous la forme de Cdroms destinés aux particuliers, serait apprécié par des étudiants pour qui la mobilité fait partie de leur future employabilité. On peut imaginer, dans le cadre d'universités encouragées à diversifier leurs sources de financement, que ce type d'offres d'autoformation puisse faire l'objet de mécénats.

En devenant ainsi une véritable « plateforme d'accès » à un ensemble de services, pour reprendre l'expression de Sandrine Malotaux relativement à la BU de Sciences de Toulouse 3, la BU se rapproche de « la médiathèque à la française¹⁶⁴ » d'une part, et du modèle anglo-saxon du *learning centre* d'autre part.

Des Learning centres français ?

Le récent rapport de l'IGB sur les *Learning centres*¹⁶⁵ consacre quelques pages à la BU de Sciences de l'Université de Toulouse 3, dont le modèle de services s'inspire du Centre de ressources pour l'apprentissage et la recherche de Barcelone. La BU toulousaine a été pensée pour favoriser la convivialité, la réussite des étudiants et leur intégration dans le monde du travail. Un espace langues conçu avec l'UFR de langues, propose des outils d'autoformation, et un espace emploi-entreprises, conçu avec le SCUIO, y a été installé.

Le rapport de l'IGB souligne l'intérêt de la formule du *Learning centre* pour favoriser la réussite académique et professionnelle des étudiants. Elle constitue d'abord une réponse d'ordre économique, aux difficultés rencontrées par les universités avec la massification

¹⁶⁰ Université de Toulouse-1, Bibliothèque universitaire de l'Arsenal [en ligne] <<http://www.biu-toulouse.fr/uss/ars/>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁶¹ MALOTAUX, Sandrine, art. cit.

¹⁶² CHOURROT, Olivier et MELLER-LIRON, Élisabeth, art. cit.

¹⁶³ CARRE, Joël, *Construire une offre d'autoformation en bibliothèque publique*, Mémoire d'étude DCB sous la direction d'Anne Jay, Villeurbanne, Enssib, 2008.

¹⁶⁴ LE SAUX, Annie, « Les politiques de services », *BBF*, 2008, n° 6, p. 96-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 29 décembre 2009.

¹⁶⁵ JOUGUELET, Suzanne, *Les Learning Centres : un modèle international de bibliothèque intégré à l'enseignement et à la recherche*, IGB, Rapport n° 2009-022, décembre 2009 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

de leurs étudiants. La concentration des moyens sur un même site en favorise la visibilité et permet aux services fournis par l'université (services documentaires, informatiques, services d'orientation et d'insertion, tutorat...) de fonctionner en synergie. Mais, comme le confirme Suzanne Jouguelet, le véritable intérêt de ce modèle est de reposer sur une nouvelle conception de l'apprentissage à l'université, sur une vision « plus globale et plus intégrée de l'acquisition et de la diffusion des connaissances » :

« Cette vision réduit les cloisonnements entre la fonction documentaire, la fourniture de technologies, l'auto-formation¹⁶⁶ ».

Les *Learning centres* constituent donc une réponse adaptée aux enjeux de l'Université d'aujourd'hui, notamment en raison de leur succès auprès des étudiants. Un certain nombre d'établissements d'excellence existent déjà, parmi lesquels le Saltire Centre de Glasgow ou le futur Rolex Learning Centre de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Si la transposition du modèle à l'identique en France semble impossible, des projets de *Learning centres* sont à l'étude dans les PRES parisiens, et figurent parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de documentation selon le rapport LarrouTURou¹⁶⁷. Les universités de Lille 1 et de Lille 3 devraient aussi se doter de tels équipements. La Région Nord-Pas-de-Calais a inscrit dans son Contrat de plan Etat Région 2007-2013 des *Learning centres* consacrés au développement durable et urbain, dépassant ainsi le strict cadre universitaire pour élargir son public à l'ensemble de la région.

3.3. LA BU ET L'EMPLOI

3.3.1. L'emploi étudiant en bibliothèque

46 % des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire¹⁶⁸. Cette activité peut être intégrée aux études (c'est le cas du travail à la BU), consister en des « petits boulots », ou concurrencer les études (l'emploi de surveillant par exemple). Dans ce dernier cas de figure, la réussite de l'étudiant peut se trouver compromise. Depuis le rapport de l'IGB sur l'emploi de moniteurs dans les bibliothèques¹⁶⁹, lui-même précédé d'un mémoire d'étude de DCB sur ce thème¹⁷⁰, qui tous deux dénonçaient le manque de lisibilité (vacations, monitorat, tutorat, stages) et les travers (notamment en termes de *turn-over*) que comportait l'emploi d'étudiants par les SCD, le décret 2007-1915 du 26 décembre 2007 a créé un cadre spécifique pour l'emploi étudiant. Il fixe une limite de 670 heures de travail effectuées entre le 1er septembre et le 30 juin, et de 300 heures entre le 1er juillet et le 31 août, pour un contrat renouvelable six ans. Les étudiants doivent être inscrits dans un cycle d'étude, et respecter les obligations liées à cette inscription (assiduité aux enseignements, présentation aux épreuves de contrôle des connaissances). En contrepartie, l'établissement s'engage à ne pas les soumettre à une

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ LARROUTUROU, Bernard, *op. cit.*

¹⁶⁸ OVE, *Enquête Conditions de vie des étudiants 2006* [en ligne] <http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=enqcond_rst.php&enq_id=6> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁶⁹ PERRIN, Georges, *L'Emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur*, IGB, Rapport - n° 2007-013, juin 2007 [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport2007IGBemploiétudiants.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

¹⁷⁰ CATTANE, Viviane, *L'emploi étudiant en bibliothèque universitaire*, Mémoire DCB sous la direction de Daniel Eymard Villeurbanne, ENSSIB, 2006 [en ligne] <http://bu.univ-tln.fr/toulon_new/pages/formations/MEMcattane040106.pdf> Consulté le 12 octobre 2009.

obligation de travail pendant leurs enseignements ni pendant leurs examens et assure un suivi qui peut comporter une assistance ou une formation complémentaire. Les étudiants peuvent être recrutés pour effectuer huit types de tâches, parmi lesquelles assister et accompagner les étudiants handicapés, effectuer des activités de tutorat, fournir un service d'appui aux personnels des bibliothèques ou une aide à l'insertion professionnelle.

Lui permettant de travailler sur son lieu d'études, l'emploi dans la BU familiarise l'étudiant avec les ressources nécessaires au travail universitaire. Il favorise également le développement de compétences professionnelles, pédagogiques, communicationnelles, organisationnelles, relationnelles, etc., qui sont autant d'atouts pour sa future insertion professionnelle.

L'emploi d'étudiants dans les SCD a permis d'élargir les horaires d'ouverture en des temps qui ne sont pas favorables au recrutement d'importants contingents de personnels titulaires, et de faire face aux bataillons de L1 à former. Des nocturnes ont ainsi pu être organisés dans les sections Santé (comme à la section Santé du SCD de l'Université Paris 7), ou à l'approche des examens (SCD de l'Université Lyon 3). Les moniteurs communiquent plus facilement avec les autres étudiants, notamment lorsqu'il est question de faire respecter le règlement. Il est également plus facile pour un étudiant de premier cycle de s'adresser à celui qu'il perçoit comme l'un de ses pairs plutôt qu'à un bibliothécaire.

Il ne faudrait cependant pas occulter les problèmes que pose l'emploi d'étudiants par la bibliothèque, notamment pour les personnels titulaires, dès lors qu'il est possible d'employer des étudiants rapidement formés par les bibliothécaires pour assumer les mêmes tâches. Si la part du personnel étudiant travaillant dans les SCD par rapport aux titulaires est en moyenne de 6 %¹⁷¹, les SCD de la région parisienne ont plus recours aux étudiants que les sites de province.

Or, la mise en place de mesures incitatives à l'emploi étudiant¹⁷² issues du Plan Licence et de la loi LRU, risque d'accentuer ces déséquilibres, alors que dans le même temps, l'infléchissement des politiques documentaires vers la réussite des étudiants ainsi que la mise en place de nouveaux services destinés à favoriser leur future insertion professionnelle nécessite au contraire une forte présence de personnels qualifiés dans les SCD, afin de conduire ces politiques en les mettant en phase avec les nouvelles orientations de l'université.

3.3.2. Les services aux entreprises

Une diversification des publics

Le rapport Hetzel souligne que le rôle de l'Université dans l'accompagnement de ses étudiants vers l'insertion professionnelle ne se borne pas à l'activité des SCUIO, mais intègre les « relations avec les entreprises comprises au sens large ». Il s'agit notamment d'impliquer des acteurs du monde de l'emploi dans la définition de l'offre de formation et dans la gouvernance de l'Université, et de valoriser la recherche universitaire par le

¹⁷¹ PERRIN, Georges, *Op. cit.*

¹⁷² La région Ile-de-France a ainsi financé 70 % du coût de la rémunération des moniteurs étudiants dans cinq SCD d'universités parisiennes, avant d'étendre le dispositif en 2008 à sept autres universités. Outre l'extension des horaires d'ouverture de « l'espace de sociabilité » de l'Université, il s'agit d'offrir aux étudiants « la possibilité d'un emploi gratifiant et adapté à la poursuite de leur cursus ». On trouvera le communiqué de presse à l'adresse <http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Communiqués_Presse/2009-10-22_CPmonitorat.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

jeu des transferts de compétences. C'est notamment le rôle des Pôles de compétitivité et des PRES.

On peut se demander la place que les SCD seront appelés à prendre dans cette redéfinition du rôle socio-économique de l'Université. Comme le rappelle Pierre Carbone,

« L'enjeu pour les services de documentation universitaire est de quitter le cadre protecteur d'une tutelle nationale forte pour accompagner les transformations en cours dans les universités, et donc d'obtenir l'appui des équipes dirigeantes pour des plans d'action en lien étroit avec les objectifs stratégiques¹⁷³. »

Les SCD doivent accentuer leur intégration dans une Université en mutation. Régine Augereau rappelle cependant que la BU n'est pas réservée à la communauté universitaire

« mais se trouve être aussi intégrée dans les espaces d'information, de formation ou de culture de publics hétérogènes¹⁷⁴. »

Les « publics extérieurs » visés par la bibliothèque peuvent intégrer les demandeurs d'emploi, qui bénéficient souvent d'une inscription gratuite à la BU. Au SCD de Nantes, la section de La Roche-sur-Yon accueille, grâce à un partenariat établi avec les collectivités territoriales, une forte proportion de personnes en formation ou en recherche d'emploi, ainsi qu'une « part croissante de personnes venant des entreprises privées [...] et du grand public¹⁷⁵ ».

La BU et l'entreprise

Un certain nombre d'expériences ont déjà tenté de rapprocher la bibliothèque du monde de l'emploi. Il va de soi que le rapprochement entre la BU et le monde de l'emploi concerne d'abord les universités scientifiques et technologiques : ce n'est donc pas un hasard si la BU de l'Université technologique de Compiègne fut pionnière dans ce domaine en proposant des services aux entreprises dès sa création¹⁷⁶. La logique d'un tel service est d'abord commerciale, puisqu'il s'agit de rentabiliser les services proposés dans un cadre universitaire en les proposant, sous une forme payante, à un public extérieur. Le SCD propose ainsi un service payant de veille documentaire, incluant des recherches bibliographiques et des recherches de brevets. Des formations tarifées à la veille documentaire ainsi qu'à la recherche et à l'exploitation de l'information sont également proposées.

Une telle formule permet de valoriser les ressources – notamment les bases de données spécialisées, onéreuses mais peu utilisées – et les compétences de la BU, tout en favorisant le mécénat. La mise en place d'un tel service, fondé sur une logique commerciale, dans le cadre de l'Université à la française pose cependant question. La bibliothèque se soumettrait ainsi à la loi de la rentabilité et de l'économie, perdant les objectifs de démocratisation du savoir et de la culture inscrits dans ses missions. Pourtant, on peut se demander si dans un contexte d'autonomisation d'une université appelée à diversifier ses sources de financement, via la mise en place de fondations, la BU peut se permettre de ne pas adhérer aux mutations de l'établissement dont elle

¹⁷³ CARBONE, Pierre, art. cit.

¹⁷⁴ AUGEREAU, Régine, « Des publics non classiques à la BU de Nantes ? », in 53e Congrès de l'ABF, *Les Publics*, Nantes, juin 2007 [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/A8.22%20Augereau.pdf>> Consulté le 18 octobre 2009.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ BARRAL, Sabine, « Choix économiques dans une bibliothèque », *BBF*, 1994, n° 3, p. 34-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.

dessert la communauté. En rapprochant l'Université des entreprises, notamment locales, auxquelles elle propose de nouveaux services, la BU contribue également à favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants, tout en permettant aux futurs recruteurs de mieux connaître l'Université, ses services et ses diplômés.

S'il paraît plus difficile de développer de tels services dans des BU spécialisées en sciences humaines, le SCD de l'Université de Toulouse I-Capitole, qui propose des formations en droit, sciences politiques et économiques, a développé une offre de services destinée à proposer aux entreprises la fourniture de données (bilans d'entreprises ou données économiques) et de documents (collections collectives, etc.). L'abonnement annuel comprend 3h de formation à la recherche et la mise à disposition d'un correspondant unique¹⁷⁷. La BU devient un prestataire de services, en concurrence directe sur le marché du conseil et de la formation avec des acteurs privés. Dès lors, toute une réflexion doit être menée sur la tarification des services et ses modalités, car faire payer l'accès à une documentation constituée grâce à des fonds public, ou encore des services effectués grâce à la présence d'un personnel d'Etat peut paraître illégitime¹⁷⁸.

Le cas de l'Infothèque de l'Université Léonard de Vinci est différent en raison du statut spécifique de cette université. Les services aux entreprises y sont très développés, ces dernières figurant comme l'un des publics cibles de la bibliothèque.

La mise en place de telles actions dirigées vers les publics extérieurs nécessite d'y consacrer des moyens importants, notamment en termes de personnels, la réactivité du service étant un paramètre important du succès d'une telle démarche. Il faut donc également éviter le danger de se détourner des besoins de la communauté universitaire au profit de ceux des publics extérieurs.

3.3.3. Le métier de bibliothécaire

Pour conclure ce balayage de la place que les SCD pourraient prendre dans les nouvelles configurations annoncées par la mise en place de la LRU et l'accentuation du rapprochement entre l'Université et l'emploi, on peut citer une dernière action, simple à mettre en œuvre et pourtant peu développée dans les BU. Sur les campus, les métiers des bibliothèques sont peu connus, sinon des étudiants qui travaillent à la BU : cette méconnaissance du travail en bibliothèque ne facilite pas l'intégration des bibliothécaires aux équipes pédagogiques.

A la question « participez-vous aux présentations métiers organisées notamment par le SCUIO » que nous avons adressée aux SCD, 65 % des réponses sont négatives. Deux des SCD interrogés ont répondu qu'ils répondraient toutefois à ce type de sollicitations si le cas se présentait. Les réponses positives sont, sans surprise, essentiellement le fait de SCD déjà bien engagés dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle, comme à Valenciennes. A Reims également, une participation aux présentations est assurée. A Perpignan, le SCD participe aussi bien aux manifestations organisées par le SCUIO qu'au forum « après bac ».

Les SCD situés dans des universités proposant des formations en lettres et sciences humaines ont un rôle évident à jouer afin d'assurer une meilleure connaissance des métiers de la documentation au sein de l'université. A l'Université Lumière-Lyon 2, université de lettres et sciences humaines, un conservateur participe depuis l'an dernier au forum des métiers organisé par le SCUIO. Le SCD de l'Université de Savoie assure,

¹⁷⁷ Université de Toulouse 1, SCD, BU de la Manufacture des tabacs, « Les services aux entreprises » [en ligne] <<http://www.biu-toulouse.fr/uss/manuf/entreprises.htm>> Consulté le 12 octobre 2009.

¹⁷⁸ BARRAL, Sabine, art. cit.

quant à lui, un TD de 6h en Master de lettres pour présenter les métiers de la documentation.

Faire en sorte que les étudiants qui fréquentent chaque jour la BU aient une meilleure connaissance des métiers qui y sont représentés favoriserait également l'intégration des SCD dans l'université et dans la communauté universitaire. Les métiers des bibliothèques sont divers et font appel à des compétences aussi diverses que l'informatique, l'action culturelle, la gestion, l'expertise scientifique, etc., ce qui a valu au métier de bibliothécaire d'être classé parmi les trente « meilleures carrières » (« *best careers* ») sélectionnées par le magazine US News en 2009¹⁷⁹. Cette variété d'un métier en pleine mutation, confronté aux révolutions de la maîtrise de l'information, du livre numérique et de la documentation électronique, justifie pleinement qu'on le fasse connaître auprès d'étudiants aujourd'hui sommés de construire au plus vite un projet personnel et professionnel.

¹⁷⁹ U.S. News & World report, *Best Careers 2009: Librarian* [en ligne] <<http://www.usnews.com/money/careers/articles/2008/12/11/best-careers-2009-librarian.html>> Consulté le 23 décembre 2009.

Conclusion

Dans un contexte d'échec important en premier cycle, où l'insertion professionnelle des jeunes fait problème, où le système de l'orientation scolaire est accusé de défaillance, l'Université ne peut pas ne pas se préoccuper de la réussite, de l'orientation et de l'insertion des étudiants. L'influence du Plan Licence et de la LRU est déjà perceptible, dans la communication des universités comme dans leur offre de formation : des mentions professionnelles sont ajoutées aux diplômes de Master, la généralisation du projet personnel et professionnel de l'étudiant permet un meilleur accompagnement de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, de même que la mise en place de l'orientation active et des BAIP. Les enjeux sont loin de se limiter aux mutations de l'Université française : dans le cadre de la société de l'information, les compétences de base nécessaires à l'employabilité des individus ont évolué. L'Université est appelée à se positionner dans le système de la formation et de l'orientation tout au long de la vie.

Les SCD ont déjà développé toute une palette d'actions qui en font de véritables outils de la réussite étudiante, mais sans nécessairement les systématiser à l'intérieur d'une offre globale. Favoriser la réussite des étudiants ne se borne pas à acquérir une documentation adaptée aux étudiants de Licence ni à leur fournir des places de travail. De même, ils ont un véritable rôle à jouer en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, sur le plan documentaire comme dans leur politique de services. Surtout, ils fonctionnent parfois déjà comme une interface entre l'Université et le monde de l'emploi, répondant ainsi à l'injonction principale du rapport rendu par la Commission Hetzel. Il est évident que, sans une évolution favorable des moyens dévolus à la documentation, de la pédagogie universitaire, sans une réelle intégration des bibliothécaires dans les équipes pédagogiques aux côtés des enseignants, ces derniers auront du mal à développer une politique cohérente relativement aux nouvelles missions dont leur établissement pourrait les doter. Mais lors des entretiens que nous avons menés, les bibliothécaires qui tentent déjà d'apporter des réponses aux questions soulevées ici au moyen d'actions concrètes ont tous souligné l'importance pour les BU d'être « force de proposition », rejoignant ici la conception américaine d'un bibliothécaire « proactif », nécessaire pour lutter contre le cloisonnement des services et la pesanteur des structures universitaires. La mise en place d'une action culturelle réussie, par exemple dans le cadre de la Fête de la Science, qui fait venir les lycéens à la BU, peut ainsi avoir pour conséquence une meilleure connaissance de la bibliothèque par le service de la communication et par le SCUIO. Enfin, les liens tissés avec les enseignants semblent ici fondamentaux pour assurer la réussite des actions menées par la bibliothèque. Dans ce domaine, la lecture de la presse professionnelle américaine sur le rapprochement entre services révèle que c'est souvent d'opérations ponctuelles que naissent les partenariats durables.

A terme, un fonctionnement en synergie de l'offre de services proposée aux étudiants, dont la dispersion dans différentes structures altère la lisibilité : tutorat, information sur les filières, ateliers d'écriture, ateliers de recherche d'emploi et préparation à l'entretien d'embauche, formations à l'information, etc. Coopération, collaboration, mutualisation

des moyens : telles sont les notions clefs d'un élargissement des services, toujours plus individualisés, fournis aux étudiants des universités françaises.

Bibliographie

Textes législatifs

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *JORF* n°88 du 15 avril 1997, p. 5679 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B0197082D6A78F92AF523C1470F22D2.tpjjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000748934&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id> Consulté le 16 juin 2009.
- Décret n° 71-541 du 7 juillet 1971 relatif à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation, *JORF* du 8 juillet 1971, p. 6723 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19710708&numTexte=&pageDebut=06723&pageFin=>> Consulté le 12 décembre 2009.
- Décret n°86-195 du 6 février 1986 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants, *JORF* du 12 février 1986, p. 2455 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19860212&numTexte=&pageDebut=02455&pageFin=>> Consulté le 21 décembre 2009.
- Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary, *JORF* du 27 janvier 1984, p. 431 [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000692733&fastPos=2&fastReqId=2099290855&oldAction=rechExpTexteJorf>> Consulté le 19 juin 2009.

Rapports sur l'orientation et l'insertion des jeunes

- CERCLE VINCI, *Rapport du cercle Vinci à Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : comment faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur ?*, MESR, 2006 [en ligne] <<http://www2.enseignementsup-recherche.gouv.fr/rapport/cerclevinci.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- CHALON Tristan, CHOISNARD Marie-Françoise, GEORGET Michel, HEDOIN Jean-Pierre, *L'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle*, IGAENR, Paris, MESR, juin 2007 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000532/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- CHAUDRON, Thomas, UHALDEBORDE, Jean-Michel, *Contribution à la mise en œuvre de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans les universités, Rapport à Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Paris, La Documentation française, juin 2008 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000642/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

- COMITÉ ÉDUCATION-ÉCONOMIE-EMPLOI, *L'enseignement supérieur court face aux défis socio-économiques : rapport d'activité 2002-2003*, Paris, la Documentation française, 2003.
- DUMONT, Catherine, *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Direction des Journaux officiels, 2008 [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000686/index.shtml>> Consulté le 21 décembre 2009.
- GEORGET Michel, MOSNIER Michèle, *La politique d'accueil des étudiants handicapés*, Rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2006 [en ligne] <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000721/index.shtml>> Consulté le 21 décembre 2009.
- GOUTERON, Adrien, BERNADAUX, Jean et CAMOIN, Jean-Pierre, *S'orienter pour mieux réussir*, Paris, Sénat, 1998 [en ligne] <http://www.senat.fr/rap/r96-81/r96-81_toc.html> Consulté le 21 décembre 2009.
- HETZEL, Patrick, *De l'université à l'emploi, Rapport final de la commission du débat national Université-Emploi*, Paris, La Documentation française, 2006 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000796/0000.pdf>> Consulté le 23 décembre 2009.
- LEGENDRE Bernard, MAILLARD Jean-Jacques *Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur*, rapport du Haut comité Éducation-Économie-Emploi, Paris, La Documentation française, 2006 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000134/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- LUNEL, Pierre, *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, pour un nouveau pacte avec la jeunesse*, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, mars 2007 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000262/0000.pdf>> Consulté le 23 décembre 2009.
- PROGLIO, Henri, DJELLAL Robert et TALNEAU Sophie, *L'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur*, Paris, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, février 2006 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000162/0000.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- REISS, Frédéric, *Rapport n° 2085 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de Loi (n° 2025) d'orientation pour l'avenir de l'école*, février 2005 [en ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2085.asp>> Consulté le 21 décembre 2009.
- SAINT-GIRONS, Bernard, *Renforcer l'orientation active : pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur*, Bernard Saint-Girons, Paris, MEN, juillet 2009 [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/Orientation/46/6/rapport-orientation-active-juillet-2009_66466.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- SCHWARTZ, Bertrand, *L'Insertion sociale et professionnelle des jeunes : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981
- SIMON, Thierry [et al.], *Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités : Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de*

l'Enseignement supérieur et de la Recherche, IGAENR, Rapport n° 2006-029, juin 2006 [en ligne] <<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports>> Consulté le 21 décembre 2009.

THARIN, Irène, Orientation, réussite scolaire, ensemble relevons le défi : rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 2005.

WALTER, Jean-Louis, *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*, Avis et rapports du conseil économique et social, juillet 2005 [en ligne] <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000664/0000.pdf>> Consulté le 12 décembre 2009.

Synthèses et statistiques sur les formations et l'emploi

BEAUPÈRE, Nathalie, BOUDESSEUL, Gérard et MACAIRE, Simon, « Sortir sans diplôme de l'Université : de l'orientation post-bac à l'entrée sur le marché du travail », *OVE Infos*, n° 21, avril 2009 [en ligne] <<http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=oveinfos.php&id=22> > Consulté le 21 décembre 2009.

CALMAND, Julien, HALLIER, Pierre, « être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », Céreq, *Bref n° 253*, juin 2008 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/b253.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

EUROSTAT, INSEE, *Chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union européenne, 2007* [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTFEF03310> Consulté le 21 décembre 2009.

GIRET, Jean-François, MOLINARI-PERRIER, Mickaële et MOULLET, Stéphanie, « 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail », Céreq, *Notes Emploi Formation n° 21*, mars 2006 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/NEF21enligne.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

GRUEL, Louis, « Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur », *OVE Infos n°2*, avril 2002 [en ligne] <<http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=oveinfos.php&id=3>> consulté le 16 octobre 2009.

FRICKEY, Alain, MURDOCH, Jake et PRIMON, Jean-Luc, « Les jeunes issus de l'immigration : de l'enseignement supérieur au marché du travail », Céreq, *Bref n°205*, 2004 [en ligne] <<http://www.cereq.fr/pdf/b205.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

INSEE, *Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge, 2007* [en ligne] <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF04405> Consulté le 21 décembre 2009.

Ministère de l'Education Nationale, DEPP, « résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat », *Note d'information n° 07.15*, mai 2007 [en ligne] <<http://www.education.gouv.fr/cid4966/resultats-definitifs-session-2006-baccalaureat.html>> Consulté le 21 décembre 2009.

Ministère de l'Education Nationale, DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/2009/95/5/RERS_2009_FINAL_WEB_117955.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

- OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, *Enquête Conditions de vie des étudiants 2006* [en ligne] <http://www.ove-national.education.fr/index.php?lang=fr&page=enqcond_rst.php&enq_id=6> Consulté le 21 décembre 2009.
- OCDE, *Regards sur l'éducation 2008*, Note de présentation : France [en ligne] <<http://www.oecd.org/dataoecd/31/47/41277838.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

L'insertion professionnelle des jeunes

- BEDUWÉ, Catherine, « L'échec à l'université. La situation professionnelle des jeunes sortis de l'université sans avoir obtenu le DEUG », *Note du LIRHE*, n° 431, 2006.
- BEDUWÉ, Catherine et GERME Jean-François, « Poursuivre des études, un choix influencé par le marché du travail », *Problèmes économiques*, n° 2-815, juin 2003, p. 24-27.
- DUBAR, Claude, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Education et Sociétés*, n°7, 2001, p. 23-36 [en ligne] <<http://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2001-1-page-23.htm>> Consulté le 21 décembre 2009.
- GIRET, Jean-François, *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*. Paris, CNRS éd., 2000.
- MAUGER, Gérard, « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001, p. 5-14 [en ligne] <http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ARSS&ID_NUMPUBLIE=ARSS_136&ID_ARTICLE=ARSS_136_0005> Consulté le 21 décembre 2009.
- NICOLE-DRANCOURT Claudine, ROULLEAU-BERGER, Laurence, *L'Insertion des jeunes en France*, Paris, PUF, 1995.

L'Université

Les mutations de l'Université

- AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de Haute-Alsace-Mulhouse* [en ligne] <<http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/AERES-S1-UHA.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- BERTRAND, Gilles, *Nouveaux espaces pour l'université : rapport au président de la République : 2000-2004 : Europe, territoires, offre de formation, recherche, évaluation, qualité*, Paris, la Documentation française, 2005.
- CARBONE, Pierre, « L'université à l'horizon 2012 », *BBF*, 2009, n° 6, p. 12-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0012-002>> consulté le 27 novembre 2009.
- DEJEAN, Jacques, *L'évaluation des enseignements dans les universités françaises : rapport établi à la demande du Haut conseil de l'évaluation de l'école*, Paris, Haut conseil de l'évaluation de l'école, février 2002. [en ligne]. <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.
- DUBET, François, *L'école des chances : Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Paris, Seuil, 2004.

- DUBET, François, DURU-BELLAT, Marie et POULLOUEC, Tristan, « Polémiques sur l'utilité des diplômés », *Revue du MAUSS*, n°28, p.85-95, 2006.
- DURU-BELLAT, Marie, *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Éd. du Seuil, 2006.
- ENDRIZZI, Laure, *La relation école-emploi bousculée par l'orientation*, INRP, Service de Veille scientifique et technologique, Dossier d'actualité n° 47, septembre 2009 [en ligne] <<http://www.inrp.fr/vst>> Consulté le 21 décembre 2009.
- FELOUZIS, Georges (dir.), *Les Mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF, 2003.
- GILLES, Dominique, SAULNIER-CAZALS, Josette et VUILLERMET-CORTOT, Marie-José, *Socrate, le retour... pour accompagner la réussite universitaire et professionnelle des étudiants*, Sainte-Foy (Québec), Éditions Septembre, 1994.
- INRP, Service de veille scientifique et technologique, *Orientation scolaire et insertion professionnelle : approches sociologiques*, septembre 2008 [en ligne] <http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Orientation/Dossier_Orientation.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- ISAAC, Henri, *L'université numérique : rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, Université Paris Dauphine, DRM-CREPA UMR 7088, octobre 2007 [En ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/Nouvelle_universite/55/7/universitenumerique_23557.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- KARSENTI, Thierry (dir.) et LAROSE, François (dir.), *Les TIC... au cœur des pédagogies universitaires : diversité des enjeux pédagogiques et administratifs*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001.
- LARROUTUROU, Bernard, *Pour rénover l'enseignement supérieur parisien, Rapport à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*, octobre 2009 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/48/5/arapportlarrourou_121485.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Plan pluriannuel pour la réussite en licence : document d'orientation* [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Communiqués/01/8/orientationlicence_21018.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- MINOT, Jacques, *Histoire des universités françaises*, Paris, PUF, 1991.
- MUSSELIN, Christine, *La Longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.
- PEGUIRON, Frédérique, *Intelligence économique au service des acteurs de l'université : la question du partage de l'information sur les campus*, Paris : L'Harmattan, 2008.
- RENAUT, Alain, *Les révolutions de l'université : essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- RENAUT, Alain, *Quel avenir pour nos universités ? Essai de politique universitaire*, Boulogne, Timée-Ed., 2008.
- REY, Olivier, *De la transmission des savoirs à l'approche par compétences*, INRP, Dossier d'actualité n° 34, avril 2008 [en ligne] <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/34_avril2008.htm> Consulté le 23 décembre 2009.
- ROMAINVILLE, Marc, *L'échec dans l'université de masse*, Paris, L'Harmattan, 2000.

- TERRAIL, Jean-Pierre (dir.), *L'Ecole en France : crise, pratiques, perspectives*, Paris : La Dispute, 2005.
- THYS-CLEMENT, Françoise, « La société de la connaissance », *BBF*, 2001, n° 6, p. 56-66 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 décembre 2009.
- TOULEMONDE, Bernard, *Le système éducatif en France*, Paris, La Documentation française, 2003.
- VASCONCELLOS, Maria, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, La Découverte, 2006.

Echecs et réussite à l'Université : le métier d'étudiant

- ANNOOT, Emmanuelle (dir.) et FAVE-BONNET, Marie-Françoise (dir.), *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Enseigner, apprendre, évaluer*, Paris, Budapest, Torino, l'Harmattan, 2004.
- BEAUD Stéphane et PIALOUX, Michel, « Les "bac pro" à l'université. Récit d'une impasse », *Revue française de pédagogie*, n° 136, 2001, p. 87-95.
- BEAUD, Stéphane, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.
- BEAUPÈRE, Nathalie, CHALUMEAU, Lucile, GURY, Nicolas et HUGRÉE Cédric, *L'abandon des études supérieures, ouvrage réalisé pour l'OVE*, Paris, La Documentation française, 2007.
- BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975.
- BOYER, Régine, CORIDIAN, Charles et ERLICH, Valérie, « L'entrée dans la vie étudiante. Socialisation et apprentissages », *Revue française de pédagogie*, n° 136, septembre 2001, p. 97-105.
- COULON, Alain, *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires. Le cas de l'université Paris 8 Saint-Denis*, Saint-Mandé, Association internationale de recherche ethnométhodologique, Saint-Denis, Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, Université de Paris 8, 1999.
- COULON, Alain, *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Economica, Anthropos, cop., 2005.
- COURTECUISSÉ, Jean-François, DESPRES-LONNET, Marie, « Les étudiants et la documentation électronique », *BBF*, 2006, n° 2, p. 33-41 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.
- DUBET, François, « L'étudiant en université de masse », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n° 4, 1994, p.511-532.
- FAVE-BONNET, Marie-Françoise et CLERC, Nicole, « Des "héritiers" aux "nouveaux" étudiants : 35 ans de recherche », *Revue française de pédagogie*, n° 136, p. 9-19 2001.
- FRICKEY Alain, PRIMON, Jean-Luc, « Manières d'étudier et passage dans l'année supérieure », in FELOUZIS, Georges (dir.), *Les Mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF, 2003.
- FRICKEY, Alain, PRIMON, Jean-Luc (dir.), *La construction sociale des savoirs étudiants*, Paris, l'Harmattan, 2004.

- GLASMAN, Dominique, « Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle », *VEI Enjeux*, CNDP, Septembre 2000, p.10-25.
- JAROUSSE, Jean-Pierre et MICHAUT, Christophe, « Variété des modes d'organisation des premiers cycles et réussite universitaire », *Revue française de pédagogie* 2001, n° 136, p. 41-51.
- LAHIRE, Bernard, *Les manières d'étudier*, Paris, La Documentation française, 1997.
- LAPEYRONNIE, Didier, MARIE, Jean-Louis, *Campus blues. Les étudiants et leurs études*, Paris, Seuil, 1992.
- MARESCA, Bruno, *Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Denis Diderot (Paris 7)*, CREDOC, Département « Évaluation des politiques publiques », BIUSJ, 2005 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1083>> Consulté le 19 juin 2009.
- MILLET, Mathias, *Les étudiants et le travail universitaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003.
- PERRENOUD, Philippe, *La pédagogie à l'école des différences : fragments d'une sociologie de l'échec*, Issy-Les-Moulineaux, ESF Éditeur, 2005.
- RAYOU, Patrick (dir.), « Entrer, étudier, réussir à l'université », *Revue française de pédagogie*, 2001, n° 136.
- ROUANET, Flavie, « Itinéraire d'une étudiante en bibliothèque », *BBF*, 2006, n° 2, p. 42-46 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.
- TOUITOU, Cécile, « Les nouveaux usages des générations Internet : un défi pour les bibliothèques et les bibliothécaires », *BBF*, 2008, t. 53, n° 4, p. 67-70 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0067-001>> Consulté le 19 juin 2009.
- TRINQUIER, Marie-Pierre et CLANET, Joël, « Pratiques d'études et représentations de la formation chez les étudiants de première année : quelles limites à l'hétérogénéité ? », *Revue française de pédagogie*, n° 136, 2001, p. 31-40.
- UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE, Tout l'U, n°132, juin 2006, p. 4 [en ligne] <http://wwwold.univ-fcomte.fr/download/partage/document/toutlu/num_132/toutlu132.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

Les SCUIO

- FRANCE, Direction générale des enseignements supérieurs, *Créer et développer des réseaux de partenaires dans et hors l'université : le rôle des SCUIO ; compte-rendu des travaux*, *Journées nationales des SCUIO*, Marseille, 11 et 12 juin 1992, Paris, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1992.
- FRANCE, Direction générale des enseignements supérieurs, *1973-1993, les SCUIO 20 ans après : compte rendu des travaux. Séminaire d'Amiens, 30 septembre-1er octobre 1993*, Paris, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1994.
- Université de Cergy-Pontoise, OVE, *Enquête de satisfaction SCUIO 2006/2007*, 2007 [en ligne] <http://www.u-cergy.fr/IMG/Fiche_de_synthese_SCUIO_2006-2007-2.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- Université Paris 12-Val de Marne, OVE, *Evaluation des formations par les étudiants : Licences, Licences professionnelles, DUT, juin 2008* [en

ligne] <http://www.univ-paris12.fr/95983879/0/fiche____document/&RH=WEB_FR> Consulté le 21 décembre 2009.

Les Bibliothèques universitaires

La BU, des espaces et des ressources au service de la réussite

- ADBU, *Politique de la documentation pour l'Enseignement supérieur et la Recherche : analyses et propositions*, 2009 [en ligne] <http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=671> Consulté le 21 décembre 2009.
- ANNEZER, Jean-Claude, « BU, rien de nouveau ? », *BBF*, 2006, n° 4, p. 53-55 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 06 octobre 2009.
- BENHAMOU, Albert-Claude, « Améliorer la pédagogie grâce au numérique », *Archimag*, n° 195, 2006 [en ligne] <<http://www.archimag.com/index.php?id=1133>> Consulté le 21 décembre 2009.
- BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.), *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, Paris, La Documentation française, 2001.
- BONELLO, Claire, *Accessibilité et handicap en bibliothèque*, mémoire d'étude DCB, sous la direction de Marie-Noëlle Andissac, Villeurbanne, ENSSIB, 2009 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2041>> Consulté le 28 décembre 2009.
- CASSEYRE, Jean-Pierre et GAILLARD, Catherine, *Les Bibliothèques universitaires*, Paris, PUF, 1992.
- CAVET, Agnès, « Traitement et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ? », *BBF*, 2009, n° 2, p. 118-119 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009.
- CHARENTREAU, Anne-Marie, « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes », *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 décembre 2009.
- CLEMONS, Stephanie A., WAXMAN, Lisa K. et al., *University libraries as third place*, IFLA, 2009 [en ligne] <<http://www.ifla2009.it/online/wp-content/uploads/2009/06/Final.Clemons.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- EL BECKRI-DINOIRD, Carine (dir.), *Favoriser la réussite des étudiants*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2009.
- FONTAINE, Amélie, *L'accueil des étudiants de premier cycle : le cas de la Bibliothèque de Sciences de l'Université Paul Sabatier –Toulouse 3*, Mémoire DCB, sous la direction d'Anne Meyer, Villeurbanne, Enssib, 2001, p. 23 [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/fontaine.pdf>> Consulté le 19 octobre 2009.
- HEUSSE, Marie-Dominique, « Essai d'état des lieux », *BIBLIOTHÈQUE(s)*, décembre 2006, n° 30, p. 10-12.
- JOUGUELET, Suzanne, *L'évaluation de l'activité des services documentaires français dans le cadre européen*, IGB, Rapport n° 2008-003, juin 2008 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/08/1/rapport_ind_10_juin_32081.pdf> Consulté le 12 décembre 2009.
- LEMESLE, Alice, *Accueil des étudiants de premier cycle : nouveaux services, nouvelles méthodes, nouveaux espaces*, Mémoire d'étude DCB, sous la direction

- de Michèle Gasc, Villeurbanne, Enssib, 2009 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2061>> Consulté le 21 décembre 2009.
- LE SAUX, Annie, « Demain, la bibliothèque... », *BBF*, 2006, n° 6, p. 81-83 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- LINE, Maurice B., « Libraries in the educational process », *Library Association Research*, vol. 92, n° 7, 1990, p. 504-506.
- MAISONNEUVE, Marc, TOUITOU, Cécile. « Une nouvelle famille d'Opac : navigation à facettes et nuages de mots », *BBF*, 2007, t. 52, n° 6, p. 12-19 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009.
- OLDENBURG, Ray, *Celebrating the third place*, Marlowe & Company, New York, 2001.
- ROUX, Marie-Pierre, « Catalogues en devenir : nouveaux usages, nouveaux outils ? », *BBF*, 2009, n° 5, p. 76-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 décembre 2009.
- UNIVERSITÉ PAUL SABATIER-TOULOUSE 3, SCD, Bibliothèque de sciences, *Charte des collections – niveau licence et master* [en ligne] <<http://www.scd.ups-tlse.fr/scd/Chartedocumentairesciences.pdf>> Consulté le 20 décembre 2009.
- VAN DOOREN, Bruno, *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, Rapport IGB, juin 2009 [en ligne] <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/1999/van_dooren_bibliotheque_universitaire.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

La BU et la culture

- Arabesques*, n° 50, avril-mai-juin 2008, l' « Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire », [en ligne] <<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/5884%20Abes%20N%C2%B050.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6 [en ligne] <http://www.persee.fr/showPage.do?urn=arss_0335-5322_1979_num_30_1_2654> Consulté le 12 octobre 2009.
- BRIAND, Gérard, RETALI, Patrick-Jacques, « Animation autour du livre à l'Université », *BBF*, 1997, n° 1, p. 54-58 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.
- DONNAT, Olivier, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, La Découverte, 2009.
- GIET, Sylvette (dir.), *La légitimité culturelle en questions*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2004.
- HAZZAN, Guy, « Mettre les savoirs en culture », *BBF*, 2003, n° 5, p. 88-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.
- HAZZAN, Guy, « Haute curiosité et lectures infinies », *BBF*, 2004, n° 1, p. 56-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.
- LAHIRE Bernard, *Culture écrite et inégalités scolaires*, Lyon, PUL, 1993.
- LAHIRE Bernard, *L'Homme pluriel*, Paris, Nathan, 1998.
- MELOT, Michel, *Le rôle culturel des bibliothèques universitaires*, 57^e Congrès de l'IFLA, Moscou, 18-24 août, 1991.

- PÉCHENARD, Jean, *Compte-rendu du sondage ADBU action culturelle en B.U.*, 30 avril 2007 [en ligne] <http://www.adbu.fr/IMG/pdf/CR_SONDAGE_actioncul.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- TRAVOILLOT, Pierre-Henri, « La transmission des savoirs : la culture générale introuvable », *Le système éducatif et ses enjeux*, Paris, La Documentation française, Cahiers français n° 344, 2008.

Former les usagers de la bibliothèque

- ADBU, *Enquête sur la formation à la méthodologie documentaire* [en ligne] <http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=157&var_recherche=enqu%EAt+sur+la+formation+documentaire> Consulté le 19 juin 2009.
- ASSISES NATIONALES POUR L'ÉDUCATION À L'INFORMATION, « *Education à l'information et à la documentation. Clés pour la réussite, de la maternelle à l'université* », 11-12 mars 2003, URFIST de Paris, 2004 [en ligne] <<http://www.ext.upmc.fr/urfist/Assises/Ass-index.htm>> Consulté le 19 juin 2009.
- BLIN, Frédéric, STOLL, Mathieu, « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2005, n° 6, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.
- BRETELLE-DESMAZIERES Danièle, COULON Alain et POITEVIN, Christine, *Apprendre à s'informer : une nécessité : évaluation des formations à l'usage de l'information dans les universités et les grandes écoles françaises*. Saint-Denis, Association internationale de recherche ethnométhodologique, Université de Paris 8, Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, 1999.
- CANTALOT DIT CASOURANG, Christel, « Formation à la maîtrise de l'information en premier cycle universitaire : quels formateurs ? », *BBF*, 2005, t. 50, n° 6, p. 71-78 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0071-010>> Consulté le 16 juin 2009.
- CAZAUX, Marie-Annick et NOËL, Elizabeth, « Enquête sur la formation à la méthodologie documentaire », *BBF*, t. 50, n° 6, 2005, p.24-28 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0024-003>> Consulté le 19 juin 2009.
- CHANTE, Alain, « Un passeport encore valide ? », *BBF*, 2005, n° 6, p. 33-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0033-005>> Consulté le 18 juin 2009.
- CHARBONNIER, Jean-Louis, « Peut-on parler d'une formation à l'information documentaire de la "maternelle à l'université" ? » *Esquisse*, n° 50-51, janvier 2007, p. 165-169.
- CHEVILLOTTE, Sylvie, « Bibliothèques et Information Literacy », *BBF*, t. 50, n° 2, 2005, p.42-49.
- CHEVILLOTTE, Sylvie, « Voyage en Infolit », *BBF*, 2005, n° 6, p. 64-70 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 juin 2009.
- DENECKER, Claire, *Les compétences documentaires : le traitement de l'information chez l'étudiant*, Villeurbanne, Enssib, 2002.
- DUPLESSIS, Pascal, « Emergence d'une didactique de l'information-documentation. Origine, premiers acquis, enjeux et perspectives : Un état des lieux de la didactisation des concepts info-documentaires », *Médiadoc*, mars 2006, p. 19-28.
- FONDIN, Hubert, « La formation à la recherche d'information : préoccupation citoyenne ou vision obsolète ? », *Esquisse*, n° 50-51, janvier 2007 [en ligne]

- <<http://www.aquitaine.iufm.fr/recherche/esquisse/pdf/esquisse50.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- HADENGUE-DEZAEL, Véronique, « Formation, information, e-formation en BU », *BIBLIOTHÈQUE(s)*, n° 14, 2004, p. 60-62.
- LEHMANS, Anne, « Information literacy : un lien entre information, éducation et démocratie », *Esquisse*, n° 50-51, janvier 2007 [en ligne] <<http://www.aquitaine.iufm.fr/recherche/esquisse/pdf/esquisse50.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- MINQUILAN Dominique, NACHER, Claire, « Enseignants et bibliothécaires : quelle forme de partenariat ? L'expérience de Méthodologie du travail universitaire à Paris 3 », 2000 [en ligne] <<http://urfist.enc.sorbonne.fr/archives/gremi/gremi2000/enssib2.htm>> Consulté le 19 juin 2009.
- MOURABY, Claire, « Apprendre à transmettre », *BBF*, 2005, n° 6, p. 80-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 20 juin 2009.
- PANIJEL-BONVALOT, Claire, « La formation documentaire des étudiants en France », *BBF*, 2005, n° 6, p. 16-22 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 31 décembre 2009.
- RIONDET, Odile, *Former les utilisateurs de la bibliothèque*, Villeurbanne, Esssib, 2000.
- SERRES, Alexandre, « Évaluation de l'information sur Internet », *BBF*, 2005, n° 6, p. 38-44 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 18 juin 2009.
- SERRES, Alexandre, « La formation à l'évaluation de l'information : une didactique à construire au cœur de la culture informationnelle », *Évaluation et validation de l'information sur Internet*, Paris, Journée d'étude des URFIST, 31 janvier 2007 [en ligne] <<http://urfistreseau.files.wordpress.com/2007/02/urfist31janvier2007serres.pdf>> Consulté le 16 juin 2009.
- TRAVIER, Annie, « Faut-il former les publics? », *contribution au 53ème Congrès de l'Association des bibliothécaires français*, Nantes 8-11 juin 2007 [en ligne] <<http://209.85.135.104/search?q=cache:NDIBmoYeFGUJ:www.abf.asso.fr/IMG/pdf/A6.2%2520Travier.pdf+methodoc+annie+travier&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=fr>> Consulté le 19 juin 2009.

Bibliothèques, formation tout au long de la vie et insertion professionnelle

Les bibliothèques de lecture publique

- BBF*, « Bibliothèques, formation, insertion » [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2009/2>> Consulté le 12 décembre 2009.
- UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne] <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#2> Consulté le 21 décembre 2009.
- BALAVOINE, Anne, « L'ouverture vers les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la formation : retour d'expérience à la médiathèque de saint-quentin-en-yvelines », *BBF*, 2009, n° 2, p. 59-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.

- CAILLOT, Audrey, GESTION, Marie-Laure, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », *BBF*, 2009, n° 2, p. 46-49 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- CARRÉ, Joël, *Construire une offre d'autoformation en bibliothèque publique*, Mémoire d'étude DCB sous la direction d'Anne Jay, Villeurbanne, Enssib, 2008 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1828>> Consulté le 21 décembre 2009.
- CARRÉ, Philippe, *L'autoformation*, Paris, PUF, 2002.
- CEDEFOP, *Initiatives nationales en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en Europe*, Bruxelles, Eurydice [En ligne] <http://eacea.ec.europa.pdf/0_integral/026FR.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- CHOURROT, Olivier, MELLER-LIRON, Élisabeth, « Bibliothèques et insertion professionnelle », *BBF*, 2009, n° 2, p. 6-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.
- DAVAL, Régine, JAY, Anne et VOLKOFF, Anne, « L'autoformation à la Bibliothèque publique d'information », *BBF*, 2002, n° 3, p. 50-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- DAVID, Bruno, « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2004, n° 6, p. 87-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- DODIGLIANI, Sergio, « Les idea Stores » *BBF*, 2008, n° 1, p. 69-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- HAGGSTROM, Britt Marie, « Bibliothèques publiques scandinaves et formation tout au long de la vie », *BBF*, 2002, n° 3, p. 32-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- IFLA, UNESCO, *Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO*, Avril 2001 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/VII/s8/news/pg01-f.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- IFLA, *Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie*, novembre 2005 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/III/wsis/BeaconInfSoc-fr.html>> Consulté le 21 décembre 2009.
- IFLA, *Manifeste d'Alexandrie sur les bibliothèques, la société de l'information en action*, novembre 2005 [en ligne] <<http://archive.ifla.org/III/wsis/AlexandriaManifesto-fr.html>> Consulté le 18 décembre 2009.
- JACQUES, Jean-François, « La formation des adultes à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux », *BBF*, 2002, n° 3, p. 65-69 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- LAHARY, Dominique, *Missions, fonctions, politiques publiques : pour une bibliothèque non unidimensionnelle*, janvier 2009 [en ligne] <<http://lahary.wordpress.com/2009/01/06/missions-fonctions-politiques-publiques-pour-une-bibliotheque-non-unidimensionnelle>> Consulté le 21 décembre 2009.
- LAS VERGNAS, Olivier, « Les supports documentaires à la cité des métiers de La Villette », *BBF*, 2002, n° 3, p. 42-48 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.

- LAS VERGNAS, Olivier, PROKHOROFF, Catherine, « La cité des métiers de la Villette : un outil d'insertion professionnelle au sein d'une bibliothèque », *BBF*, 2009, n° 2, p. 50-55 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- LOPEZ, Caroline, YON-CASSAT, Françoise, « Prisme, au service des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise : un pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise à la BnF », *BBF*, 2009, n° 2, p. 56-58 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- OUJAOUDI, Maryse, TEILLARD, Sylviane, « Les activités de formation et d'insertion à la bibliothèque municipale de Grenoble », *BBF*, 2002, n° 3, p. 70-74 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- TREMBLAY, Nicole Anne, *L'autoformation pour apprendre autrement*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2003.
- UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne] <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#2> Consulté le 21 décembre 2009.

BU, orientation et insertion professionnelle des étudiants

- BIÉMAR Sandrine, PHILIPPE Marie-Christelle et ROMAINVILLE Marc, « L'injonction au projet : paradoxale et infondée ? Approche longitudinale du choix d'études supérieures », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 32, n° 1, p. 31-51.
- BOUTINET, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2005.
- BROTCORNE, Perine, MERTENS, Luc et VALENDUC, Gérard, *Les jeunes off-line et la fracture numérique : les risques d'inégalités dans la génération des « natifs numériques »*, étude réalisée par la fondation travail-université pour le service public de programmation Intégration sociale, septembre 2009 [en ligne] <http://www.mi-is.be/be_fr/05/digitale%20kloof/content/Les%20jeunes%20off-line%20et%20la%20fracture%20num%C3%A9rique.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- CATTANE, Viviane, *L'emploi étudiant en bibliothèque universitaire*, Mémoire d'étude DCB sous la direction de Daniel Eymard Villeurbanne, ENSSIB, 2006 [en ligne] <http://bu.univ-tln.fr/toulon_new/pages/formations/MEMcattane040106.pdf> Consulté le 12 octobre 2009.
- DUPUIS, Richard, *Les Bibliothèques universitaires partenaires de la réussite des étudiants : le point de vue d'un enseignant*, ABF, 2008 [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/dupuis.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- GIAPPICONI, Thierry, GIRARD, Christine, « Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires », *BBF*, 2009, n° 2, p. 18-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.
- GILLES Dominique, MILLAUD-COLLIER Claudie, SAULNIER-CAZALS Josette et VUILLERMET-CORTOT Marie-Josée, *Projet professionnel de l'étudiant : les nouvelles donnes*, Paris, ONISEP, 2002 [en ligne] <http://nte-serveur.univ-lyon1.fr/gilles/projetpro/RESSOURCES/Passeurs_de_futurs.pdf> consulté le 10 novembre 2009.
- LE SAUX, Annie, « Les politiques de services », *BBF*, 2008, n° 6, p. 96-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 29 décembre 2009.

- MALOTAUX, Sandrine, « L'insertion professionnelle, enjeu pour les universités », *BBF*, 2009, n° 2, p. 13-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.
- MOREAU, Christian, PINÇON, Philippe, « De l'initiation documentaire au projet », *BBF*, 2005, n° 6, p. 30-32 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 28 décembre 2009.
- PERRIN, Georges, *L'Emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur*, IGB, Rapport - n° 2007-013, juin 2007 [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport2007IGBemploiétudiants.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- PERRIN, Georges, *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : proposition pour une extension des horaires d'ouverture : rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, IGB, Rapport n° 2008-001 [en ligne] <<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/>> Consulté le 21 décembre 2009.

La BU et l'entreprise

- AUGEREAU, Régine, « Des publics non classiques à la BU de Nantes ? », in 53e Congrès de l'ABF, *Les Publics*, Nantes, juin 2007 [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/A8.22%20Augereau.pdf>> Consulté le 18 octobre 2009.
- BARRAL, Sabine, « Choix économiques dans une bibliothèque », *BBF*, 1994, n° 3, p. 34-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 01 janvier 2010.
- UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 1, SCD, BU de la Manufacture des tabacs, « Les services aux entreprises » [en ligne] <<http://www.biu-toulouse.fr/uss/manuf/entreprises.htm>> Consulté le 12 octobre 2009.
- MESGUICH, Véronique, « Les services aux entreprises : un axe de développement pour une bibliothèque universitaire », *Argus*, 2002, vol. 31, n° 1, p. 11-14.
- POULAIN, Martine, « Bibliothèques universitaires et entreprises », *BBF*, 1991, n° 2, p. 146-148 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 02 janvier 2010.
- VEZIER, Liliane, MONY, Sylvie et STIEGLER, Bernard, *Rapport sur les relations entre les bibliothèques d'universités et les entreprises : situations et perspectives*, sous la direction de Liliane Vézier, Sylvie Mony, Bernard Stiegler, Alain J.-M. Bernard. Département technologie et sciences de l'homme, université de Compiègne, janvier 1990.

A l'étranger

BU et « writing center »

- BRADY, Laura, SINGH-CORCORAN, Nathalie *et al*, « A Collaborative Approach to Information Literacy: First-year Composition, Writing Center and Library Partnerships at West Virginia University », 2009 [en ligne] <<http://compositionforum.com/issue/19/west-virginia.php>> Consulté le 11 octobre 2009.

- BRONSHTEYN, K. et BALADAD, R., « Perspectives on... librarians as writing instructors : Using paraphrasing exercises to teach beginning information literacy students », *The Journal of Academic Librarianship*, vol. 32, n° 5, p. 533-536.
- ELMBORG, James K. et HOOK, Sheril (dir.), *Centers for Learning : Writing Centers and Libraries in Collaboration*, Chicago, ALA, 2005.
- HUERTA, Deborah, MACMILLAN Victoria, E., « Collaborative Instruction by Writing and Library Faculty : A Two-Tiered Approach to the Teaching of Scientific Writing », *Issues in Science & Technology Librarianship*, n° 28, 2000 [en ligne] <<http://www.library.ucsb.edu/istl/00-fall/article1.html>> Consulté le 12 octobre 2009.
- MACMULLEN, Susan, WILLIAMS, Roger, *Les bibliothèques universitaires aux États-Unis : un modèle adapté aux besoins d'aujourd'hui*, OCDE, PEB Échanges 2008/4, 2008 [en ligne] <<http://www.oecd.org/dataoecd/24/55/40051582.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- MAHAFFY, Mardi, « Exploring Common Ground: US Writing Center/Library Collaboration », *New Library World*, vol. 109, n° 1246-1247, 2008, p. 173-181.
- SOLOMON, Jennifer H., *University Writing Center and Library Collaborations : An Analysis of Writing Center and Library Websites at ARL Affiliated Institutions*. A Master's Paper for the M.S. in L.S degree, avril 2008 [en ligne] <<http://etd.ils.unc.edu/dspace/bitstream/1901/495/1/jennifersolomon.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.

BU et « career center »

- ABEL, Charlene, « A Survey of Cooperative Activities Between Career Planning Departments and Academic Libraries », *The Reference Librarian*, n° 36, 1992, p. 51-60.
- CRIT, Stuart, IANDOLI, Laura (éd.), *Innovative Spaces in ARL Libraries : results of a 2008 study*, Association of Research Libraries, Juin 2009 [en ligne] <<http://www.arl.org/bm~doc/innovative-spaces-2009.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- DE HART, B., « Job search strategies : Library instruction collaborates with university career services », *The Reference Librarian* n° 55, 1996, p. 73-81.
- GLYNN, T., WU, C. « New roles and opportunities for academic library liaisons: A survey and recommendations », *Reference Services Review* n° 31, 2003, p. 122-128.
- DUGAN, Mary, BERGSTROM, George et DOAN, Tomalee, « Campus Career Collaboration : "Do the Research. Land the Job." » *College & Undergraduate Libraries*, vol. 16, Issue 2 & 3, April 2009, p. 122-137 [en ligne] <http://docs.lib.purdue.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1133&context=lib_research> Consulté le 21 décembre 2009.
- HOLLISTER, Christopher, « Bringing Information Literacy to Career Services », *Reference Services Review*, vol. 33, n° 1, 2005, 104-11.
- JORANSON, Kate, WIDER, Eve, « Librarians on the case : Helping students prepare for job interviews in an uncertain economy », *C&RL News*, July/August 2009, vol. 70, n° 7 [en ligne] <<http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/acrl/publications/crlnews/2009/jul/oncase.cfm>> Consulté le 21 décembre 2009.

- MILLER, Jeanne E., « Developing a Career Information Gopher: The University of Michigan Experience », *The Reference Librarian*, Vol. 26, Issue 55, 1996, p. 83-97.
- ORGERON, Elizabeth, QUESNOY, Paula, « Working with wisdom : collaboration between Career services and University libraries », in THOMPSON, Hugh A. (dir.), *Learning to make a difference : proceedings of the Eleventh National Conference of the Association of College and Research Libraries*, Chicago, Association of College and Research Libraries, 2003 [en ligne] <<http://www.lita.org/ala/mgrps/divs/acrl/events/pdf/orgeron.pdf>> Consulté le 21 décembre 2009.
- SONG, Yoo-Seong, « Collaboration with the Business Career Services Office : A case study at the University of Illinois at Urbana-Champaign », *Research Strategies*, n° 20, 2007, p. 311-21.

« **Learning centres** », « **learning commons** », « **common readings** »

- AYMONIN, David, *La Bibliothèque du Rolex Learning Center de l'EPFL : Mais pourquoi donc construire une bibliothèque académique à l'heure de Google et de Wikipedia ?* Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2009 [en ligne] <<http://infoscience.epfl.ch/record/142065/files/>> Consulté le 21 décembre 2009.
- BAILEY, D. Russell, GUNTER TIERNEY, Barbara, *Transforming Library Service Through Information Commons*, Chicago, American Library Association, 2008.
- BULPITT, Graham, « The changing landscape of teaching and research », *35th LIBER Annual General Conference, Turning the library inside out*, Uppsala, du 4 au 7 juillet 2006 [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1325>> Consulté le 21 décembre 2009.
- FERGUSON, Michael, « Creating Common Ground : Common Reading and the First Year of College », *Peer Review*, Summer 2006, vol. 8, n°3 [en ligne] <http://www.aacu.org/peerreview/pr-su06/pr-su06_analysis2.cfm> Consulté le 21 décembre 2009.
- JOUGUELET, Suzanne, *Les Learning Centres : un modèle international de bibliothèque intégré à l'enseignement et à la recherche*, IGB, Rapport n° 2009-022, décembre 2009 [en ligne] <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.
- MACMULLEN, Susan, *The Learning Commons Model ; Determining Best Practices for Design, Implementation, and Service, Sabbatical Project 2007* [en ligne] <<http://faculty.rwu.edu/smcmullen/index.html>> Consulté le 21 décembre 2009.
- OBLINGER, Diana G. (éd.), *Learning Spaces*, Educause, 2006 [en ligne] <<http://www.educause.edu/LearningSpaces/10569>> Consulté le 23 décembre 2009.
- SINCLAIR, Bryan. « Commons 2.0 : Library Spaces Designed for Collaborative Learning », *Educause Quarterly*, vol. 30, n°4, 2007 [en ligne] <<http://connect.educause.edu/Library/EDUCAUSE+Quarterly/Commons20LibrarySpacesDes/45534>> Consulté le 21 décembre 2009.
- TWITON, Andi, *Common reading programs in higher education : a Patricia Lindell scholarship research project*, janvier 2007 [en ligne]

<<http://gustavus.edu/academics/library/Pubs/Lindell2007.html>> Consulté le 21 décembre 2009.

Sites cités

LOUGHBOROUGH UNIVERSITY, Library, *Skills you need to succeed* [en ligne] <<http://www.lboro.ac.uk/library/skills/studySkills.html>> Consulté le 21 décembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Bulletin officiel n° 33 du 4 septembre 2008, Annexe : Référentiel national du C2i® niveau 1* [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/32/24/6/referentiel_c2i_33246.pdf> Consulté le 21 décembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Le Portail étudiant* [en ligne] <<http://www.etudiant.gouv.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

MONASH UNIVERSITY, *Library* [en ligne] <<http://www.lib.monash.edu.au/>> Consulté le 21 décembre 2009.

QUEENSLAND UNIVERSITY OF TECHNOLOGY, Library, Academic Skills Advisers [en ligne] <<http://www.library.qut.edu.au/about/contact/academicskillsadvisors.jsp>> Consulté le 21 octobre 2009.

UNIVERSITÉ D'ÉVRY-VAL D'ESSONNE, *Offre de formation* [en ligne] <http://www.univ-evry.fr/fr/formation/l_offre_de_formation.html> Consulté le 21 décembre 2009.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD, SCD, « Annales », <http://www.univ-ubs.fr/73134168/0/fiche___pagelibre/&RH=SIT_COLLELECT&RF=SIT_ANNALLES> Consulté le 20 décembre 2009.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE, SCD, BU Belfort, Espace avenir [en ligne] <<http://scd.univ-fcomte.fr/prod/portal/bookmark?MainTab=CMSShowChannelDoc&ShowDocChannel=BUBelfort/EspaceAvenir>> Consulté le 21 décembre 2009.

UNIVERSITÉ DE LAVAL, Bibliothèque, *Emploi et carrière* <http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/ref-ve/decouvrir/emploi_carriere> Consulté le 28 décembre 2009

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 1, Bibliothèque universitaire de l'Arsenal [en ligne] <<http://www.biu-toulouse.fr/uss/ars/>> Consulté le 21 décembre 2009.

UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS, *l'Université* [en ligne] <http://www.univ-valenciennes.fr/uvhc/mot_presidente> Consulté le 23 décembre 2009.

UNIVERSITÉ FRANÇOIS RABELAIS DE TOURS, Page d'accueil de l'Université [en ligne] <<http://www.univ-tours.fr/>> Consulté le 20 décembre 2009.

UNIVERSITY OF BATH, Library, *Get that job!* [en ligne] <<http://www.bath.ac.uk/library/guides/get-job.htm>> Consulté le 12 octobre 2009.

UNIVERSITY OF LEEDS, Library, *Skills@Library homepage* <http://skills.library.leeds.ac.uk/student_homepage.php> Consulté le 21 décembre 2009.

U.S. NEWS & WORLD REPORT, *Best Careers 2009: Librarian* [en ligne] <<http://www.usnews.com/money/careers/articles/2008/12/11/best-careers-2009-librarian.html>> Consulté le 23 décembre 2009.

Table des annexes

TABLE DES SIGLES	85
LISTE DES SCD CONTACTES PAR QUESTIONNAIRE	86
QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX SCD	89
RESULTATS DU QUESTIONNAIRE.....	90
DEVENIR UN AN APRES DES ENTRANTS DE 2005-2006 EN PREMIERE ANNEE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE (%) (FRANCE METROPOLITAINE + DOM)	95

Table des sigles

ABF	Association des Bibliothécaires de France
ADBU	Association des Directeurs de Bibliothèque universitaire
AERES	Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
AES	Administration économique et sociale
BAIP	Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle
BBF	Bulletin des Bibliothèques de France
BNF	Bibliothèque nationale de France
BPI	Bibliothèque publique d'Information
BU	Bibliothèque universitaire
BUS	Bureau de la statistique
CAIO	Centre Accueil Information Orientation
CEDEFOP	Centre européen pour le Développement de la Formation professionnelle
CELAIO	Cellule d'Accueil Information Orientation et Insertion professionnelle
CIES	Centre d'Initiation à l'Enseignement supérieur
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CNE	Contrat nouvelles Embauches
CPE	Contrat première Embauche
CPGE	Classes préparatoires aux grandes Ecoles
DEPP	Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
IGAENR	Inspection générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche
IGB	Inspection générale des Bibliothèques
INRP	Institut national de Recherche pédagogique
LRU	Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OVE	Observatoire de la Vie étudiante
PPPE	Projet personnel et professionnel de l'étudiant
PRISME	Pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SIOU	Service d'Information et d'Orientation Universitaire
TD	Travaux Dirigés
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
URFIST	Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique

Liste des SCD contactés par questionnaire

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des SCD implantés sur des sites universitaires, hors bibliothèques de grands établissements. Les bibliothèques desservant une Université de Technologie ou un UNSA ne s'inscrivant exactement dans les mêmes problématiques, nous avons privilégié l'entretien téléphonique pour les contacter plutôt que de leur envoyer un questionnaire peu adapté aux écoles d'ingénieurs.

Université de Provence - Aix-Marseille 1
Université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2
Université Paul Cézanne - Aix-Marseille
Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion (Albi)
Université de Picardie Jules-Verne
Université d'Angers
Université des Antilles et de la Guyane
Université d'Artois
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Université de Franche-Comté
Université de Bordeaux 1
Université Victor Segalen - Bordeaux 2
Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
Université Montesquieu - Bordeaux 4
Université de Bretagne Occidentale
Université de Bretagne -Sud
Université de Caen
Université de Savoie
Bibliothèque communautaire et interuniversitaire de l'agglomération Clermontoise
Université de Technologie de Compiègne
Université de Corse
Université de Bourgogne
Service interétablissement de coopération documentaire SICD1 Grenoble
Service interétablissement de coopération documentaire SICD2 Grenoble
Université de La Reunion
Université de La Rochelle
Université du Havre
Université du Maine
Université des Sciences et Technologies- Lille 1
Université du Droit et de la Santé - Lille 2
Université Charles de Gaulle - Lille 3
Université de Limoges
Université du Littoral Côte d'Opale
Université Claude Bernard Lyon 1

Université Lumière Lyon 2
Université Jean Moulin Lyon 3
Bibliothèque interuniversitaire de lettres et sciences humaines de Lyon
Université de Metz
Université de Montpellier 1
Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier 2
Université de Haute-Alsace
Université Henri Poincaré - Nancy 1
Université Nancy 2
Université de Nantes
Université de Nice Sophia Antipolis
Université de Nîmes
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université d'Orléans
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Perpignan Via Domitia
Université de Poitiers
Université de la Polynésie française
Université de Reims Champagne-Ardenne
Université de Rennes 1
Université de Haute-Bretagne - Rennes 2
Université de Rouen-Haute-Normandie
Université Jean Monnet de Saint-Etienne
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU)
Université de Strasbourg
Université du Sud Toulon Var
Service interétablissements de coopération documentaire du pôle de recherche et d'enseignement supérieur - Université de Toulouse
Université des sciences sociales Toulouse 1
Université de Toulouse Le Mirail -Toulouse 2
Université Paul-Sabatier - Toulouse 3
Université François-Rabelais de Tours
Université de Technologie de Troyes
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Bibliothèque de la Sorbonne
Bibliothèque Cujas
Bibliothèque Sainte-Geneviève
Bibliothèque Sainte-barbe
Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales
Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie
Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie
Bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu
Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
Bibliothèque de l'université de Paris 1
Bibliothèque de l'université de Paris 2
Bibliothèque de l'université de Paris 3

Bibliothèque de l'université de Paris 4
Bibliothèque de l'université de Paris 5
Bibliothèque de l'université de Paris 6
Bibliothèque de l'université de Paris 7
Bibliothèque de l'université de Paris 8
Bibliothèque de l'université de Paris 9
Bibliothèque de l'université de Paris 10
Bibliothèque de l'université de Paris 11
Bibliothèque de l'université de Paris 12
Bibliothèque de l'université de Paris 13
Bibliothèque de l'université de Marne-La-Vallée
Bibliothèque de l'université de Cergy-Pontoise
Bibliothèque de l'université d'Evry-Val-D'Essonne
Bibliothèque de l'université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines

Assez logiquement, la BNU (destinée aux chercheurs et aux étudiants de Master), et deux établissements interuniversitaires (la BIUM et la Bibliothèque Sainte-Geneviève) se sont déclarés non concernés par les questions traitées ici, ce qui s'explique par la spécificité de ces trois établissements.

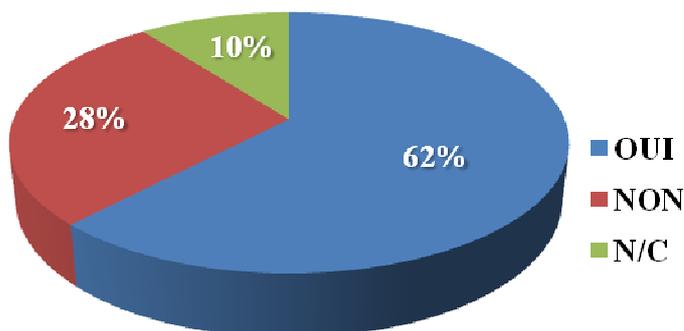
Nota bene : parmi les bibliothèques étrangères (USA, Royaume-Uni, Canada) contactées par questionnaire pour leur action développée en direction des premiers cycles ou de l'insertion professionnelle des étudiants, seules les bibliothèques québécoises – Bibliothèque de l'Université de Laval et Bibliothèque de l'Université de Moncton – ont envoyé une réponse, d'ailleurs très développée. En l'absence de données exploitables pour les autres pays, nous avons choisi de ne pas les inclure dans les données d'enquête.

Questionnaire envoyé aux SCD

- 1) Y a-t-il à la bibliothèque un fonds d'orientation ou d'information sur les formations et les métiers ?
- 2) Un espace d'aide à la recherche d'emploi ?
- 3) La bibliothèque propose-t-elle des formations dirigées vers l'insertion professionnelle des étudiants (initiation au KOMPASS, formation à l'information sur Internet pour la recherche d'emploi, ou encore ateliers d'écriture) ?
- 4) Avez-vous mis en place un partenariat avec le SCUIO, et si oui, de quelle nature (catalogue commun, partage des acquisitions, mise en place de formations communes pour les étudiants, aide à la rédaction de CV, etc.) ?
- 5) Le personnel de la bibliothèque participe-t-il, le cas échéant, aux présentations métiers parfois organisées par les SCUIO dans les Universités ?
- 6) L'inscription de « l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants » dans les missions de la bibliothèque a-t-elle produit des modifications dans les projets de la bibliothèque ?
- 7) Le plan réussite en Licence a-t-il influencé les services proposés par la bibliothèque ?

Résultats du questionnaire

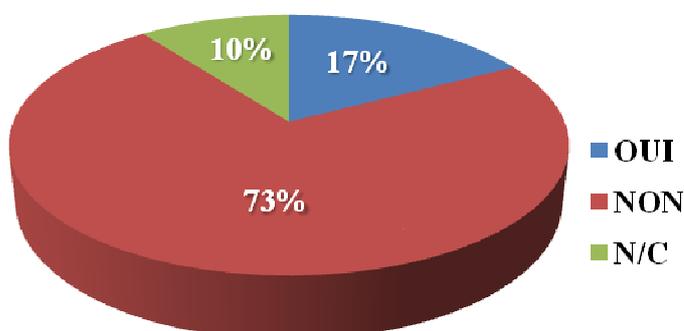
Existe-t-il à la bibliothèque un fonds emploi-formation ?



La majorité des BU disposent d'un fonds « emploi-formation », ce qui témoigne d'une réelle prise en charge des questions d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants sur le plan documentaire.

Trois des SCD ayant répondu par la négative ont justifié l'absence d'un tel fonds par la proximité géographique du SCUIO, auquel il revient statutairement de traiter ces questions.

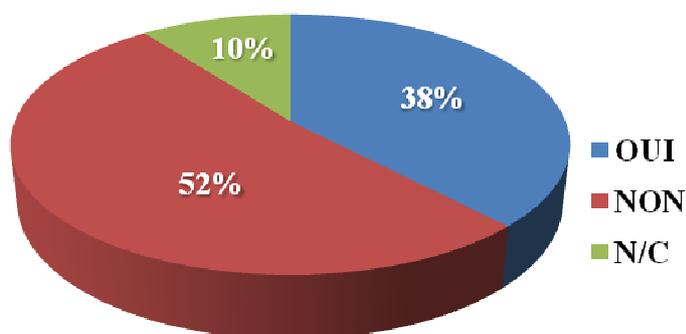
Existe-t-il à la bibliothèque un espace d'aide à la recherche d'emploi ?



En revanche, la présence d'un espace dédié à la consultation de ressources autour de la formation et l'emploi est peu répandue, ce qui montre que si les SCD se sont dotés de documents afin de répondre à un besoin d'information identifié dans la communauté

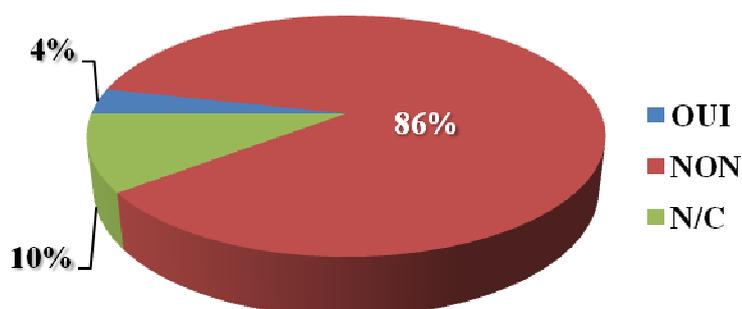
étudiante relativement à des questions qui la touche de près, il ne s'agit pas d'un objectif prioritaire de la politique globale de la bibliothèque.

Le SCD propose-t-il une initiation au KOMPASS ?



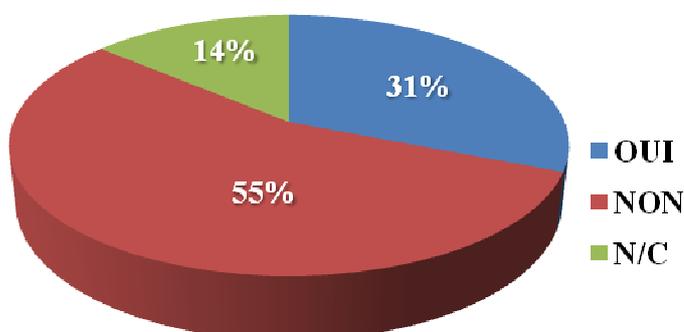
Plus de la moitié des SCD qui ont répondu proposent une formation au KOMPASS, mais c'est « une base de données comme les autres », qui ne fait pas l'objet de présentations spécifiquement tournées vers la recherche d'emploi.

Le SCD propose-t-il d'autres formations dirigées vers l'insertion professionnelle des étudiants ?



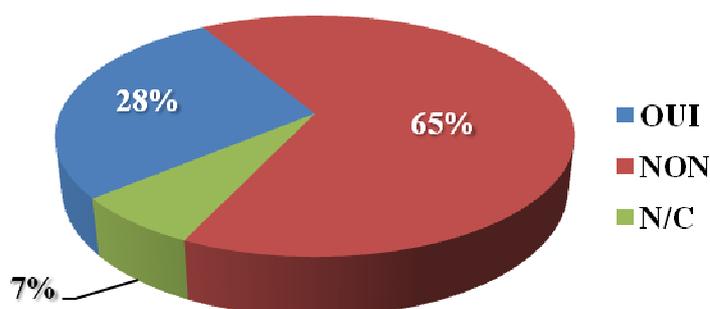
La très faible proportion de SCD proposant des formations dirigées vers l'insertion professionnelle des étudiants montre que seules quelques BU, intégrées dans des universités qui ont depuis longtemps inscrit l'insertion professionnelle des étudiants au nombre de leurs priorités, ont adapté leur offre de services en conséquence. Cette situation est appelée à évoluer.

Avez-vous mis en place un partenariat avec le SCUIO ?



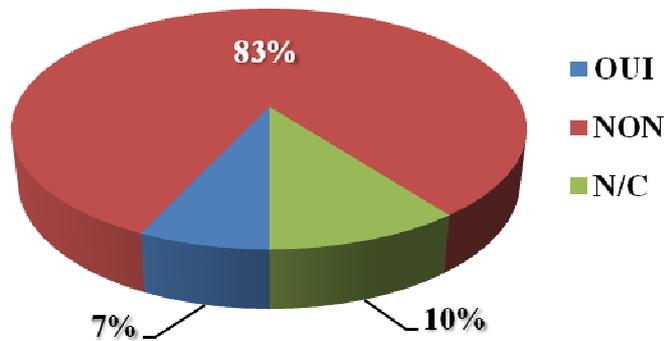
La proportion d'établissements se déclarant non concernés augmente ici dans la mesure où, pour les bibliothèques interuniversitaires, le SCUIO constitue souvent un service lointain. Environ un tiers des SCD qui ont répondu coopèrent avec le SCUIO, le plus souvent dans le cadre d'un catalogue commun et d'acquisitions concertées.

Le personnel de la bibliothèque participe-t-il à des présentations sur les métiers du livre ?



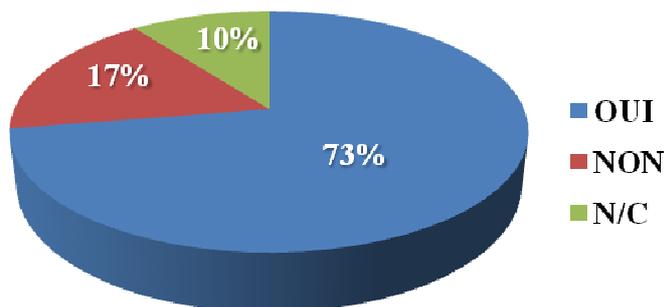
La moindre proportion d'établissements non concernés s'explique ici par le fait que des bibliothécaires des bibliothèques interuniversitaires ont indiqué participer à ce type de présentations. On peut cependant souligner la faible proportion des bibliothécaires participant à des présentations sur les métiers du livre, ce qui montre là encore les difficultés à développer des synergies dans les universités et le cloisonnement des services et des structures (ce type de présentations étant organisé par le SCUIO ou les UFR, voire par les collectivités territoriales pour les manifestations organisées à l'extérieur de l'Université).

L'inscription de « l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants » dans les missions de l'université a-t-elle produit des modifications dans les projets de la bibliothèque ?



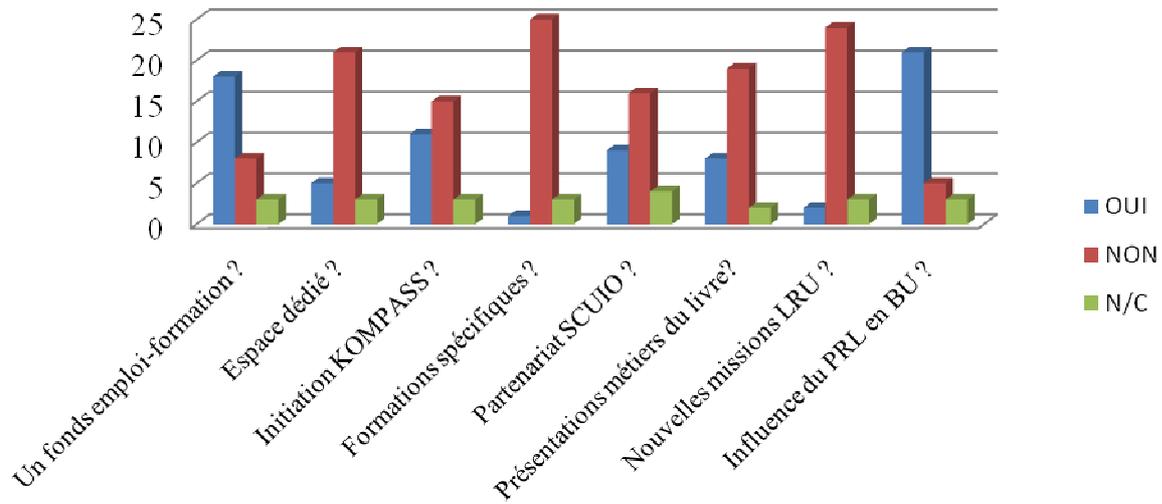
On se situe actuellement dans une période charnière pour l'Université et ses bibliothèques. L'influence des nouvelles missions de l'Université est encore peu marquée, mais a déjà conduit à des réalisations, telles que la mise en place d'un fonds et d'un espace emploi-formation par le SCD de l'Université Pierre et Marie Curie en 2009.

Le plan réussite en Licence a-t-il influencé les services proposés par la bibliothèque ?



En revanche, pour les SCD qui ont pu en bénéficier, le Plan Licence a beaucoup influencé la politique documentaire (acquisitions de ressources destinées aux premiers cycles) et les services (amélioration de l'accueil des étudiants pour des formations).

Synthèse des résultats



Cette synthèse permet de voir que les SCD ont déjà pris en compte la réussite étudiante, ainsi que l'information des étudiants sur les formations et l'emploi. Elle permet également de se rendre compte qu'il existe une réelle marge de progression pour l'action des bibliothèques universitaires relativement à ces questions.

Devenir un an après des entrants de 2005-2006 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université
Droit - sciences politiques	65,9	9,1	24,9
Sciences économiques - gestion (hors AES)	57	11,8	31,2
Lettres - sciences du langage - arts	54,1	11,3	34,7
Langues	54,6	10,7	34,7
Sciences humaines et sociales	58,2	9,0	32,9
Sciences fondamentales et applications	62,2	11,3	26,5
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	62,7	12,5	24,7
STAPS	64,6	7,7	26,6
Médecine	68,7	13,2	18,1
Pharmacie	77,5	10,3	12,2
IUT	82,3	4,2	13,5
Ingénieurs	80,7	15,2	4,1
Ensemble	64,4	9,6	26,0

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* [en ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/2009/95/5/RERS_2009_FINAL_WEB_117955.pdf>
Consulté le 21 décembre 2009.